

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP SICAV



EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021



nformations concernant les placements et la gestion	n3
résolutions	4
rapport du commissaire aux comptes	7
comptes annuels agrégés	11
bilan	12
actif	12
passif	13
hors-bilan	14
compte de résultat	15
annexes	16
règles & méthodes comptables	16
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	18
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	64
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FO	UND109
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	165
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKE	

LONGCHAMP SICAV

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30 rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30 rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE

32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Crystal Park - 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ

Informations concernant les placements et la gestion

Au 31 décembre 2021, la Sicav LONGCHAMP SICAV comprenait 5 compartiments :

Compartiment $n^{\circ}1$: LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND Compartiment $n^{\circ}2$: LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND

Compartiment n°3: LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

Compartiment n°4: LONGCHAMP AUTOCALL FUND

Compartiment n°5: LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

[•] Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont accessibles sur le site web www.longchamp-am.com ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, 30 rue Galilée - 75116 Paris. Tél : 01.71.70.40.30. Courriel : ir@longchamp-am.com. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

[•] Date de création de la Sicav : 22 août 2019.



LONGCHAMP SICAV SICAV sous forme SAS

RÉSOLUTIONS

soumises au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos à fin décembre 2021 et sur les comptes de cet exercice,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à affecter au titre de l'exercice clos à fin décembre 2021 pour le compartiment «LONCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND» seront répartit, comme suit :

Au titre du résultat net, la somme à affecter de -591 206,26 euros est :

- Capitalisée à hauteur de -44 199,26 euros pour les actions SUH/FR0013423571
- Capitalisée à hauteur de -122 860,28 euros pour les **actions EBUH**/FR0013423597
- Capitalisée à hauteur de -424 146,72 euros pour les **actions R1UH**/FR0013423613

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme à affecter de 13 358 610,15 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de 1 270 693,99 euros pour les **actions SUH/FR**0013423571
- Capitalisée à hauteur de 3 279 893,79 euros pour les actions EBUH/FR0013423597
- Capitalisée à hautuer de 8 808 022,37 euros pour les **actions R1UH/FR**0013423613

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à affecter de l'exercice clos à fin décembre 2021 pour le compartiment «LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND» seront réparties, comme suit :

Au titre du résultat net, la somme à affecter de 720 138,18 euros est :

- Capitalisée à hauteur de 559 662,62 euros pour les actions l1C/FR0013442597
- Affecté à hauteur de 160 475,56 euros sur le compte du « Report à nouveau » pour les actions l1D/FR0013518131

<u>Au titre des plus-values nettes réalisées de l'exercice</u>, la somme à affecter de **5 162 683,83** Euros est :

- Capitalisée à hauteur de 3 818 750,52 euros pour les **actions l1C**/FR0013442597
- Affecté à hauteur de 1 343 933,31 euros sur le compte des « Plus et moins-values nettes non distribuées » pour les **actions 11D**/FR0013518131

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à affecter de l'exercice clos à fin décembre 2021 pour le compartiment «LONGCHAMP DALTON JAPAN ONLY UCITS FUND» seront réparties, comme suit :

Au titre du résultat net, la somme à affecter de 1 199 832 euros est :

- Capitalisée à hauteur de 814 999,92 euros pour les **actions SUH**/FR0013321957
- Capitalisée à hauteur de -15 802,95 euros pour les **actions l1UH**/FR0013321965
- Capitalisée à hauteur de 158 091,13 euros pour les **actions I2UH/FR**0013321999
- Capitalisée à hauteur de 888,64 euros pour les actions SI1UHEA/FR0013456357
- Capitalisée à hauteur de 9 668,16 euros pour les actions SIUHGA/FR0013456365
- Capitalisée à hauteur de 853,71 euros pour les actions SIUHUA/FR0013456381
- Capitalisée à hauteur de -1 104,81 euros pour les **actions R2UH**/FR0013532926
- Capitalisée à hauteur de 228 849,99 euros pour les **actions 12H**/FR0014000OR9
- Distribué à hauteur de 3 378,07 euros pour les actions SI1UHGD/FR0013456407
- Affecté à hauteur de 10,15 euros sur le compte du « Report à nouveau » pour les actions SI1UHGD/FR0013456407

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 1,36 Euros a été mis en paiement le 21 février 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

<u>Au titre des plus-values nettes réalisées de l'exercice</u>, la somme à affecter de **23 467 203,68** Euros est :

- Capitalisée à hauteur de 8 632 561,23 euros pour les actions SUH/FR0013321957
- Capitalisée à hauteur de 663 984,99 euros pour les actions I1UH/FR0013321965
- Capitalisée à hauteur de 3 396 933,83 euros pour les **actions I2UH**/FR0013321999
- Capitalisée à hauteur de 95 489,89 euros pour les actions SI1UHEA/FR0013456357
- Capitalisée à hauteur de 1 038 975,73 euros pour les actions SIUHGA/FR0013456365
- Capitalisée à hauteur de 91 741,71 euros pour les actions SIUHUA/FR0013456381
- Capitalisée à hauteur de 114 973,63 euros pour les **actions R2UH**/FR0013532926
- Capitalisée à hauteur de 9 071 570,69 euros pour les **actions I2H**/FR0014000OR9
- Capitalisée à hauteur de 360 971,98 euros pour les **actions SI1UHGD**/FR0013456407

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, s'agissant de la première clôture du compartiment.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à affecter de l'exercice clos à fin décembre 2021 pour le compartiment «LONGCHAMP AUTOCALL FUND» seront réparties, comme suit :

Au titre du résultat net, la somme à affecter de -86 584,28 euros est :

- Capitalisée à hauteur de -57 358,92 euros pour les **actions A/FR**0013405461
- Capitalisée à hauteur de -251,43 euros pour les **actions C**/FR0013405693
- Capitalisée à hauteur de -28 973,93 euros pour les **actions D**/FR0013405701

<u>Au titre des plus-values nettes réalisées de l'exercice</u>, la somme à affecter de **2 166 183,55** Euros est :

- Capitalisée à hauteur de 1 199 970,21 euros pour les **actions** A/FR0013405461
- Capitalisée à hauteur de 746,42 euros pour les **actions C**/FR0013405693
- Affectée à hauteur de 965 467,09 euros sur le compte des « Plus et moins values nettes nons distribuées » pour les **actions D/FR**0013405701

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, s'agissant de la première clôture du compartiment.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à affecter de l'exercice clos à fin décembre 2021 pour le compartiment «LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND» seront réparties, comme suit :

Au titre du résultat net, la somme à affecter de -1 046,02 euros est :

- Capitalisée à hauteur de -1020,44 euros pour les actions SUH/FR0014002VB4
- Capitalisée à hauteur de -25,58 euros pour les actions SIUH/FR0014002V86

Au titre des plus-values nettes réalisées de l'exercice, la somme à affecter de -39 168,58 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de -39 131,21 euros pour les **actions SUH/FR**0014002VB4
- Capitalisée à hauteur de -37,38 euros pour les actions SIUH/FR0014002V86

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, s'agissant de la première clôture du compartiment.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021

LONGCHAMP SICAV

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT 30, rue Galilée 75116 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments LONGCHAMP SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - lle de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

pwc

LONGCHAMP SICAV

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Instruments financiers structurés valorisés par les émetteurs :

Les instruments financiers structurés sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Les prix de ces instruments sont calculés par leurs émetteurs et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données et hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

3. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables des compartiments concernés. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions defonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - lle de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

DWC

LONGCHAMP SICAV

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

pwc

LONGCHAMP SICAV

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2022.04.05 17:12:19 +0200

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez

comptes annuels agrégés

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts		-
Instruments financiers	360 284 904,98	68 044 388,44
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	270 552 418,89	6 675 105,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	64 253 021,61	53 327 680,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	7 416 548,00
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	22 973 948,69	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 505 515,79	625 054,42
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	104 318 938,73	1 420 000,00
Opérations de change à terme de devises	96 283 212,34	-
Autres	8 035 726,39	1 420 000,00
Comptes financiers	24 864 194,26	7 325 567,10
Liquidités	24 864 194,26	7 325 567,10
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	489 468 037,97	76 789 955,54

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	342 822 311,46	70 965 806,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	328 001,27	-
• Report à nouveau	13,77	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 787 511,36	4 488 988,02
• Résultat de l'exercice	1 241 119,85	467 300,25
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	388 178 957,71	75 922 094,35
Instruments financiers	791 044,51	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	791 044,51	-
Dettes	99 701 246,68	177 149,90
Opérations de change à terme de devises	95 061 051,57	-
Autres	4 640 195,11	177 149,90
Comptes financiers	796 789,07	690 711,29
Concours bancaires courants	796 789,07	690 711,29
Emprunts	-	-
Total du passif	489 468 037,97	76 789 955,54

HORS-bilan

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	_	_
- Swaps	_	_
- Contracts for Differences (CFD)	_	_
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_
- Marché à terme conditionnel (Options)	9 492 346,41	_
- Dérivés de crédit	-	_
- Swaps	_	_
- Contracts for Differences (CFD)	_	_
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_
- Dérivés de crédit	_	_
- Swaps	_	_
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	27 180 469,72	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	14 447 071,31	15 391 857,33
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	-
- Dérivés de crédit	_	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 093,07	13 832,80
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 647 435,20	27 492,15
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 709 743,23	1 252 171,55
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 358 271,50	1 293 496,50
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-178 976,36	-55 059,95
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-178 976,36	-55 059,95
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 179 295,14	1 238 436,55
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 965 569,75	-840 973,46
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 213 725,39	397 463,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	27 394,46	69 837,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 241 119,85	467 300,25



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Création Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

La SICAV a été créé le 22 août 2019 par apport des actifs des FCP indiqués ci-après à la rubrique « Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice ».

Informations communes aux compartiments

Méthode retenue pour l'agrégation des comptes

Il est tenu une comptabilité distincte pour chacun des compartiments. Les règles et méthodes comptables sont propres à la Sicav. Le Bilan, le Hors Bilan et le compte de résultat sont établis par agrégation des compartiments.

Devise retenue pour l'agrégation des compartiments

L'agrégation des compartiments sera valorisée en euro.

Devise de comptabilité et cours de change retenu pour l'agrégation des comptes

Liste des compartiments	Devise de comptabilisation	Agrégation : cours de change retenu
LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND	EUR	-
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	EUR	-
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	EUR	-



Compartiments ouverts et fermés au cours de l'exercice

Liste des compartiments	Date d'ouverture	Date de fermeture
LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND	04/01/2021	-
LONGCHAMP AUTOCALL FUND	04/01/2021	-
LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKET UCITS FUND	30/11/2021	-

Comptes annuels de chaque compartiment

Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

Règles et méthodes comptables (*)

Compléments d'information (*)

^(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.







EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE

32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Représentée par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des «U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours d'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Garantie ou protection:

Néant.

Objectif de gestion:

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON INDIA UCITS FUND est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché indien sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI India Net Total Return EUR Index, calculé en euros dividendes réinvestis, publié par MSCI, Inc., construit pour suivre la performance d'actifs indiens listés sur le Mumbai Stock Exchange.

Code Bloomberg: M0IN INDEX

L'administrateur de cet indicateur est Morgan Stanley Capital International, Inc. Conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'EMMI a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

• Pour les actions non-couvertes contre le risque de change (SUH, EBUH, R1UH, R2UH), l'Indicateur de Reference est le MSCI India Net Total Return Index (MSCI India EUR, symbole : M0IN), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs indiens listés sur le marché actions indien. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI India Net Total Return EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : https://www.msci.com

• Pour les actions couvertes contre le risque de change (SH, EBH, R1H), l'indicateur de référence est le MSCI India 100% Hedged to EUR Index qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en EUR/INR (« hedge impact »). L'administrateur du MSCI India 100% Hedged to EUR Index est MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC. Cet indice ne fait pas l'objet d'une publication par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC. ; les modalités de calcul et les valeurs de cet indicateur sont néanmoins disponibles sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de Longchamp Asset Management (par courrier à l'adresse : 30 rue Galilée - 75116 – Paris ou par e-mail à ir@longchamp-am.com).

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché actions indien, DALTON INVESTMENT INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald, associé fondateur de la société, et Venkat Pasupuleti sont en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées en Inde. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans

des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier.

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

- 1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
- 2. Une importante marge de sécurité l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
- 3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
- 4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie et en Inde pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Afin de couvrir le portefeuille long, DALTON peut recourir à des positions short dans le respect de la réglementation indienne, notamment au travers de futurs sur actions ou des futurs sur indice. L'exposition nette du compartiment au marché actions sera comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

Politique d'investissement

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégataire.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte mais seulement au travers de futurs/CFD/Swaps sur indices, actions ou paniers d'actions.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% et généralement comprise entre 60% et 100% de l'actif net du compartiment.

Le gestionnaire de portefeuille délégataire, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement réalisés sur des sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) et des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille.

Le compartiment sera principalement investi ou exposé en Ruppies.

Cependant, si la Société de Gestion Déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir d'Inde, le compartiment pourrait, à la

marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de l'actif net.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions indien, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Euros ou en USD exclusivement (maximum 100% de l'actif net) dans le cadre d'une stratégie plus défensive. Il pourra aussi opter pour des couvertures sous forme de forward ou d'options sur devises (Euro contre Ruppies ou USD contre Ruppies), ou sous forme de positions vendeuses actions prises au travers de futurs/swap/cfd.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les actions SUH, EBUH, R1UH et R2UH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change Euro/Ruppie. Ces actions pourront également être couvertes contre le risque de change Euro/Ruppie à la discrétion du gérant délégué.

Les actions SH, EBH et R1H seront libellée en euros. Le risque de change Euro/Ruppie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif net.

Actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions indiennes ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir d'Inde.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars américains ou 1 million de dollars américains de volume quotidien moyen échangé. L'exposition aux capitalisations boursières de moins de 1 milliard de dollars américains sera limitée à 20% de l'actif net du compartiment.

Les actions seront principalement en Ruppies.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt) dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net.

Bien que l'exposition nette aux actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net, celle-ci se situera généralement entre 60% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100% de l'actif net.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Euro ou en USD. Ces titres seront notés au moins BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Euro ou en USD.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- selon l'analyse de la Société de Gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM / FIA suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds.

Ces OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments drivés

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps pour couvrir le risque de change ou s'exposer au risque action ou couvrir le risque action.

Le risque de change Euro/Roupie sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5% pour les actions couvertes en devise (SH, EBH et R1H). Les autres actions pourront être couvertes contre le risque devise à la discrétion du gérant délégué.

Titres intégrant des dérives

Le compartiment peut également investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net et dans des P-NOTES dans la limite de 100% de l'actif net pour exposer le portefeuille au risque crédit.

Le gérant n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Dépots

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Néant.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financieres

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial :

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces: Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque:

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions :

Le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de taux:

Il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :

Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles :

Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change:

Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité:

Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

<u>Risques en matière de durabilité :</u> Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment :

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à

l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Nonobstant cette classification, la Société de Gestion Déléguée considère néanmoins que le Compartiment est géré de manière responsable. La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH Investisseurs institutionnels
SH Investisseurs institutionnels

EBUH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

EBH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R1UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R1H Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

25

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

[•] Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com

[•] Date d'agrément par l'AMF : 1^{er} mars 2013.

[•] Date de création de la Sicav : 22 août 2019.



Au cours de l'année 2021, le Dalton India UCITS Fund (Classe d'Actions SUH) a généré un rendement de +49,45% (net de frais) contre +35.82% pour l'indice MSCI India Net Total Return EUR.

Au cours de l'année 2021, le Dalton India UCITS Fund (Classe d'Actions EBUH) a généré un rendement de +49.31% (net de frais) contre +35.82% pour l'indice MSCI India Net Total Return EUR.

Au cours de l'année 2021, le Dalton India UCITS Fund (Classe d'Actions R1UH) a généré un rendement de +48.71% (net de frais) contre +35.82% pour l'indice MSCI India Net Total Return EUR.

L'environnement de marché

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décollecter aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégistes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Performances des principales classes d'actifs

En 2021, l'Inde s'est imposée comme le marché le plus performant d'Asie et le troisième grand marché le plus performant du monde derrière les États-Unis et la France, avec une surperformance de près de 30 % par rapport à l'indice MSCI Emerging Market. En termes de secteurs, les services technologiques et les secteurs cycliques mondiaux, comme les métaux et l'énergie, ont été les secteurs les plus performants en 2021, tandis que des secteurs comme la banque ont connu une nouvelle année de sousperformance.

L'année 2021 a également marqué la deuxième année consécutive de surperformance des actions de petite et moyenne capitalisation par rapport aux actions de grande capitalisation. Au cours de l'année, l'indice MSCI India Small Cap en euros a enregistré une performance de 62,2%, tandis que l'indice MSCI India Mid-Cap a enregistré une performance de 40,9%, contre 35,82% pour l'indice de référence MSCI India orienté vers les grandes capitalisations.

Performances du fonds

Le principal contributeur au cours de l'année a été Dalmia Bharat.

Dalmia Bharat, le quatrième plus grand producteur de ciment en Inde avec une capacité installée de 29 millions de tonnes, a été le principal contributeur de la performance. La performance opérationnelle résiliente et leader du secteur (malgré les perturbations

liées au COVID), une valorisation attrayante et une forte visibilité de la croissance des bénéfices, sur la base de perspectives de demande robustes et d'une expansion de la capacité en cours de 30% dans les 12-18 prochains mois, ont suscité un fort intérêt des investisseurs pour la société au cours du trimestre. La direction de la société travaille également sur un plan formel d'allocation de capital avec un objectif ambitieux de doubler la capacité existante dans les 3 prochaines années, qui sera publié au cours du prochain trimestre. Avec un budget axé sur la croissance annoncé par le gouvernement pour relancer le cycle des investissements privés, la demande de ciment en Inde devrait connaître une croissance séculaire au cours de la prochaine décennie. Le gérant pense que Dalmia ciment est le mieux placé pour bénéficier de ce super cycle de la demande.

Le plus grand détracteur au cours de l'année a été Essel Propack.

La participation du fonds dans Essel Propack, l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes en plastique laminé destinés aux secteurs de l'hygiène buccale, de la beauté et des cosmétiques, ainsi que de la pharmacie et de la santé, a nui à la performance du fonds au cours de l'année. Au troisième trimestre de 2021, la société a annoncé des résultats inférieurs aux estimations de la Bourse en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à Covid, de l'augmentation des prix des matières premières et de la faiblesse persistante des segments du voyage et de l'hôtellerie. Depuis, la société a procédé à des hausses de prix nécessaires pour répercuter l'augmentation des prix des matières premières et continue de se concentrer sur les économies de coûts afin de remplir sa mission officielle, qui est de parvenir à une croissance régulière et efficace des bénéfices.

Mouvements du portefeuille

Au cours de l'année, le gérant a ajouté plusieurs nouvelles positions, dont Varun Beverages et Sansera Engineeting.

Varun Beverages est le plus grand franchisé au monde (hors USA) pour PepsiCo. Varun représente plus de 85% du volume des ventes de boissons de PepsiCo en Inde, en opérant dans 27 États et sept territoires de l'Union à travers le pays. Elle est également l'embouteilleur exclusif de PepsiCo sur d'autres marchés émergents à forte croissance comme le Népal, le Sri Lanka, le Maroc, la Zambie et le Zimbabwe. Les marchés indiens des boissons, qu'il s'agisse de boissons gazeuses ou de jus de fruits, sont très sous-exploités, avec une faible consommation par habitant par rapport aux normes mondiales, ce qui offre à Varun un long chemin de croissance. Il s'agit d'un marché oligopolistique avec Coca Cola comme principal concurrent et les deux acteurs ont fait preuve d'une forte discipline en matière de prix au fil des ans, répercutant toutes les augmentations du coût des matières premières pour défendre leurs marges de manière durable. Varun est détenue majoritairement par la famille Jaipuria, à hauteur de 68,4%, et se négocie avec une forte décote par rapport aux entreprises de produits de grande consommation similaires. Le gérant pense que le marché sous-estime les caractéristiques commerciales de haute qualité de Varun et son potentiel de croissance à long terme et il s'attend à ce que l'action se réapproprie le potentiel de la société à mesure que les investisseurs l'apprécieront.

Sansera Engineering est une société d'ingénierie basée à Bangalore, en Inde, qui fabrique des composants forgés de précision pour les équipementiers automobiles (88% des ventes) et non automobiles (aérospatiale et hors route). Il s'agit d'une entreprise de haute qualité, axée sur la R&D, qui affiche une marge d'EBITDA de 18%, un ROCE (retour sur capitaux employés) de près de 20 % et un bilan sain avec un ratio dette nette/fonds propres de 0,5. La société suscite beaucoup d'intérêt de la part d'entreprises mondiales du secteur automobile et non automobile à la recherche de fournisseurs alternatifs qui souhaitent réduire leur dépendance à l'égard des fournisseurs chinois. Dans un secteur qui connaît une transition majeure du moteur à combustion interne (ICE) vers les véhicules électriques/hybrides, nous pensons que Sansera sera l'un des principaux fournisseurs de composants automobiles qui pourra réussir la transition et se développer aux côtés de ses principaux clients OEM qui s'éloignent de l'ICE.

Le gérant a vendu plusieurs positions au cours de l'année, notamment HDFC Bank, India Energy Exchange et Kotak Mahindra Bank. La décision de Dalton d'abandonner ces positions a été motivée par un positionnement sectoriel stratégique, par l'orientation du fonds vers les marchés à forte capitalisation, avec une exposition de près de 40 % aux sociétés à petite et moyenne capitalisation à la fin de l'année, et par une sélection fondamentale ascendante des titres.

Positionnement et perspectives

Les marchés boursiers indiens ont terminé l'année 2021 en force. La performance du marché des actions a été soutenue par la reprise robuste de l'activité économique depuis les creux du Covid et le bond conséquent des bénéfices des entreprises. Les bénéfices de l'indice pour l'année 2021 ont augmenté de 63% par rapport aux niveaux de 2020 et de 43% par rapport à 2019, ce qui indique une croissance annuelle saine de 20% par rapport à la base pré-Covid.

Les prévisions d'un cycle de croissance pluriannuel pour l'Inde restent intactes, avec une forte création d'emplois dans tous les secteurs et le renversement d'une longue chute du marché immobilier résidentiel national. Les bilans des ménages et du secteur privé sont dans la meilleure forme depuis plus d'une décennie, avec un excès d'épargne. Les bilans des systèmes bancaires sont également en voie de guérison, après près d'une décennie d'augmentation des NPA (actifs non performants). Cette situation, conjuguée à l'embauche massive par les entreprises technologiques, à la normalisation des ventes d'automobiles et aux investissements du gouvernement dans les infrastructures, constitue une toile de fond favorable à une forte croissance des bénéfices des entreprises à court et moyen terme. Bien que l'on ne puisse pas dire que les valorisations ne sont pas bon marché et que certaines parties du marché soient en territoire de bulle, Dalton trouve encore de bonnes opportunités d'investissement dans des entreprises stables se négociant à des valorisations raisonnables.

Les paramètres macroéconomiques de l'Inde restent également solides. Le déficit des comptes courants est sous contrôle et les réserves de change restent à des niveaux records. L'inflation IPC devrait rester dans la fourchette cible de 5 à 6% selon les estimations de la banque centrale. Bien que cela puisse constituer un risque pour les marchés, la banque centrale a maintenu

jusqu'à présent son attitude accommodante. Bien que le moment de la hausse des taux puisse dépendre de l'évolution de l'IPC, il est raisonnable de penser que les mesures extraordinaires de soutien à la liquidité prises par la banque centrale seront retirées au cours des prochains mois.

Dans ce contexte macroéconomique encourageant, Dalton reste concentré sur la sélection ascendante de titres, en investissant dans des entreprises de haute qualité qui se négocient à des valorisations raisonnables. Le gérant reste optimiste quant au potentiel de rendement des sociétés du portefeuille sur le long terme.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est

éligible au dispositif de rémunération variable.

- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

30

370009

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

L'OPC n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de l'article R214-15-1 du Code Monétaire et Financier.



BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	38 778 976,03	18 032 910,79
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	38 778 976,03	6 675 105,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 316 203,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	7 416 548,00
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	_
Autres opérations	-	625 054,42
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	_
Créances	-	1 420 000,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 420 000,00
Comptes financiers	4 718 039,88	3 361 896,34
Liquidités	4 718 039,88	3 361 896,34
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	43 497 015,91	22 814 807,13

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	29 088 253,65	19 960 098,99
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 358 610,15	3 127 340,03
• Résultat de l'exercice	-591 206,26	-310 867,68
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	41 855 657,54	22 776 571,34
Instruments financiers		-
• Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
• Opérations temporaires sur titres financiers		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 641 358,37	38 235,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 641 358,37	38 235,79
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	43 497 015,91	22 814 807,13

HORS-bilan

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	_	-
- Contracts for Differences (CFD)	_	_
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_
- Dérivés de crédit	_	_
- Swaps	_	-
- Contracts for Differences (CFD)	_	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	-
- Dérivés de crédit	_	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	15 391 857,33
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	70 990,91	27 492,15
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	70 990,91	27 492,15
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-28 931,98	-26 828,23
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-28 931,98	-26 828,23
Résultat sur opérations financières (I - II)	42 058,93	663,92
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-542 314,00	-307 513,81
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-500 255,07	-306 849,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-90 951,19	-4 017,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-591 206,26	-310 867,68



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003-02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marche règlementé français ou etranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers côtés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché règlementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publie à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimiles négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au



dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les operations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers a terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- Contracts for différence (CFD): les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre Ia valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

38

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.



- Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :
- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).
- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :
 - Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.
 - Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence EONIA, EURIBOR ou LIBOR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD): Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En vertu des lois fiscales étrangères applicables, des retenues d'impôt peuvent être déduites des intérêts et des dividendes et des impôts sur les gains en capital peuvent être payables à divers taux.

Sur la base d'une obligation de moyens uniquement, la Société s'efforcera de prévoir un impôt sur les plus-values lorsqu'elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que l'impôt sera dû et que l'impact est potentiellement important, compte tenu des conseils et informations dont dispose la Société à la date concernée. Cependant, toute provision détenue peut être insuffisante pour couvrir ou dépasser toute responsabilité finale.

Méthode de comptabilisation

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).



Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Actions SUH et SH: 1,45% TTC Actions EBUH et EBH: 1,55% TTC Actions R1UH et R1H: 1,95% TTC Action R2UH: 1,45% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹: 6€ Marchés matures zone 1²: 10€ Marchés matures zone 2³: 18€
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Actions SUH et SH: Néant Actions EBUH et EBH: Néant Actions R1UH et R1H: Néant Action R2UH: 17% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au- delà du MSCI India Net Total Return EUR Index, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES: France, Belgique, Pays-Bas

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses associés de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance pour l'action R2UH

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

40

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse



C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions R2UH pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI India Net Total Return EUR Index (Code Bloomberg : M0IN INDEX) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative ;
- En cas de sous-performance des actions R2UH par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du Compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi:

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R2UH représentera 17% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R2UH et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment;
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R2UH est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.



Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values

<u>Capitalisation (actions SUH, SH, EBUH, EBH, R1UH, R1H et R2UH) :</u>

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	22 776 571,34	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 070 355,82	18 461 372,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 340 397,32	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 102 043,82	18 265,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-178 836,98	-82 983,90
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 724 913,69	5 730 473,27
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 221 016,72	-2 428 804,09
Frais de transaction	-189 645,32	-10 532,15
Différences de change	891 464,34	-649 389,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	345 514,36	1 419 965,15
- Différence d'estimation exercice N	1 765 479,51	1 419 965,15
- Différence d'estimation exercice N-1	1 419 965,15	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-625 054,42	625 054,42
- Différence d'estimation exercice N	-	625 054,42
- Différence d'estimation exercice N-1	625 054,42	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-500 255,07	-306 849,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	41 855 657,54	22 776 571,34

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	
Titres participatifs	-	
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
	en pension cedes	empruntes cedes	a reflicte cedes	a decouvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	_
Autres engagements	-	-	-	
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	
Autres engagements	-	-	-	

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 718 039,88
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_	_	_	
Dépôts		<u>-</u>			
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 718 039,88	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	_

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	INR	USD	- Autres devises
Actif Dépôts	-	-	
Actions et valeurs assimilées	34 290 096,41	4 488 879,62	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	
Titres de créances	-	-	
OPC	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Créances	-	-	
Comptes financiers	-	-	
Autres actifs	-	-	
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Dettes	1 218 483,04	365 652,78	
Comptes financiers	-	-	
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	
Autres opérations	-	-	

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

C'	<i>)</i> ·
Créances Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	1 641 358,37
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	1 584 135,82
Frais provisionnes	57 222,55
-	-
-	-
	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION SUH / FR0013423571	28,01	500 000,00	130,707	2 300 000,01
ACTION SH / FR0013423589	-	-	-	-
ACTION EBUH / FR0013423597	4 931,471	9 542 315,00	19	36 791,03
ACTION EBH / FR0013423605	-	-	-	-
ACTION R1UH / FR0013423613	21,534	28 040,82	2	3 606,28
ACTION R1H / FR0013423621	-	-	-	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		-
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		-
ACTION R2UH / FR0013423639		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013423571		-		-
ACTION SH / FR0013423589		-		-
ACTION EBUH / FR0013423597		-		-
ACTION EBH / FR0013423605		-		
ACTION R1UH / FR0013423613		-		-
ACTION R1H / FR0013423621		-		_
ACTION R2UH / FR0013423639		-		_
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		3.6		3.6
ACTION SUH / FR0013423571		Montant		Montant
ACTION SH / FR0013423589				
ACTION EBUH / FR0013423597				
ACTION EBH / FR0013423605				
ACTION R1UH / FR0013423613				
ACTION R1H / FR0013423621				
ACTION R2UH / FR0013423639		-		

47



3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0013423571	1,45
ACTION SH / FR0013423589	
ACTION EBUH / FR0013423597	1,55
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	1,95
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0013423571	-
ACTION SH / FR0013423589	_
ACTION EBUH / FR0013423597	-
ACTION EBH / FR0013423605	-
ACTION R1UH / FR0013423613	-
ACTION R1H / FR0013423621	-
ACTION R2UH / FR0013423639	-
Rétrocession de frais de gestion : - Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible":	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital néant 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant
3.9. Autres informations
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)
- Autres opérations temporaires -
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : - actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- actions
- obligations -
- titres de créances
- autres instruments financiers
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : - opc
- autres instruments financiers

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Da	ate	Catégorie d'action	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
-		-		-
-		-		-
-		-		-
7				



	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-591 206,26	-310 867,68
Total	-591 206,26	-310 867,68

ACTION SUH / FR0013423571	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-44 199,26	-41 955,83
Total	-44 199,26	-41 955,83
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SH / FR0013423589	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION EBUH / FR0013423597	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-122 860,28	-3 128,51
Total	-122 860,28	-3 128,51
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
A CITYON FIRM A PROMOTO 102 CO.		
ACTION EBH / FR0013423605	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation		
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION R1UH / FR0013423613	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-424 146,72	-265 783,34
Total	-424 146,72	-265 783,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Nombre d'actions	_	_
Distribution unitaire	_	_
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

ACTION R1H / FR0013423621	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		-



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



	31.12.2021	31.12.2020
tion des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
s restant à affecter		
oins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
oins-values nettes de l'exercice	13 358 610,15	3 127 340,03
s versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
	13 358 610,15	3 127 340,03
	20 000 020,20	0 127

ACTION SUH / FR0013423571	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 270 693,99	541 594,93
Total	1 270 693,99	541 594,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SH / FR0013423589	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION EDINI / ED0012/02507	21 12 2021	21 12 2020
ACTION EBUH / FR0013423597	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 279 893,79	41 563,85
Total	3 279 893,79	41 563,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION EBH / FR0013423605	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	+	-
Plus et moins-values nettes non distribuées		-
Capitalisation		-
Total	-	
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION R1UH / FR0013423613	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 808 022,37	2 544 181,25
Total	8 808 022,37	2 544 181,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution	,	
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	_	-

ACTION R1H / FR0013423621	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R2UH / FR0013423639	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-



3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise

EUR	31.12.2021	31.12.2020	-	-	
Actif net	41 855 657,54	22 776 571,34	-	-	-

ACTION SUH / FR0013423571

11011011 00117 1110010 120071	Dovide de l'action et de la valeur inquitative : Bott					
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-	
Nombre d'actions en circulation	215,203	317,90	-	-	-	
Valeur liquidative	18 536,88	12 403,00	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	_	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	5 699,24	1 571,68	-	-	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

ACTION SH / FR0013423589

	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

le ler janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette daté.

ACTION EBUH / FR0013423597

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

				•	
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	5 147,456	234,985	-	-	-
Valeur liquidative	1 999,26	1 339,04	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	613,31	163,56	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION EBH / FR0013423605

	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	_
Distribution unitaire sur plus et moins-	_	_	_	_	_
values nettes (y compris acomptes)	-				
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitair transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



ACTION R1UH / FR0013423613

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

				1	
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	_
Nombre d'actions en circulation	15 020,534	15 001,00	-	-	-
Valeur liquidative	1 835,84	1 234,51	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	558,16	151,88	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

ACTION R1H / FR0013423621

	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	_
Distribution unitaire sur plus et moins-	_	_	_	_	_
values nettes (y compris acomptes)	-				
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitair transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013423639

	31.12.2021	31.12.2020	-	-	_
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	_	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



inventaire au 31.12.2021

_		Statut		Valeur	Devise de	% Actif
Code valeur	Libellé valeur	Valeur	Quantité	boursière	cotation	net
Valeurs mobilieres						
Action INE031B01049	AJANTA PHARMA LTD	PROPRE	37 885,00	1 005 516,04	INR	2,40
INE238A01034	AXIS BANK	PROPRE	333 475,00	2 686 472,88	INR	6,42
			,	,		ŕ
INE918I01018	BAJAJ FINSERV LTD INR5	PROPRE	9 258,00	1 803 277,24	INR	4,31
INE836A01035	BIRLASOFT LTD	PROPRE	191 763,00	1 240 108,02	INR	2,96
INE421D01022	CCL PRODUCTS (I)	PROPRE	252 583,00	1 287 216,94	INR	3,08
INE591G01017	COFORGE LTD	PROPRE	21 308,00	1 490 119,55	INR	3,56
INE00R701025	DALMIA BHARAT LTD	PROPRE	62 210,00	1 364 821,93	INR	3,26
INE066A01021	EICHER MOTOR LTD	PROPRE	31 922,00	982 303,43	INR	2,35
INE255A01020	EPL LTD	PROPRE	549 331,00	1 351 655,36	INR	3,23
US3020811044	EXLSERVICE HOLDINGS	PROPRE	8 800,00	1 124 824,30	USD	2,69
BMG3922B1072	GENPACT	PROPRE	28 400,00	1 330 983,58	USD	3,18
INE090A01021	ICICI BANK LTD	PROPRE	319 302,00	2 805 812,89	INR	6,70
INE765G01017	ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE COMPANY LTD	PROPRE	89 602,00	1 490 632,73	INR	3,56
INE009A01021	INFOSYS TECHNOLOGIES	PROPRE	112 365,00	2 518 331,28	INR	6,02
INE237A01028	KOTAK MAHINDRA BANK LTD	PROPRE	33 688,00	718 361,53	INR	1,72
INE214T01019	LARSEN AND TOUBRO INFOTECH LTD SHS	PROPRE	16 032,00	1 395 556,70	INR	3,33
MU0295S00016	MAKEMYTRIP LTD	PROPRE	46 486,00	1 137 318,61	USD	2,72
INE196A01026	MARICO LTD DEMATERIALISED	PROPRE	138 751,00	844 489,80	INR	2,02
INE883A01011	MRF LTD SHS	PROPRE	1 693,00	1 474 087,77	INR	3,52
INE615P01015	QUESS CORP LTD	PROPRE	185 545,00	1 886 417,78	INR	4,51
INE002A01018	RELIANCE INDUSTRIES LTD	PROPRE	52 504,00	1 476 178,66	INR	3,53
INE953O01021	SANSERA ENGINEERING LIMITED	PROPRE	67 721,00	624 352,87	INR	1,49
INE467B01029	TATA CONSULTANCY SERVICES	PROPRE	42 741,00	1 896 976,55	INR	4,53
INE481G01011	ULTRA TECH CEMENT	PROPRE	17 024,00	1 534 266,44	INR	3,67
INE686F01025	UNITED BREWERIES LTD	PROPRE	47 361,00	891 815,59	INR	2,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
INE200M01013	VARUN BEVERAGES LTD	PROPRE	144 253,00	1 521 324,43	INR	3,63
US92932M1018	WNS HOLDINGS ADR	PROPRE	11 500,00	895 753,13	USD	2,14
Total Action				38 778 976,03		92,65
Total Valeurs mod	bilieres			38 778 976,03		92,65
Liquidites						
BANQUE OU AT	TTENTE					
	ACH DIFF TITRES INR	PROPRE	-102 631 851,98	-1 218 483,04	INR	-2,91
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-414 138,34	-365 652,78	USD	-0,87
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	4 718 039,88	4 718 039,88	EUR	11,27
Total BANQUE OU ATTENTE				3 133 904,06		7,49
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 795,16	-4 795,16	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 839,43	-7 839,43	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-44 587,96	-44 587,96	EUR	-0,11
Total FRAIS DE GESTION				-57 222,55		-0,14
Total Liquidites				3 076 681,51		7,35
Total LONGCH	AMP DALTON INDIA UCITS FUND			41 855 657,54		100,00







EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE

32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Représentée par Monsieur Amaury COUPLEZ

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des «U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que les dites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours d'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D):

Résultat net : Distribution partielle

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Distribution partielle

Garantie ou protection:

Néant.

370011

Objectif de gestion:

L'objectif de gestion de la classe d'Actions R du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure à 1.50% au-delà de l'€STR capitalisé +8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

L'objectif de gestion de la classe d'Actions I du compartiment Longchamp Solferino Credit Fund, réservée aux investisseurs professionnels, est de réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire sur les marchés obligataires, une performance annualisée nette de frais supérieure 2% au-delà de l'€STR capitalisé+8,5 bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 2 ans.

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- €STR capitalisé (calculé sur la base de l'€STR +8,5 bps) +1.50% pour les Actions R
- €STR capitalisé (calculé sur la base de l'€STR +8,5 bps) +2.00% pour les Actions I1C, I2C et I1D

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

La stratégie d'investissement est centrée sur les marchés obligataires européens avec une approche « Value », c'est-à-dire une approche visant à identifier et investir dans des titres jugés sous-évalués par la société de gestion et présentant, également selon l'analyse de la société de gestion, des caractéristiques attractives en termes de rendement et de potentiel de plus-value. Cette approche, essentiellement « bottom-up » est aussi combinée à une analyse plus macro visant à déterminer le positionnement du portefeuille dans le cycle plus global du crédit, et déterminer ainsi une vue plus « top down » sur le niveau de risque global du portefeuille. La combinaison de ces deux approches « top down » et « bottom up » donne le caractère flexible de la gestion permettant à la Société de Gestion de réduire considérablement son exposition crédit en cas d'absence d'opportunités de conviction et d'allouer alors vers des supports défensifs comme par exemple des obligations souveraines.

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en investissant principalement dans des titres obligataires high yield (à caractère spéculatif), c'est à dire émis par de sociétés notées « sub-investment grade », avec une approche flexible dans son exposition, en fonction de l'évolution du cycle de marché du crédit en général. Ainsi le compartiment pourra augmenter son exposition aux titres obligataires à haut rendement dans les phases de début de cycle. A contrario, le compartiment pourra adopter un positionnement beaucoup plus défensif dans les phases de fin de cycle.

Par conséquent, l'essentiel du portefeuille aura des ratings sub-investment grade, inférieurs à BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou des notations jugées équivalentes par la société de gestion. Les sociétés émettrices sont domiciliées principalement en Europe au sens géographique (jusqu'à 100% de l'exposition high yield).

Le compartiment pourra s'exposer à des obligations d'émetteurs situés dans les marchés émergents dans la limite de 30%.

Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans des obligations de tous types (garanties, senior,

subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles), a coupons fixes ou à coupons variables) sans contrainte de ratings particulière, que Longchamp estime sous évaluées ("approche value") par rapport au niveau de marché.

Le compartiment a vocation à être investi tout au long du cycle dans des obligations offrant des rendements que la société de gestion estime supérieurs aux titres d'un risque comparable. A cette fin, ces obligations, ayant principalement une exposition au marché européen, peuvent appartenir à n'importe quel secteur ou industrie en fonction des opportunités et de l'état d'avancement du cycle de crédit.

Le compartiment n'effectuera pas de vente à découvert de titres, préférant alors soit utiliser des instruments dérivés de couverture (tels que les Credit Default Swaps) soit se positionner sur des instruments défensifs, dont la performance est historiquement inversement corrélée avec celle des actifs risqués, tels que les bons du trésor américains long terme ou l'or.

La société de gestion cherchera à cumuler deux sources de gains :

- Les intérêts attribuables aux obligations du portefeuille,
- Des plus-values générées par la normalisation des rendements de ces obligations.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé sur le marché obligataire High Yield (à caractère spéculatif) ainsi que sur la dette subordonnée bancaire (Lower Tier2 et AT1), incluant des obligations Contingent Convertibles (« CoCo ») dans la limite de 50% de l'actif net, avec certaines positions en obligations convertibles. Les obligations Contingent Convertibles sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

L'exposition longue nette aux titres obligatiares à haut rendement sera en règle générale comprise entre 50% et 100%. Toutefois, toujours dans l'objectif de générer des rendements positifs à travers l'ensemble du cycle de crédit, le portefeuille pourra également avoir une position plus défensive en réduisant l'exposition aux instruments mentionés au paragraphe précédant sans limitation de durée, en allouant potentiellement le portefeuille en totalité :

- au marché monétaire,
- et/ou investir dans des obligations d'état des pays du G20, y compris des zéro coupons de longue maturité,
- et/ou dans les métaux précieux comme l'or au travers de UCITS ETFs.

Le compartiment pourra aussi avoir recours à de l'assurance crédit sous la forme de CDS indiciels ou par société. L'utilisation d'instruments de couverture permet de conserver les investissements stratégiques du portefeuille même lors de périodes plus volatiles ou défavorables aux actifs risqués en général tout en continuant à percevoir des intérêts.

Le compartiment pourra aussi, de manière opportuniste et limitée dans le temps, dépasser 100% d'exposition étant précisé qu'elle sera rapidement compensée par des couvertures ramenant son exposition à 100% de l'actif net. Le maximum d'exposition longue brute du compartiment est limité à 150% de la valeur de l'actif net.

Le compartiment pourra couvrir les risques de change, de taux, actions et de crédit sur les marchés dérivés organisés ou de gré à gré. Les obligations sont identifiées en étudiant les émissions des secteurs, pays, régions ou segments du marché, ainsi que des sociétés particulières subissant un choc exogène ou endogène entraînant une forte baisse des cours de leurs obligations.

Ensuite, une étude du bilan de la société - couverture de la dette par la valeur des actifs – ainsi que de la capacité et de la volonté de l'émetteur d'honorer ses dettes permet de décider dans quelle mesure les effets d'annonce et les effets techniques en résultant (changement de notations, participation dans les indices de référence ou bien règles internes) permettent la création de valeur pour de nouveaux entrants tels que le compartiment.

Les facteurs-clés étudiés concernent tant la valeur relative que les fondamentaux :

- Une décote significative par rapport à des instruments comparables ;
- Une incohérence dans l'appréciation du risque entre différents marchés ;
- Un coussin de couverture par les actifs et les fonds propres ou dettes juniors à cette obligation ;
- L'alignement de stakeholders-clés avec les détenteurs de cette obligation ;
- Une identification d'un nombre réduit de sources de stress ayant un potentiel et une forte probabilité de normalisation.

Dans le cas du secteur financier notamment, une bonne compréhension des règles prudentielles en vigueur et de leur application par le régulateur ainsi que les communications faites par celui-ci sont des facteurs essentiels dans la prise de décision.

Lorsque la viabilité du crédit de l'émetteur, la capacité de rétablissement de la situation et le "fair spread" normalisé sont établis, le compartiment met en place une position. La pondération de celle-ci sera déterminée par la corrélation avec les positions existantes du portefeuille et leur attractivité relative.

Les actions I seront libellées en euros et seront exposées au risque de change. Celui-ci sera limité à 50%, l'excédent étant couvert à terme ou son exposition limitée à l'aide d'options de change.

Sensibilité aux taux d'intérêts	Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCV est investi	Risque de change supporté	Zones géographiques des émetteurs des titres
Objectif de sensibilité entre 3 et 8	EUR USD GBP	50% maximum	Europe au sens géographique : entre 0% et 100% Reste du monde y compris pays émergents : maximum 50% (dont maximum 30% sur pays émergents)

Actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions:

De manière générale le compartiment n'a pas vocation à être investi en actions. Néanmoins, il pourra être investi en actions jusqu'à 10% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés seront principalement émis par le secteur privé mais pourront aussi bien être investis dans le secteur public.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en produits monétaires et obligations et pourra s'exposer jusqu'à 50% supplémentaires en obligations grace à l'utilisation de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des Total Return Swaps (TRS), pouvant conduire à une exposition brute en obligations de 150% au maximum.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains du G20 libellés en Euro ou en USD.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 150% de son actif net en obligations d'entreprises à taux fixe ou à taux variable libellées en Euro, GBP ou en USD.

Le compartiment peut investir dans des obligations de sociétés de tous types, par exemples garanties, seniors, subordonnées, convertibles, de toutes maturités y compris perpétuelles, a coupons fixes ou à coupons variables sans contrainte de ratings particulière.

L'exposition du compartiment à des obligations libellées en devises autres que l'Euro sera limité à 50% de l'actif net.

Les obligations pourront être notées sub-investment grade par les principales agences de notation, c'est à dire inférieur à BBB-(S&P) / Baa3 (Moody's) ou notations jugées équivalentes par la société de gestion. La société de gestion dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Elle ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par la société de gestion pour évaluer la qualité de crédit des obligations et instruments du marché monétaire.

Toutes les obligations du portefeuille auront des montants d'émissions d'un minimum de 250 millions de dollars ou équivalents. L'exposition du compartiment à une émission sera limitée à 10% du montant total de l'émission.

Parts ou actions d'opcvm/fia ou fonds d'investissement

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA et autres fonds d'investissement suivants :

- OPCVM Monétaires au sens du Règlement MMF, de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE, afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.
- OPCVM/FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier de type (Exchange Traded Funds) UCITS ETF.

Les OPCVM et FIA peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments financiers à terme (dérives)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous :

- La nature des marchés d'intervention :
- Réglementés;
- Organisés;
- De gré à gré.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action:
- Taux ;
- Change;
- Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture;
- Exposition.
- La nature des instruments utilisés :
- Futures :
- Options, ; notamment des puts sur indices actions ;
- Swaps
- Change à terme ;
- Dérivés de crédits ;
- Autre: total return swap.
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc ;
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous) ;
- Autre stratégie : néant.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des obligations auxquelles le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 150% de l'actif net.

Les instruments financiers à terme permettent :

- de mettre en oeuvre la Stratégie d'investissement ;
- de couvrir le portefeuille contre tout ou partie des risques liés aux marchés crédit, actions, obligation, change et / ou taux.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps (TRS). Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion. La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but de recevoir la performance de certains actifs auxquels elle souhaite exposer le compartiment en échange du paiement d'un rendement de type monétaire ou d'un taux fixe dans le cadre de la mise en oeuvre de l'effet de levier. Les actifs pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les obligations mentionnées dans la section Dette Privées ci-dessus. La société de gestion utilisera ces contrats à terme de manière opportuniste et limitée dans le temps ; elle s'attend à ce que de telles opérations, lorsque mises en place, portent généralement 25% au plus de ses actifs et en aucun cas n'excède 50%.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (y compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou jugée équivalente par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment.

<u>Titres intégrant des dérives</u>

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 150% de l'actif net selon les opportunités de marché. L'utilisation des dérivés intégrés concoure directement à la mise en oeuvre de la Stratégie d'investissement.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action ;
- Taux ;
- Change;
- Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Exposition.
- La nature des instruments utilisés : obligations convertibles, obligations subordonnés (y compris les Contingent Convertibles).

• La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'obligations convertibles émises par des institutions entreprises.

Titres de capital

Le compartiment pourra investir ou être exposé jusqu'à 50% de son actif dans des titres de capital bancaire (de catégorie AT1).

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Néant.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Dans le but d'obtenir une exposition à effet de levier, le compartiment peut recourir, dans la limite de 50% de son actif net, aux opérations de pensions, de prêts de titres ou de produits dérivés tels que des total return swaps (TRS). Afin de se prémunir contre le défaut d'une contrepartie, ces opérations donneront lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie.

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Contrat constituant des garanties financieres

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial :

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation: Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces: Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque :

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire: Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

<u>Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatifs :</u> Ces titres présentent un risque accru de défaillance de l'émetteur, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur des actions du compartiment peut donc se trouvée diminuée lorsque la valeur de ces titres détenus en portefeuille baisse.

Risque lié aux obligations subordonnées et notamment les AT1: Le compartiment utilise des obligations subordonnées, qui incluent les AT1 (titres de capital pour les institutions financières). Ces titres peuvent présenter un risque de liquidité, présentent un risque de suspension du paiement des intérêts (coupon skip), ceux-ci pouvant être cumulatifs ou non, et présentent un risque de conversion ou de diminution du nominal lorsque les fonds propres de l'émetteur passent en dessous d'un seuil de déclenchement (dans le cas des AT1).

<u>Risque lié aux obligations convertibles contingentes :</u> L'utilisation des obligations convertibles contingentes expose le compartiment aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement potentiellement élevé de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

Risque de taux : il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

<u>Risque de crédit</u>: Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de marché actions : Le compartiment peut être exposé au marché des actions à travers l'utilisation de OPCVM/FIA ou de fonds d'investissement ou d'obligations convertibles. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

<u>Risque de liquidité</u>: Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

<u>Risque de contrepartie</u>: Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré, dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS), et des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre, conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risques en matière de durabilité: Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment :

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

71

370011

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- **R:** Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- **I1C:** Investisseurs institutionnels.
- **I2C**: Investisseurs institutionnels.
- **I1D**: Investisseurs institutionnels.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 2 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
• Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à : ir@longchamp-am.com
 Date d'agrément par l'AMF : 1er mars 2013. Date de création de la Sicav : 22 août 2019.



LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND Part I - Commentaire 2021

Le fonds LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND Part I1C a enregistré une hausse de +11.69% au cours de l'année 2021. Le fonds LONGCHAMP SOLFERINO CREDIT FUND Part I1D a enregistré une hausse de +8.14% au cours de l'année 2021.

Performance du fonds et environnement de marché

En 2021, le fonds a bénéficié d'un environnement général favorable au risque, même si les hausses des taux pénalisèrent les marchés Investment Grade et réduire la performance en High Yield, permettant à la stratégie de générer +11.69% et de surperformer assez largement les indices (en High Yield, US +5.28%, Europe +4.21%, Hybrides Corporates +1.31% et Coco EUR +10.41%) et donc les ETFs ou fonds du segment encore plus.

Stratégie, mouvements de portefeuille et attribution de performance

L'exposition bancaire fut entièrement éliminée au cours de l'année 2021. La position en Casino, réduite en début d'année avec une prise de profits, fut repondérée en fin d'année suite à une baisse de prix. Softbank a été l'un des noms les plus actifs avec de nombreux arbitrages au fur et à mesure de l'année, permis par le flux de nouvelles impactant la société ainsi que son nombre important d'émissions en EUR et USD. Le rythme de souscriptions d'ampleur modeste mais régulières a continué tout au long de l'année avec des entrées notables sur les points de faiblesses.

La gestion dynamique du portefeuille et notamment la forte exposition au secteur énergétique a notamment fortement contribué (environ 1/3 de la performance), celui-ci bénéficiant d'une double combinaison : un cours du Brent augmentant au-delà de ce qui était perçu comme possible en 2020 et des valorisations de départ extrêmement décotées. Seules quelques situations spéciales idiosyncratiques (en bancaires et communication) et le programme de hedging contribuèrent négativement. En dehors de l'énergie, les dettes d'émetteurs en biens consommation et distribution contribuèrent fortement (Aston Martin, Casino). Le transport et tourisme également même si dans une moindre mesure.

Positionnement et perspectives pour 2022

À l'aube de 2022, voici les principaux thèmes qui vont retenir l'attention des investisseurs.

- L'inflation, est sans aucun doute le sujet de conversation numéro un des acteurs du marché et de la population en général. Le marché obligataire estime actuellement que le problème devrait s'atténuer. Cela correspond à l'idée de certains économistes selon laquelle les goulets d'étranglement vont se résorber tandis que le resserrement monétaire actuel va refroidir rapidement les économies et finir par être plus modéré que prévu actuellement.
- Banques centrales font l'objet d'un vif débat, d'autant que l'inflation est au cœur des préoccupations. Jusqu'à présent, elle a été perçue comme un vent contraire. Les progrès apparents dans la résolution de certains goulets d'étranglement, certaines données montrant une normalisation de l'activité, et la reprise des cas de Covid dans les régions, tout cela a conduit de nombreux économistes à affirmer que les marchés évaluent actuellement un resserrement trop agressif de la part de la Fed en S2 22. L'une ou l'autre des mesures évoquées, la réduction de l'assouplissement quantitatif au début et les hausses de taux par la suite, ont un impact significatif sur l'activité économique et le sentiment, conduisant parfois à une inversion de la courbe. Cela a pour effet de réduire la pression exercée par les banques centrales pour augmenter les taux.
- Les marges des entreprises, bien qu'historiquement élevées, toutes les tendances actuelles indiquent qu'elles devraient rester saines pour la plupart des entreprises. Les pressions salariales devraient rester modérées, du moins en Europe, et les secteurs touchés par la hausse des prix représentent une faible proportion de l'univers de la stratégie.
- L'activité des entreprises a été élevée et devrait le rester grâce à une confiance accrue dans une croissance décente à long terme, des marges maintenues ou améliorées et des coûts de financement raisonnables.

Bien que cette situation soit positive pour les investisseurs en actions, elle constitue un risque pour les actifs de crédit car elle se traduit généralement par un effet de levier financier plus important. Leur principal risque réside dans une détérioration de leur activité.

- Valorisations : les transactions ont alimenté l'expansion des valorisations : la moyenne actuelle est de 12x EV/Ebitda contre 9,3 en 2007. Ces valorisations élevées constituent un risque majeur pour les investisseurs en fonds propres, mais elles garantissent un bon alignement d'intérêts avec ceux des créanciers. Si l'on met en perspective les derniers niveaux des marchés du crédit, qu'il s'agisse de titres de qualité ou de titres HY, les spreads sont à leurs niveaux les plus élevés et ont atteint les objectifs les plus larges de certains des stratèges les plus pessimistes.

- Risque géopolitique : La politique intérieure de la Chine et son impact sur les marchés des technologies, de l'immobilier et des infrastructures ainsi que sur les marchés mondiaux des matières premières ont été une surprise cette année. Mais les surprises peuvent également être positives. Compte tenu des expériences passées, nous pourrions bien voir les autorités modérer l'impact des récentes mesures de répression par un assouplissement des liquidités et une résolution ordonnée de la crise immobilière afin d'en limiter l'impact.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opcvm : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

\ T		41 000 T	4 6 411 4 1 4 4	4 00 1 1/	
a) Exposition obtenue au traver	's des techniques de	e gestion efficace du	portefeuille et des instrum	ients financiers der	ives

 Exposition obtenue au 	travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacent	es atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	51 297 340,72

- Change à terme : 20 033 551,23

- Future :

- Options: 31 263 789,49

- Swap : -

$b)\ Identit\'e\ de\ la/des\ contrepartie(s)\ aux\ techniques\ de\ gestion\ efficace\ du\ portefeuille\ et\ instruments\ financiers\ d\'eriv\'es$

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
•	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

^(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

^(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	59 958 225,85	50 011 477,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 870 623,70	50 011 477,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	_	_
Créances représentatives de titres financiers prêtés	_	_
Titres financiers empruntés	_	_
Titres financiers donnés en pension	_	_
Autres opérations temporaires	_	_
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	_	_
Autres opérations	87 602,15	_
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	_
Créances	20 734 687,50	_
Opérations de change à terme de devises	20 000 000,00	_
Autres	734 687,50	_
Comptes financiers	757 974,55	3 963 670,76
Liquidités	757 974 , 55	3 963 670,76
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	81 450 887,90	53 975 148,41

80

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	53 988 410,55	51 005 707,09
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	328 001,27	-
Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 834 682,56	1 361 647,99
• Résultat de l'exercice	720 138,18	778 167,93
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	59 871 232,56	53 145 523,01
Instruments financiers	42 938,02	
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	42 938,02	-
Dettes	20 739 948,89	138 914,11
Opérations de change à terme de devises	20 011 231,54	-
Autres	728 717,35	138 914,11
Comptes financiers	796 768,43	690 711,29
Concours bancaires courants	796 768,43	690 711,29
Emprunts	-	-
Total du passif	81 450 887,90	53 975 148,41

HORS-bilan

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	9 492 346,41	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	_	-
- Contracts for Differences (CFD)	_	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	_	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	270,86	13 832,80
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 105 834,41	1 252 171,55
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 106 105,27	1 266 004,35
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-50 559,34	-28 231,72
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-50 559,34	-28 231,72
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 055 545,93	1 237 772,63
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 369 659,79	-533 459,65
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	685 886,14	704 312,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	34 252,04	73 854,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	720 138,18	778 167,93



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003-02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marche règlementé français ou etranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers côtés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché règlementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publie à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimiles négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au



dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les operations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ;
 la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- Contracts for différence (CFD): les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre Ia valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.



- Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :
- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).
- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :
 - Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.
 - Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence EONIA, EURIBOR ou LIBOR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD): Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.



La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Action R: 1.50% TTC Action I1C, I2C, I1D: 1.00% TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action R: Maximum 0.25% TTC Action I1C, I2C, I1D: Maximum 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) - Zone ESES¹ : 6 euros - Marchés matures zone 1² : 10 euros - Marchés matures zone 2³ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Action R: 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 1.50%, avec High Water Mark relatif. Action I1C, I2C, I1D: 10% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé + 2.00%, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES: France, Belgique, Pays-Bas

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse



inférieure à 10 points de base par année civile.

COMMISSION DE SURPERFORMANCE POUR LES ACTIONS R

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »).

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions I pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle du taux de référence €STR capitalisé + 1.50% en cours de clôture, exprimé en euros sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions R par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions R par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi:

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions R représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions R et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions R est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.



Commission de surperformance pour les actions I1C, I2C et I2D

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »).

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice comptable de l'OPCVM.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois minimum.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la Société de Gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution de l'OPCVM et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2020. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la Société de Gestion au 31/12/2020.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net des actions I pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur €STER capitalisé + 2% en cours de clôture, exprimé en euros sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la Société de Gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si la SICAV surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance des actions I par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance des actions I par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la Société de Gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais des actions I est supérieure à celle de l'actif de référence et si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi:

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions I est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions I représentera 10% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais des actions I et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais des actions I est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.



Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions R, I1C et I2C):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Distribution (action I1D):

Les sommes distribuables font l'objet d'une distribution partielle sur la base de la décision de la Société de gestion. La partie des sommes distribuables qui ne fait pas l'objet d'une distribution est reportée à nouveau ou capitalisée sur la base de la décision de la Société de gestion

Au 31/12/2021, la société de gestion a décidé de reporter à nouveau l'ensemble des sommes distribuables.

Résultat net : Distribution partielle

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Distribution partielle

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	53 145 523,01	
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	9 196 499,28	53 744 893,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 315 220,06	-6 127 344,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 742 415,60	10 581 149,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 601 317,53	-6 627 000,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	570 351,81	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 668 470,28	-21 065,80
Frais de transaction	-4 893,21	-5 899,42
Différences de change	1 384 196,72	-1 847 397,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-812 250,30	2 743 874,97
- Différence d'estimation exercice N	1 931 624,67	2 743 874,97
- Différence d'estimation exercice N-1	2 743 874,97	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-184 194,90	-
- Différence d'estimation exercice N	-184 194,90	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-267 293,72	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	685 886,14	704 312,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	59 871 232,56	53 145 523,01

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	3 663 612,47	
Obligations à taux fixe	43 997 566,03	_
Obligations à taux variable	12 209 445,20	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-
	-	<u> </u>

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu non financiers	rs -	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu bancaires		-
Titres de créances à moyen term NEU MTN	e _	-
Autres instruments	-	2

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
	en pension cedes	empruntes cedes	a reflicte cedes	a decouvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	9 349 575,84	142 770,57	_
Autres engagements	-	-	-	
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	_
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	44 791 147,17	-	15 079 476,53	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	757 974,55
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	796 768,43
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_	_		
Dépôts		-		_	
Obligations et valeurs assimilées	-	2 889 864,03	3 435 626,92	24 827 415,11	28 524 886,98
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	757 974,55	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	796 768,43	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CAD	- Autres devises
Actif Dépôts	-	-	
Actions et valeurs assimilées	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	31 527 358,54	-	
Titres de créances	-	-	
OPC	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Créances	-	-	
Comptes financiers	757 974,55	-	
Autres actifs	-	-	
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Dettes	20 011 231,54	-	
Comptes financiers	-	5,44	
Hors-bilan Opérations de couverture	9 349 575,84	142 770,57	
Autres opérations	-	-	

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	20 734 687,50
Achats à terme de devises	_
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	20 000 000,00
Autres Créances:	
Coupons a recevoir	64 687,50
Dépôt de garantie (versé)	670 000,00
-	
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	20 739 948,89
operations de change à terme de devises.	
Ventes à terme de devises	20 011 231,54
-	20 011 231,54
Ventes à terme de devises	20 011 231,54
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises	20 011 231,54 - 728 717,35
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	-
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	-
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	-
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION R / FR0013442605	-	-	-	-
ACTION I1C / FR0013442597	4 516,99	4 979 229,28	7 588,138	8 315 220,06
ACTION I2C / FR0013518123	-	-	-	-
ACTION I1D / FR0013518131	3 539,404	4 217 270,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION R / FR0013442605		-		-
ACTION I1C / FR0013442597		-		-
ACTION I2C / FR0013518123		-		-
ACTION I1D / FR0013518131		-		-

95



3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action:	
ACTION R / FR0013442605	-
ACTION I1C / FR0013442597	1,25
ACTION I2C / FR0013518123	-
ACTION I1D / FR0013518131	1,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION R / FR0013442605	-
ACTION I1C / FR0013442597	576 841,04
ACTION I2C / FR0013518123	-
ACTION I1D / FR0013518131	88 342,44
Rétrocession de frais de gestion : - Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible":	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	_

96



3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital
3.9. Autres informations
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)
- Autres opérations temporaires -
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
 3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : - opc
- autres instruments financiers

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Ξ	Pate	Catégorie d'action	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
-		+		-
-		-		-
-		-		-
-		-		



	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	720 138,18	778 167,93
Total	720 138,18	778 167,93

ACTION R / FR0013442605	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1C / FR0013442597	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	559 662,62	784 763,08
Total	559 662,62	784 763,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2C / FR0013518123	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	160 475,56	-
Capitalisation	-	-6 595,15
Total	160 475,56	-6 595,15
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

100



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	ate	Montant global	Montant unitaire
-		-	-
-		-	-
7		-	-
_		-	-



	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	328 001,27	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 834 682,56	1 361 647,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5 162 683,83	1 361 647,99
ACTION R / FR0013442605	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION I1C / FR0013442597	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-

102



Plus et moins-values nettes non distribuées

Capitalisation

Nombre d'actions

Total

Information relative aux actions ouvrant droit à distribution

3 818 750,52

3 818 750,52

879 927,40

879 927,40

ACTION I2C / FR0013518123	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I1D / FR0013518131	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	267 293,72
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 343 933,31	214 426,87
Capitalisation	-	-
Total	1 343 933,31	481 720,59
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	6 682,343
Distribution unitaire	-	40,00



3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise

EUR	31.12.2021	31.12.2020	-	-	
Actif net	59 871 232,56	53 145 523,01	-	-	_

ACTION R / FR0013442605

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

				*	
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	_
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

11011	11071100131123	

ACTION IIC / FR0013442507

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	31.12.2021	31.12.2020	-	-		
Nombre d'actions en circulation	41 863,516	44 934,664	-	-		
Valeur liquidative	1 135,97	1 017,04	-	-		
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-		
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-		
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-		
Capitalisation unitaire*	104,58	37,04	-	-		

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

le ler janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette daté.

ACTION I2C / FR0013518123

Devise de l'action et de la valeur liquidative : -

				*	
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-		_	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1D / FR0013518131

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

TICTION TIE / TIROUTEUTOTET		Devise de l'action et de la valeur inquient de l'Este				
	31.12.2021	31.12.2020	-	-	-	
Nombre d'actions en circulation	10 221,747	6 682,343	-	-	-	
Valeur liquidative	1 204,81	1 114,11	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	40,00	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*		-0,98	-	-	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net	
Valeurs mobilieres							
Obligation							
US3135867527	FANNIE MAE PREFD 8.25% 31/12/49	PROPRE	70 000,00	192 830,66	USD	0,32	
USG05891AG47	ASTON MARTIN CAPITAL HOL 15.0% PIK 30/11/2026	PROPRE	3 000 542,00	3 117 294,51	USD	5,21	
XS2397448346	BCP V MODULAR SERVICES 6.75% 30/11/2029	PROPRE	2 800 000,00	2 802 401,00	EUR	4,68	
FR0011606169	CASINO GUICHARD TF/TV PERP	PROPRE	3 100 000,00	2 136 634,74	EUR	3,57	
FR0010154385	CASINO TF/TV TSS PERP	PROPRE	4 500 000,00	1 662 361,50	EUR	2,78	
XS162759965E	CHINA EVERGRANDE GROUP 0% 28/06/2025	PROPRE	2 000 000,00	269 680,38	USD	0,45	
US25277LAC00	DIAMOND SPORTS GR DIAMON 6.625% 15/08/2027	PROPRE	4 000 000,00	1 082 394,00	USD	1,81	
XS2333564503	DUFRY ONE BV 3.375% 15/04/2028	PROPRE	2 000 000,00	1 954 532,50	EUR	3,26	
XS151793258E	ENQUEST PLC 0% 15/04/2022	PROPRE	3 500 000,00	2 889 864,03	USD	4,83	
BE0933899800	FORTIS BANQUE SA FRN PERPETUAL CV	PROPRE	3 000 000,00	2 870 031,33	EUR	4,79	
XS1685702794	INTRALOT CAPITAL LUX 5.25% 15/09/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 356 803,75	EUR	2,27	
XS2326505240	KIRK BEAUTY SUN GMBH 8.25% 01/10/2026 PIK	PROPRE	2 093 500,00	2 051 919,36	EUR	3,43	
XS2059777594	LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 043 789,44	EUR	3,41	
XS2369684050	MCLAREN FINANCE PLC 7.5% 01/08/2026	PROPRE	1 000 000,00	923 438,70	USD	1,54	
XS2402071760	MIDCO GB SASU 7.75% 01/11/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 571 351,35	EUR	2,62	
US62957HAF29	NABORS INDUSTRIES INC 5.75% 01/02/2025	PROPRE	3 000 000,00	2 522 366,68	USD	4,21	
XS2356570239	OHL OPERACIONES SA PIK VAR 31/03/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 436 649,97	EUR	2,40	
USP7354PAA23	OI SA 10% 27/07/2025 PIK	PROPRE	3 500 000,00	2 857 196,81	USD	4,77	
US71647NBJ72	PETROBRAS GLOBAL FINANCE 5.5% 10/06/2051	PROPRE	3 000 000,00	2 475 693,10	USD	4,14	
US71654QDD16	PETROLEOS MEXICANOS 7.69% 23/01/2050	PROPRE	3 500 000,00	3 081 555,59	USD	5,15	
XS2121408996	PIRAEUS BANK VAR 19/02/2030	PROPRE	2 000 000,00	2 042 736,99	EUR	3,41	
US81173JAA79	SEADRILL NEW FINANCE LTD PIK VAR 15/07/2025	PROPRE	2 500 000,00	1 931 028,90	USD	3,23	
XS2361255057	SOFTBANK GROUP CORP 3.375% 06/07/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 425 647,36	EUR	2,38	
XS2362416617	SOFTBANK GROUP CORP 3.875% 06/07/2032	PROPRE	1 500 000,00	1 428 036,60	EUR	2,39	

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
US87422VAE83	TALEN ENERGY SUPPLY LLC 10.5% 15/01/2026	PROPRE	3 000 000,00	1 298 724,17	USD	2,17
PTTAPDOM0005	TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	PROPRE	2 300 000,00	2 078 823,17	EUR	3,47
US893830AT68	TARNSOCEAN LTD 6.8% 15/03/2038	PROPRE	2 000 000,00	991 477,82	USD	1,66
XS2317279060	TELEGRAM GROUP INC 7% 22/03/2026	PROPRE	3 000 000,00	2 697 333,57	USD	4,51
XS2290960876	TOTAL SE VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 481 546,10	EUR	2,47
USG91237AB60	TULLOW OIL PLC 10.25% 15/05/2026	PROPRE	3 200 000,00	2 884 411,48	USD	4,82
US90184LAM46	TWITTER INC 0% CONV 15/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	793 581,14	USD	1,33
US903312AA48	USB REALTY PERPETUAL CORP	PROPRE	2 000 000,00	1 518 487,00	USD	2,54
Total Obligation Total Valeurs mod	bilieres			59 870 623,70 59 870 623,70		100,00 100,00
Options				,		,
Change (Livrais	on du sous-jacent)					
XCJE2201P101	XCJE/202201/P/84.	PROPRE	1 000 000,00	11 244,04	CAD	0,02
	ivraison du sous-jacent)			11 244,04		0,02
Indices (Livraiso	on du sous-jacent)					
SPXT2201P102	SPXT/202201/P/4350.	PROPRE	-4 000,00	-42 938,02	USD	-0,07
SPXT2201P101	SPXT/202201/P/4500.	PROPRE	4 000,00	76 358,11	USD	0,13
	vraison du sous-jacent)			33 420,09		0,06
Total Options Liquidites				44 664,13		0,07
APPELS DE MA	RGES					
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	670 000,00	670 000,00	EUR	1,12
Total APPELS D	E MARGES			670 000,00		1,12
BANQUE OU AT	TTENTE					
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	-7,83	-5,44	CAD	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-796 762,99	-796 762,99	EUR	-1,33
	BANQUE USD SGP	PROPRE	858 481,98	757 974,55	USD	1,27
Total BANQUE (OU ATTENTE			-38 793,88		-0,06
FRAIS DE GES	TION					
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-10 092,04	-10 092,04	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-2 614,73	-2 614,73	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-40 368,17	-40 368,17	EUR	-0,07
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-10 458,93	-10 458,93	EUR	-0,02
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-512 663,88	-512 663,88	EUR	-0,86

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-88 342,44	-88 342,44	EUR	-0,15
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-64 177,16	-64 177,16	EUR	-0,11
Total FRAIS DE	GESTION			-728 717,35		-1,22
Total Liquidites				-97 511,23		-0,16
Coupons						
Obligation						
PTTAPDOM0005	TAP SA 5.625% 2024	ACHLIG	23,00	64 687,50	EUR	0,11
Total Obligation				64 687,50		0,11
Total Coupons				64 687,50		0,11
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 220128 USD/EUR	RECU	20 000 000,00	20 000 000,00	EUR	33,41
	OVCT 220128 USD/EUR	VERSE	-22 690 000,00	-20 011 231,54	USD	-33,42
Total Change a terme -11 231,54				-0,02		
Total Change a terme -11 231,54					-0,02	
Total LONGCH	AMP SOLFERINO CREDIT FUND			59 871 232,56		100,00







EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30. rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE

32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que les dites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

 $\underline{Capitalisation\ (classe\ d'actions: SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, I2H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA\ et\ SI1H):}$

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale
Résultat net	X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X

Distribution (Parts SI1UHED et SI1UHGD):

	Capitalisation totale	Distribution partielle
Résultat net		X
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X	

Garantie ou protection:

Néant.

Objectif de gestion:

L'objectif de gestion du compartiment est de réaliser, une performance relative et absolue nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif du marché japonais sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la couverture de change action.

- Pour les actions « capitalisation » libellées en euros et non-couvertes contre le risque de change (SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH et SI1UHEA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Daily Total Return Net Japan Index (symbole : MSDEJNN Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « distribution » libellée en euros et non-couverte contre le risque de change (SI1UHED), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Index libellé en EUR (symbole : MXJP Index), produit par Morgan Stanley Capital International, Inc. ; cet indicateur est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « capitalisation » libellée en dollars américains et non-couverte contre le risque de change (SI1UHUA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Net Total Return USD Index (symbole : NDDUJN Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour l'action « capitalisation » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGA), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Net Total Return GBP Index (symbole : MAJP Index), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC ; cet indicateur est un indice « total return », ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations

boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Daily Total Return Net Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

- Pour l'action « distribution » libellée en livres sterling et non-couverte contre le risque de change (SI1UHGD), l'Indicateur de Reference est le MSCI Japan Index libellé en GBP (symbole : MXJP), produit par MORGAN STANLEY CAPITAL INTERNATIONAL, INC, est un indice calculé sans réinvestissement des dividendes, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance des actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange. L'administrateur du MSCI Japan Index est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions « capitalisation » libellées en euro et couvertes contre le risque de change (I1H, I2H et SI1H), l'Indicateur de Référence est le MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index (symbol : MXJPHEUR Index) ; cet indicateur est un indice « total return », qui réplique l'indice de référence principal en intégrant la couverture de change en Euro/Yen.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché actions japonais, DALTON INVESTMENT INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald, associé fondateur de la société est en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des titres de sociétés domiciliées au Japon, ou qui réalisent ou devraient réaliser une partie significative de leurs revenus présents ou futurs au Japon. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la société de gestion déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en Private Equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la société de gestion déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. Notre philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

- 1. De bonnes entreprises avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
- 2. Une importante marge de sécurité l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
- 3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
- 4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située au Japon pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Politique d'investissement

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégataire.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale en investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

Le maximum d'exposition longue nette du compartiment est limité à 100% de la valeur de l'actif net.

Le gestionnaire de portefeuille délégataire, peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières, mais seront principalement sur des sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition entre 0% et 100%.

Le compartiment cherche à générer des rendements absolus et relatifs supérieurs à son indicateur de référence qui est calculé et publié par MSCI, Inc.

Le compartiment sera principalement investi en Yen.

Cependant, si la société de gestion déléguée venait à identifier une opportunité d'investissement dans des sociétés libellées dans d'autres devises mais dont une partie significative des revenus provient ou devait provenir du Japon, le compartiment pourrait, à la marge, investir dans d'autres devises à hauteur de maximum 10% de la NAV.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé au marché actions.

Cependant, en cas d'anticipations négatives sur le marché actions japonais, le compartiment se réserve la possibilité d'investir une part de son actif net en instruments du marché monétaire et obligataire court terme de la zone OCDE libellés en Yen exclusivement (maximum 100%) dans le cadre d'une stratégie plus défensive.

La société de gestion déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

Les catégories d'actions SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I2UH, SI1UHEA et SI1UHED seront libellées en euros et seront entièrement exposées au risque de change Euro/Yen (EUR/JPY).

Les catégories d'actions I1H, I2H et SI1H seront libellées en euros. Le risque de change Euro/Yen (EUR/JPY) sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/-5% de l'actif.

Les catégories d'actions SI1UHGA et SI1UHGD seront libellées en livres sterling (GBP) et seront entièrement exposées au risque de change Livre/Yen (GBP/JPY).

Les catégories d'actions SI1UHUA sera libellée en dollars américains (USD) et sera entièrement exposée au risque de change Dollar/Yen (USD/JPY).

Actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions japonaises ou de sociétés dont une partie significative de leurs revenus présents et/ou futurs provient ou devrait provenir du Japon.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille mais se concentrera sur les capitalisations boursières supérieures à 0.5 milliards de dollars.

Les actions seront principalement en Yen.

La proportion des actions dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0% et 100%.

<u>Dettes publiques</u>

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE libellés en Yen. Ces titres seront notés au moins BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable libellés en Yen.

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- lors de leur acquisition selon l'analyse de la société de gestion (Investment Grade).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de

notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opcvm/fia

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérives

Le compartiment pourra intervenir sur des contrats financiers négociés sur des marchés internationaux réglementés, organisés ou de gré à gré afin de conclure : des contrats de changes à terme, futures, options ou swaps de change pour couvrir le risque de change pour la part couverte en risque devises.

Le compartiment n'a pas vocation à investir dans des produits dérivés pour de la couverture sauf pour la part couverte en risque devises.

Pour les parts I1H, I2H et SI1H, le risque de change Euro/Yen sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5%.

Titres intégrant des dérives

Néant.

Dépôts

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Néant.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant

Contrat constituant des garanties financieres

Néant.

Profil de risque:

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

<u>Risque lié à la gestion discrétionnaire</u>: Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions : Le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions.

Risque de taux : Il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment . En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

<u>Risque de crédit</u>: Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change : Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

<u>Risque de liquidité</u>: Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risques en matière de durabilité: Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise

de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Nonobstant cette classification, la Société de Gestion Déléguée considère néanmoins que le Compartiment est géré de manière responsable. La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

R1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

R2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I1UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

11H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

I2H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIIUHEA

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGA

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHUA

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHED

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1UHGD

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SI1H

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management 30 rue Galilée 75116 Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com.
- Date de création du Fonds : 13 juillet 2018



Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part SUH a généré une performance de +9,75%, contre +10,01% pour l'indice MSCI Daily Total Return Net Japan Index (EUR).

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part R2UH a généré une performance de +8.54%, contre +10.01% pour l'indice MSCI Daily Total Return Net Japan Index (EUR).

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part I1UH a généré une performance de +8.38%, contre +10.01% pour l'indice MSCI Daily Total Return Net Japan Index (EUR).

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part I2UH a généré une performance de +9.19%, contre +10.01% pour l'indice MSCI Daily Total Return Net Japan Index (EUR).

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part I2H a généré une performance de +11.36%, contre +12.77% pour l'indice MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index.

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part SI1UHEA a généré une performance de +8.76%, contre +10.01% pour l'indice MSCI Daily Total Return Net Japan Index (EUR).

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part SI1UHGA a généré une performance de +1.20%, contre +2.20% pour l'indice MSCI Japan Net Total Return GBP Index.

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part SI1UHUA a généré une performance de +0.31%, contre +1.71% pour l'indice MSCI Japan Net Total Return USD Index.

Au cours de l'année 2021, le Dalton Japan Long Only UCITS Fund part SI1UHGD a généré une performance de +0.98%, contre +0.73% pour l'indice MSCI Japan Index libellé en GBP.

L'environnement de marché

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décollecter aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégistes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Performances des principales classes d'actifs

En 2021, la performance des actions japonaises a continué à être terne. Il se peut que le nouveau Premier Ministre n'ait pas encore gagné la confiance du marché, et que les inquiétudes persistent quant à la vulnérabilité structurelle de l'économie japonaise, largement menée par le secteur manufacturier, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la hausse des prix des ressources. En octobre et novembre, lorsque la plupart des entreprises japonaises dont l'exercice se termine en mars annoncent leurs résultats du premier semestre, beaucoup d'entre elles ont maintenu des prévisions de bénéfices assez prudentes. Par conséquent, les valorisations des actions japonaises, qui étaient faibles au départ, ont continué à s'affaiblir et sont, selon Dalton Investments, devenues encore plus attrayantes.

Performances du fonds

Le plus grand contributeur au cours de l'année a été Daiseki Co., Ltd.

Daiseki est une société leader dans la gestion des déchets industriels et est de plus en plus considérée comme un nom "lié à l'environnement". En effet, la proposition de valeur de la société comprend :

- 1) la purification/recyclage des déchets liquides industriels 600t/an (n°1 au Japon) ;
- 2) la conversion des déchets d'huile/solvant en carburant réutilisable, réduisant les émissions de CO2 de 630k tonnes/an;
- 3) la transformation de 87% des déchets industriels en ressources réutilisables, impliquant de nombreuses technologies propriétaires telles que le recyclage de l'ammoniac/de l'iode.

Les services ci-dessus couvrent 9 ODD (objectifs de développement durable) sur les 17 fixés par les Nations Unies, permettant aux entreprises d'améliorer leur score ESG en engageant Daiseki. En outre, la société a annoncé des résultats meilleurs que prévus pour le premier trimestre.

Le principal détracteur au cours de l'année a été Hikari Tsushin.

Hikari Tsushin est une société holding qui exerce ses activités dans le domaine de la bureautique et des télécommunications. Elle possède également un commerce de détail d'électricité et investit dans des titres publics. L'activité de vente d'électricité au détail a subi une augmentation ponctuelle et importante des coûts en 2021 (en raison de la flambée des prix de l'électricité), ce qui a impacté la rentabilité globale et a ébranlé la confiance du marché dans la stabilité de son activité. La direction de l'entreprise a pris des mesures pour éviter une volatilité similaire à l'avenir en augmentant fortement la proportion d'électricité achetée par le biais de contrats à prix fixe (par rapport à l'achat sur le marché).

Le gérant pense que la société est indûment punie pour un problème ponctuel et qu'elle a pris des mesures raisonnables pour réduire les risques futurs. La direction a profité de la faiblesse du cours de l'action et a mis en place un vaste programme de rachat d'actions (à des prix qui, selon le gérant, représentent une forte décote par rapport à la valeur intrinsèque de l'entreprise).

Mouvements du portefeuille

Au cours de l'année, le gérant a ajouté plusieurs nouvelles valeurs, dont Hokuetsu Corporation et Murata Manufacturing. Hokuetsu Corporation est un fabricant japonais de pâte à papier, de papier d'impression, de conteneurs en papier et de carton. L'entreprise est le cinquième plus grand fabricant de papier au Japon. Malgré sa taille et sa part de marché moindres, Hokuetsu Corporation possède 24,6% de Daio Paper, tandis que Daio et des sociétés faiblement affiliées possèdent 8,6% de Hokuetsu. Hokuetsu estime que la détention de Daio Paper par la méthode de la mise en équivalence allège sa faiblesse dans les produits de consommation. Le gérant pense que l'industrie est mûre pour la consolidation car la consommation domestique de papier continue de ralentir. L'investisseur activiste Oasis détient 8,5% de la société.

Murata est l'acteur dominant du marché mondial des condensateurs céramiques multicouches (MLCC) avec 40% de parts de marché. Sa compétence est démontrée par un historique solide - une marge d'exploitation moyenne de 20% et un ROIC de 14% au cours des 15 dernières années, malgré une concurrence féroce avec des pairs asiatiques comme Yageo. Le gérant pense que l'entreprise sera le principal bénéficiaire de l'électrification automobile ainsi que des télécommunications avancées par le biais des smartphones, des PC et des serveurs dans les centres de données. La sous-performance du titre depuis le début de l'année a donné au gérant l'occasion de s'exposer à cette entreprise de qualité à des prix raisonnablement attractifs.

Positionnement et perspectives

En 2022, le gérant continuera à se concentrer sur les thèmes de croissance séculaires tels que la transformation numérique et l'externalisation des processus métier. Le gérant pense que cela conduira à des portefeuilles plus résilients en cas de ralentissement de l'économie.

L'engagement de Dalton avec la direction des entreprises a évolué pour inclure l'ESG comme l'un des principaux points de l'agenda de la discussion sur les moyens d'améliorer la valeur actionnariale à long terme. A titre d'exemple de ce nouvel effort, Dalton a récemment organisé un séminaire ESG pour Rinnai, en invitant un expert en gouvernance d'entreprise à participer au séminaire. Le gérant pense que l'événement a été un succès puisqu'une vingtaine d'employés, dont des cadres exécutifs, y ont participé. De nombreuses questions ont été abordées, notamment celle de la communication efficace des informations sur les efforts ESG de l'entreprise, un domaine dans lequel les entreprises japonaises semblent être à la traîne par rapport à leurs homologues occidentaux. Un tel effort améliore effectivement la qualité du dialogue que le gérant entretient avec les directions des entreprises de notre portefeuille, ce qui accroît le potentiel de création de valeur.

118

Enfin, le gérant recherche activement des opportunités d'arbitrage de risque pour profiter du nombre croissant d'offres non sollicitées au Japon. Dalton vise spécifiquement à s'aligner avec d'autres actionnaires, y compris les activistes, afin d'exprimer notre soutien à une meilleure gouvernance d'entreprise et à un meilleur Japan Inc.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace.

La Société de gestion continue de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

- 1	17	-1-4	4	. 4 1	.1 4	- CC 1	4 - C211 -	- 4 - 1	instruments	C*	1/
9a I	H.VNACITIAN	ontenue au	Travers des	e techniquies	ne gestian	etticace all	nortetellille (ет пес	inctriimente	Tinanciers	nerives
.,	LADUSIUUII	ontenue au	uavers acc	, icciningues	uc Ecouon	cilicace uu	por tereume	ct ucs	misti umiting	IIII all Cici S	uciiico

• Exposition obtenue au	travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacent	es atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	75 127 691,44
- Change à terme :	75 127 691,44	
- Future :	-	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

Options :Swap :

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

^(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

^(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



BILANactif

	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	204 302 264,90	154 552 622,28
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	204 302 264,90	154 552 622,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	_
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	_
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	_
Titres financiers empruntés	-	_
Titres financiers donnés en pension	-	_
Autres opérations temporaires	-	_
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	_
Autres opérations	-	_
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	_
Créances	81 170 144,52	25 795 071,82
Opérations de change à terme de devises	76 283 212,34	22 510 302,06
Autres	4 886 932,18	3 284 769,76
Comptes financiers	10 903 730,49	14 599 868,56
Liquidités	10 903 730,49	14 599 868,56
Autres actifs	10 703 730,47	11377 000,30
Total de l'actif	296 376 139,91	194 947 562,66

BILAN passif

	31.12.2021	30.12.2020	
Devise	EUR	EUR	
Capitaux propres			
• Capital	196 250 146,58	171 117 268,19	
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-	
• Report à nouveau	13,77	-	
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	23 467 203,68	-1 064 981,86	
• Résultat de l'exercice	1 199 818,23	-500 242,04	
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	220 917 182,26	169 552 044,29	
Instruments financiers		-	
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-	
• Opérations temporaires sur titres financiers			
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-	
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-	
Autres opérations temporaires	-	-	
• Contrats financiers			
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-	
Autres opérations	-	-	
Dettes	75 458 950,19	25 395 518,37	
Opérations de change à terme de devises	75 049 820,03	22 475 844,13	
Autres	409 130,16	2 919 674,24	
Comptes financiers	7,46	-	
Concours bancaires courants	7,46	-	
Emprunts	-	-	
Total du passif	296 376 139,91	194 947 562,66	

HORS-bilan

	31.12.2021	30.12.2020	
Devise	EUR	EUR	
Opérations de couverture			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme (Futures)	_	_	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_	
- Dérivés de crédit	-	_	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	_	_	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_	
- Dérivés de crédit	_	_	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
Autres opérations			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps de performance	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	-	
- Dérivés de crédit	_	_	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	

COMPTE de résultat

	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-85,50	2 006,13
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 560 440,72	1 856 259,29
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 560 355,22	1 858 265,42
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-70 701,28	-41 691,54
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-70 701,28	-41 691,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 489 653,94	1 816 573,88
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 365 850,22	-2 394 514,18
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 123 803,72	-577 940,30
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	76 014,51	77 698,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 199 818,23	-500 242,04



370006

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs negociées sur un marché reglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché règlementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publie à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

128

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.



370006

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres rémunération

Prêts/Emprunts:

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

Pensions:

- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ;
 la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- Contracts for différence (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre Ia valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

129

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.



- Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :
- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).
- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :
 - Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.
 - Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence EONIA, EURIBOR ou LIBOR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD): Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

130

Ces frais recouvrent tous les frais de gestion, les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats), les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

370006



Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *	Actif net	Part SUH: 0,25% Part R1UH: 2,50% Part R2UH: 1,35% Part I1UH: 1,50% Part I1H: 1,70%* Part I2H: 0,75% Part I2H: 0,95%* Part SI1UHEA: 1,50% maximum Part SI1UHGA: 1,50% maximum Part SI1UHGD: 1,50% maximum
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	 Société de Gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES ² : 6 euros Marchés matures zone 1 ³ : 10 euros Marchés matures zone 2 ⁴ : 18 euros
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	· Actions SUH, R2UH, I2UH: 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Daily Total Return Net Japan Index, avec High Water Mark relatif · Actions I2H: 25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index, avec High Water Mark relatif · Actions R1UH, I1UH, I1H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA, SI1UHED, SI1UHGD, SI1H: Néant

¹ Pour les actions I1H, I2H et SI1H couvertes en risque de change, le taux maximum de frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion annoncé inclus 0.20% de frais liés à la couverture de change

Il est rappelé que le compartiment sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »). Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

² Zone ESES: France, Belgique, Pays-Bas

³ Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

⁴ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse



Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur MSCI Daily Total Return Net Japan Index (MSCI Japan EUR, MSDEJNN) en cours de clôture, exprimé en euros, dividendes réinvestis sur la période de calcul, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le compartiment.

Relative High Water Mark

La méthodologie du rHWM n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si le compartiment surperforme la performance de l'actif de référence.

Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- En cas de surperformance du compartiment par rapport à l'actif de référence, à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance sera prélevée. Cette performance est calculée à chaque valeur liquidative.
- En cas de sous-performance du compartiment par rapport à l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Cette part variable des frais de gestion ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Ainsi :

- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à celle de l'actif de référence et que la condition de rHWM décrite ci-dessus est remplie, la commission de surperformance appliquée aux actions SUH, R2UH, I2UH et I2H représentera 25% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de frais du compartiment et la performance de l'actif de référence tel que défini précédemment
- Si, sur une période de référence donnée, la performance nette de frais du compartiment est inférieure à celle de l'actif de référence ou que la condition de rHWM décrite ci-dessus n'est pas remplie, la commission de surperformance sera nulle.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu : Néant.Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu : Néant.Changement à intervenir : Néant.



Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation (Parts SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, I2H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA et SI1H):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

<u>Distribution (Parts SI1UHED et SI1UHGD)</u>:

Résultat net : Distribution partielle

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

évolutionactif net

	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	169 552 044,29	124 024 229,16
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	84 253 508,17	53 301 977,17
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-52 520 732,52	-21 805 263,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 281 615,72	3 236 019,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 972 268,84	-4 625 726,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-275 202,68	-94 551,10
Différences de change	-3 543 526,66	-4 235 164,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 946 553,84	20 328 464,33
- Différence d'estimation exercice N	26 633 248,45	28 579 802,29
- Différence d'estimation exercice N-1	28 579 802,29	8 251 337,96
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-35 505,10	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 123 803,72	-577 940,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	220 917 182,26	169 552 044,29

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-
Autres instruments	-	<u>-</u>

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu non financiers	rs -	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu bancaires		-
Titres de créances à moyen term NEU MTN	e _	-
Autres instruments	-	2

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
	en pension cedes	empruntes cedes	a reflicte cedes	a decouvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	_
Autres engagements	-	-	-	
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	10 903 730,49
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7,46
Hors-bilan	_	_	_	
Opérations de couverture				
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_	_	_	
Dépôts	-			-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 903 730,49	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,46	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	_

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	USD	GBP	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	204 302 264,90	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	_
OPC	-	-	-	_
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	232 425,06	-	-	_
Comptes financiers	-	-	-	_
Autres actifs	-	-	-	_
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	75 089 811,13	-	-	-
Comptes financiers	2,39	5,02	0,05	_
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	_

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	81 170 144,52
Achats à terme de devises	
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	76 283 212,34
Autres Créances:	
Souscription à recevoir	194 507,12
Coupons a recevoir	192 433,96
Achats reglements differes	39 991,10
Dépôt de garantie (versé)	4 460 000,00
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	75 458 950,19
Ventes à terme de devises	75 049 820,03
Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises	75 049 820,03
	75 049 820,03 -
Montant total négocié des Achats à terme de devises	75 049 820,03 - 198 947,49
Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes : RACHAT à payer	198 947,49
Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes : RACHAT à payer Frais provisionnes	198 947,49 130 114,14
Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes : RACHAT à payer Frais provisionnes Ventes reglements differes	198 947,49 130 114,14 40 077,43

137

370006

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION SUH / FR0013321957	363,164	466 699,59	153,787	200 791,08
ACTION I1UH / FR0013321965	1 979,536	2 457 112,03	980,835	1 136 894,14
ACTION I1H / FR0013321973	<u> </u>			
ACTION I2UH / FR0013321999	10 912,562	14 404 217,68	14 520,015	18 410 214,80
ACTION R1UH / FR0013413689	-	-	-	
ACTION SIIUHEA / FR0013456357	-	-	-	_
ACTION SIUHGA / FR0013456365	2 430,528	3 241 052,63	3 235,198	4 289 446,86
ACTION SIUHUA / FR0013456381	288,653	305 995,18	1 294,83	1 345 881,82
ACTION R2UH / FR0013532926	-	-	-	-
ACTION SI1H / FR0013456415	-	-	-	-
ACTION I2H / FR0014000OR9	58 734,217	61 784 306,40	10 720,311	11 728 141,71
ACTION SI1UHED / FR0013456399	-	-	-	-
ACTION SI1UHGD / FR0013456407	1 169,079	1 594 124,66	10 330,472	15 409 362,11
Commission de souscription / rachat				
par catégorie de part : ACTION SUH / FR0013321957		Montant 41 949,17		Montant 42 089,39
ACTION SUH / FR0013321957 ACTION I1UH / FR0013321965		41 949,17		42 089,39
ACTION 11H / FR0013321973				
ACTION 1111/ FR0013321979 ACTION 12UH / FR0013321999				
ACTION R1UH / FR0013413689				
ACTION SI1UHEA / FR0013456357				
ACTION SIUHGA / FR0013456365				
ACTION SIUHUA / FR0013456381				
ACTION R2UH / FR0013532926				
ACTION SI1H / FR0013456415				
ACTION I2H / FR0014000OR9				
ACTION SI1UHED / FR0013456399		-		
ACTION SI1UHGD / FR0013456407				
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		41 949,17		42 089,39
ACTION I1UH / FR0013321965		-		
ACTION 11H / FR0013321973		-		
ACTION I2UH / FR0013321999		-		
ACTION R1UH / FR0013413689		-		
ACTION SIIUHEA / FR0013456357		-		
ACTION SIUHGA / FR0013456365		-		
ACTION SIUHUA / FR0013456381		-		
ACTION R2UH / FR0013532926		-		-
ACTION SI1H / FR0013456415		-		-
ACTION I2H / FR0014000OR9		-		-
ACTION SI1UHED / FR0013456399		-		-
ACTION SI1UHGD / FR0013456407		-		-
Commissions acquises à l'Opc				
par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0013321957		-		

ACTION I1UH / FR0013321965	-
ACTION I1H / FR0013321973	
ACTION I2UH / FR0013321999	
ACTION R1UH / FR0013413689	
ACTION SIIUHEA / FR0013456357	
ACTION SIUHGA / FR0013456365	
ACTION SIUHUA / FR0013456381	
ACTION R2UH / FR0013532926	
ACTION SI1H / FR0013456415	
ACTION I2H / FR0014000OR9	
ACTION SI1UHED / FR0013456399	
ACTION SI1UHGD / FR0013456407	



3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	0,25
ACTION I1UH / FR0013321965	1,50
ACTION I1H / FR0013321973	-
ACTION I2UH / FR0013321999	0,75
ACTION R1UH / FR0013413689	-
ACTION SI1UHEA / FR0013456357	1,15
ACTION SIUHGA / FR0013456365	1,15
ACTION SIUHUA / FR0013456381	1,15
ACTION R2UH / FR0013532926	1,35
ACTION SI1H / FR0013456415	-
ACTION I2H / FR0014000OR9	0,95
ACTION SI1UHED / FR0013456399	-
ACTION SHUHGD / FR0013456407	1,15
	3.5
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
ACTION SUH / FR0013321957	
ACTION IIUH / FR0013321965	
ACTION IIH / FR0013321973	1 401 04
ACTION I2UH / FR0013321999	1 481,94
ACTION R1UH / FR0013413689	
ACTION SITUHEA / FR0013456357	
ACTION SIUHGA / FR0013456365	
ACTION SIUHUA / FR0013456381	
ACTION R2UH / FR0013532926	
ACTION SI1H / FR0013456415	2 (42 95
ACTION I2H / FR0014000OR9	2 642,85
ACTION SHIJHED / FR0013456399	<u>-</u>
ACTION SI1UHGD / FR0013456407	
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	
- Ventilation par Opc "cible":	
- Opc 1	-
- Opc 2	
- Opc 3	
- Opc 4	

	anties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalres engagements reçus et/ou donnés	
	é à la contrepartie SG CIB.	
.9. Autres information	ns	
	instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
	ciers reçus en pension (livrée)	
- Autres opérations t		
	instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : us en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions		
- obligations		
- titres de créances		
- autres instruments	financiers	
nstruments financiers don	nnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions		
- obligations		
- titres de créances		
- autres instruments	financiers	
	ers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gesticiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	on (fonds) ou aux
- Swaps		
-		

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	7		-
-	-		
-	-		-
	- 5		-
-	-		
-	-		
-	-	<u> </u>	
	-		
-			
-	-		
	-		
-	-		
	-		
	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
-	-		
	-		



	31.12.2021	30.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13,77	-
Résultat	1 199 818,23	-500 242,04
Total	1 199 832,00	-500 242,04

ACTION SUH / FR0013321957	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	814 999,92	-316 185,87
Total	814 999,92	-316 185,87
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1UH / FR0013321965	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15 802,95	-4 804,85
Total	-15 802,95	-4 804,85
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I1H / FR0013321973	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION I2UH / FR0013321999	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	158 091,13	-262 784,28
Total	158 091,13	-262 784,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION R1UH / FR0013413689	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice		-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		-

ACTION SI1UHEA / FR0013456357	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	888,64	1 640,69
Total	888,64	1 640,69
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		-
ACTION SIUHGA / FR0013456365	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 668,16	19 865,22
Total	9 668,16	19 865,22
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
ACTION SIUHUA / FR0013456381	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	_	-
Capitalisation	853,71	3 492,41
Total	853,71	3 492,41
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION R2UH / FR0013532926	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 104,81	1 929,39
Total	-1 104,81	1 929,39
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SI1H / FR0013456415	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2H / FR0014000OR9	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	228 849,99	21 255,51
Total	228 849,99	21 255,51
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SI1UHED / FR0013456399	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



ACTION SI1UHGD / FR0013456407	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	3 378,07	35 285,16
Report à nouveau de l'exercice	10,15	64,58
Capitalisation	-	-
Total	3 388,22	35 349,74
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 483,873	11 645,266
Distribution unitaire	1,36	3,03
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



EUR - 467 203,68 - 467 203,68 31.12.2021 EUR	-1 064 981,86 -1 064 981,86 30.12.2020
31.12.2021	-1 064 981,86 30.12.2020
31.12.2021	-1 064 981,86 30.12.2020
31.12.2021	-1 064 981,86 30.12.2020
31.12.2021	30.12.2020
31.12.2021	30.12.2020
EUR	EUR
-	-
-	-
632 561,23	-563 097,63
632 561,23	-563 097,63
-	-
-	-
31.12.2021	30.12.2020
EUR	EUR
-	-
-	-
	35 131,29
663 984,99	35 131,29
	663 984,99 663 984,99

150

Distribution unitaire

370006

ACTION I1H / FR0013321973	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0013321999	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 396 933,83	-256 926,77
Total	3 396 933,83	-256 926,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION R1UH / FR0013413689	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SI1UHEA / FR0013456357	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	95 489,89	-6 152,18
Total	95 489,89	-6 152,18
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
	•	
ACTION SIUHGA / FR0013456365	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 038 975,73	-74 488,55
Total	1 038 975,73	-74 488,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION SIUHUA / FR0013456381	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	91 741,71	-13 095,34
Total	91 741,71	-13 095,34

Nombre de parts

Distribution unitaire

Information relative aux parts ouvrant droit à distribution

ACTION R2UH / FR0013532926	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	114 973,63	5 216,12
Total	114 973,63	5 216,12
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SI1H / FR0013456415	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2H / FR0014000OR9	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	9 071 570,69	-64 687,73
Total	9 071 570,69	-64 687,73
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SI1UHED / FR0013456399	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIIUHGD / FR0013456407	31.12.2021	30.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	360 971,98	-126 881,12
Total	360 971,98	-126 881,12
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 13 juillet 2018

Capitalisation unitaire*

Devise

-	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_
Actif net	220 917 182,26	169 552 044,29	124 024 229,16	-	

ACTION SUH / FR0013321957		Devi	se de la part et de la valeur	liquidative : EUR	
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	62 698,656	62 489,279	61 167,327	-	-
Valeur liquidative	1 344,46	1 225,06	1 122,17	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

13,65

-14,07

150,68

⁽f) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1UH / FR0013321965		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	5 295,59	4 296,889	-	-	-
Valeur liquidative	1 218,24	1 124,03	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	122,40	7,05	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I1H / FR0013321973

Devise de la part et de la valeur liquidative : -

11011011				*	
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

ACTION I2UH / FR0013321999

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

			_	_	
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	24 478,201	28 085,654	32 011,184	-	-
Valeur liquidative	1 352,64	1 238,78	1 139,10	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-	_	_		_	_
values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	145,23	-18,50	15,82	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette daté.



le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R1UH / FR0013413689

Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

ACTION SIIUHEA / FR0013456357

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

				_	
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	779,019	779,019	779,019	-	-
Valeur liquidative	1 192,56	1 096,48	996,36	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-	_	_		_	_
values nettes (y compris acomptes)	·	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)		-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	123,71	-5,79	0,47	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SIUHGA / FR0013456365

Devise de la part et de la valeur liquidative : GBP

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	
Nombre de parts en circulation	7 134,74	7 939,41	3 733,000	-	
Valeur liquidative	1 190,48	1 176,36	1 008,58	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	146,97	-6,88	1,63	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

ACTION SIUHUA / FR0013456381

Devise de la part et de la valeur liquidative : USD

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	827,763	1 833,94	2 165,580	-	-
Valeur liquidative	1 221,27	1 217,54	1 007,99	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes		-	-	-	-
(y compris acomptes) Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)		-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	111,86	-5,23	0,68	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION R2UH / FR0013532926

Devise de la part et de la valeur liquidative : El	Dev	ise o	de l	a par	t et d	e la	valeur	liquidative	:	EUR
--	-----	-------	------	-------	--------	------	--------	-------------	---	-----

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	-
Nombre de parts en circulation	1 000	1 000,000	-	-	-
Valeur liquidative	1 117,73	1 029,74	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	_
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	113,86	7,14	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SI1H / FR0013456415

Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-		_	_	_	_
values nettes (y compris acomptes)					
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)		-	-	-	-
Capitalisation unitaire*		-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



ACTION I2H / FR0014000OR9

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

ACTION 12117 TROOT 1000ORS		Devis	se de la part et de la valear h	iquidutive. Box	
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	72 124,839	24 110,933	-	-	-
Valeur liquidative	1 116,13	1 002,24	-	-	_
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	128,94	-1,80	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

ACTION SITUHED / FR0013456399

Devise de la part et de la valeur liquidative : -

ACTION STICILED / TROOTS	30377	Bevise de la part et de la valear inquidante.				
	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_	
Nombre de parts en circulation		-	-	-	-	
Valeur liquidative	-	-	-	-	_	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)		-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*		-	-	-	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION SI1UHGD / FR0013456407

Devise de la part et de la valeur liquidative : GI
--

	31.12.2021	30.12.2020	30.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	2 483,873	11 645,266	9 947,000	-	-
Valeur liquidative	1 187,78	1 176,23	1 008,58	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	1,36	3,03	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	145,32	-10,89	1,63	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



inventaire au 31.12.2021

		Statut		Valeur	Devise de	% Actif
Code valeur	Libellé valeur	Valeur	Quantité	boursière	cotation	% Actii
Valeurs mobilier	res					
Action	LLVOLDINGS GODD	DD 0 DD 0	426 100 00	(425 460 62	****	2.01
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	PROPRE	436 100,00	6 435 468,63	JPY	2,91
JP3799700004	BML	PROPRE	195 000,00	5 346 870,69	JPY	2,42
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	26 700,00	7 198 228,26	JPY	3,26
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	PROPRE	118 800,00	5 057 063,97	JPY	2,29
JP3818800009	FUJITEC CO	PROPRE	322 400,00	6 231 385,18	JPY	2,82
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	48 400,00	6 574 351,89	JPY	2,98
JP3840800001	HOGY MEDICAL	PROPRE	288 000,00	7 201 104,46	JPY	3,26
JP3841800000	HOKUETSU PAPER MILLS LTD	PROPRE	673 600,00	3 714 667,89	JPY	1,68
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	284 600,00	6 332 448,23	JPY	2,87
JP3152820001	INTERNET INITIATIVE JAPAN	PROPRE	137 400,00	5 005 752,42	JPY	2,27
JP3389680004	JAPAN MATERIAL CO LTD	PROPRE	418 000,00	6 072 188,99	JPY	2,75
JP3211400001	KATAKURA INDUSTRIES	PROPRE	61 200,00	1 157 063,97	JPY	0,52
JP3862960006	MACNICA FUJI ELECT	PROPRE	516 100,00	10 893 597,18	JPY	4,93
JP3906000009	MINEBEA MITSUMI INC	PROPRE	85 200,00	2 133 594,11	JPY	0,97
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	125 000,00	8 779 145,57	JPY	3,97
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	72 200,00	4 980 570,64	JPY	2,25
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	90 800,00	9 415 677,25	JPY	4,26
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	139 600,00	8 983 310,32	JPY	4,07
JP3967200001	RAKUTEN GROUP INC	PROPRE	1 091 200,00	9 658 266,61	JPY	4,37
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	116 700,00	9 290 888,17	JPY	4,21
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	PROPRE	328 300,00	8 750 134,22	JPY	3,96
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	1 009 700,00	9 502 238,84	JPY	4,30
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	140 100,00	8 581 366,77	JPY	3,88
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	121 500,00	13 489 127,93	JPY	6,11
JP3613400005	TOYO SEIKAN KAISHA	PROPRE	476 500,00	5 017 905,35	JPY	2,27

		Statut		Valeur	Devise de	% Actif
Code valeur	Libellé valeur	Valeur	Quantité	boursière	cotation	net
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	717 000,00	11 578 796,59	JPY	5,24
JP3635650009	TRANCOM CO.LTD	PROPRE	77 500,00	5 325 970,24	JPY	2,41
JP3635700002	TRANSCOSMOS	PROPRE	345 900,00	8 701 886,79	JPY	3,94
JP3131350005	YELLOW HAT	PROPRE	228 200,00	2 893 193,74	JPY	1,31
Total Action				204 302 264,90		92,48
Total Valeurs me Liquidites	obilieres			204 302 264,90		92,48
APPELS DE M	ARGES					
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	4 460 000,00	4 460 000,00	EUR	2,02
Total APPELS I	DE MARGES			4 460 000,00		2,02
BANQUE OU A						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-198 947,49	-198 947,49	EUR	-0,09
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-5 214 039,00	-39 991,10	JPY	-0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	5 214 039,00	39 991,10	JPY	0,02
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	10 903 730,49	10 903 730,49	EUR	4,94
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	-0,04	-0,05	GBP	-0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-311,00	-2,39	JPY	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-5,68	-5,02	USD	-0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	194 507,12	194 507,12	EUR	0,09
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-40 077,43	-40 077,43	EUR	-0,02
Total BANQUE FRAIS DE GES				10 859 205,23		4,92
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-64 710,86	-64 710,86	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-17 901,39	-17 901,39	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 211,51	-8 211,51	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 817,33	-18 817,33	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-908,23	-908,23	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-9 881,93	-9 881,93	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-872,58	-872,58	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 282,85	-1 282,85	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 402,67	-3 402,67	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	-506,40	-506,40	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-2 642,85	-2 642,85	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	-975,54	-975,54	EUR	-0,00
Total FRAIS DE Total Liquidites Coupons Action	GESTION			-130 114,14 15 189 091,09		-0,06 6,88
JP3105090009	AI HOLDINGS CORP	ACHLIG	436 100,00	70 814,40	JPY	0,03
JP3816600005	FUJI SOFT ABC	ACHLIG	118 800,00	20 062,51	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	48 400,00	38 038,75	JPY	0,02
JP3840800001	HOGY MEDICAL	ACHLIG	286 400,00	31 624,05	JPY	0,01
JP3967200001	RAKUTEN GRP	ACHLIG	1 091 200,00	31 894,25	JPY	0,01
Total Action Total Coupons Change a terme Change a terme				192 433,96 192 433,96		0,09 0,09
	OVCT 220317 JPY/EUR CB	RECU	76 283 212,34	76 283 212,34	EUR	34,53
	OVCT 220317 JPY/EUR CB	VERSE	-9 795 145 881,00	-75 049 820,03	JPY	-33,97
Total Change a to Total Change a to				1 233 392,31 1 233 392,31		0,56 0,56
Total LONGCH	AMP DALTON JAPAN LONG	G ONLY UCITS FUND		220 917 182,26		100,00







EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE SA

32, rue du champ de Tir - 44300 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Crystal Park - 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Représentée par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats- Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des «U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S.

Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours d'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, Parts B, Parts C)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

<u>Résultat net</u>: Capitalisation totale.

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :</u> Capitalisation totale.

Distribution (Parts D)

Les sommes distribuables sont intégralement distribuées chaque année.

Résultat net : Distribution totale.

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :</u> Distribution partielle.

Garantie ou protection:

Néant.

370008

Objectif de gestion:

Le compartiment vise à réaliser, au travers d'une gestion discrétionnaire, une performance moyenne annualisée (nette de frais) supérieure à :

- 5,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action C
- 6,00% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour les actions B et D
- 6,30% au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps sur un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans pour l'action A

Cet objectif est recherché au travers :

- d'une stratégie centrale basée sur un portefeuille d'instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré), aussi appelée « Stratégie Autocalls », dont les sous-jacents sont les marchés actions européens et/ou américains (ou certaines de leurs composantes), les « Sous- Jacents ».

La stratégie peut être implémentée par :

- L'achat direct d'Autocall (« Méthode directe »);
- Et/ou via des contrats d'échange de performance (« Méthode d'exposition synthétique »).

Le poids de la stratégie Autocall pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible a 70%.

Durant la période de chargement du portefeuille, estimée à 3 mois maximum, le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion :

- d'une stratégie satellite de diversification de la stratégie Autocall.

Les produits structurés (Autocalls) étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition a 30%.

L'exposition du compartiment aux marchés sous-Jacents sera variable dans le temps. La valeur liquidative du compartiment ne suivra pas systématiquement l'évolution de ses marchés car sa valorisation dépendra notamment de celles des différents Autocalls détenus en portefeuille et de leurs caractéristiques, ainsi que de l'évolution des stratégies de diversification. La nature même des Autocalls, fait que l'exposition du compartiment aux Sous-Jacents sera variable dans le temps.

Les Sous-Jacents des Autocalls seront des indices phares des marchés européens, américains ou des actions appartenant à ces indices. Les Autocalls peuvent avoir un ou plusieurs Sous-Jacents. Le processus de sélection des Autocalls effectué par l'équipe de gestion, notamment le choix des coupons, le choix des barrières de protection du capital, des barrières de protection des coupons et des barrières de rappel anticipé dépendront des vues de l'équipe de gestion et de ses évaluations.

Le compartiment conserve aussi la possibilité d'allouer dans des stratégies de diversification du portefeuille d'Autocalls jusqu'à 40% de l'actif net. Ces stratégies de diversifications pourront prendre la forme de compartiment, de titres intégrant des dérivés et présenter une décorrélation aux marchés actions.

L'objectif de gestion ne constitue ni une garantie de rendement, ni de capital et la société de gestion ne garantit pas qu'il sera atteint, même en cas de conservation des actions sur la période d'investissement recommandée. La baisse des marchés actions, les « Sous-Jacents », peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de baisse significative durable des marchés actions européens et/ou américains, la performance du compartiment sera probablement négative.

Le compartiment peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de son actif net. La devise sur laquelle peut porter ce risque est le USD.

167

Indicateur de référence :

La performance nette de frais annuelle des actions du compartiment peut être comparée à :

- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 5.00% pour l'action C
- 1'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.00% pour les actions B et D
- l'€STR capitalisé +8.5Bps + 6.30% pour l'action A

Il est précisé que l'administrateur de l'indice (EMMI) bénéficie de l'exemption prévue à l'article 2.2 du règlement benchmark, en tant qu'indice de banque centrale, et n'a pas à ce titre à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Il est publié entre autres sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Stratégie d'investissement :

Sur les stratégies utilisées :

La société de gestion cherche à atteindre l'objectif de gestion en exposant le compartiment aux deux stratégies complémentaires suivantes :

- Une stratégie centrale de gestion de Produits Structurés négociés de gré à gré (OTC) aussi nommée « Stratégie Autocalls » ; elle pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment avec une cible d'exposition a 70%.

Elle pourra être implémentée : soit de manière directe, par l'achat de produits structures sous forme obligataire (« Méthode directe »), soit de manière synthétique via des swaps de performance (« Méthode d'exposition synthétique »).

Les Sous-Jacents de référence des Autocalls appartiennent à l'univers des marchés actions européens et/ou américains. La Stratégie Autocalls et donc la valeur liquidative du compartiment ne suit pas systématiquement l'évolution de ces marchés en raison, notamment, de la combinaison d'Autocalls et de leurs caractéristiques (notamment en terme de barrières de rappel, de barrières de risque en capital, de plafonnements de gains), de l'influence sur la performance de l'Autocall, de la distance entre le niveau du Sous-Jacent de référence et la barrière de risque en capital, du temps restant par rapport à la date d'échéance prévue de l'Autocall, de la volatilité du « Sous-Jacent » de référence et de ses dividendes notamment.

- Une stratégie satellite de diversification. Les produits structurés étant corrélés aux marchés actions peuvent subir une perte notamment en cas de baisse prononcée des actions. La société de gestion se réserve la possibilité d'allouer jusqu'à 40% de l'actif net du compartiment dans des stratégies complémentaires, diversifiantes ou défensives, avec une cible d'exposition a 30%. La stratégie de diversification est effectuée au travers d'investissements dans des OPCVM externes, ou via des titres intégrant des dérivés.

Strategie autocalls:

La stratégie Autocalls consiste à gérer activement le portefeuille de dérivés, les Autocalls.

Les Autocalls sont des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (OTC). Les Autocalls visent à délivrer des coupons conditionnels liés à l'évolution des actifs Sous-Jacents de l'Autocall. Le compartiment sera exposé aux marchés actions européens et/ou américains à travers les Autocalls. Les Autocalls peuvent prendre fin en étant automatiquement rappelés par anticipation à certaines dates (« date(s) de rappel ») si le niveau du Sous-Jacent de référence est supérieur ou égal à des niveaux prédéterminés (« barrière(s) de rappel ») à des dates d'observation spécifiques. Un coupon conditionnel au niveau du Sous-Jacent peut alors être versé à la date de rappel ou à la date d'échéance (en l'absence de fin automatique par anticipation). En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son sous-jacent, en particulier à la date d'échéance, si le sous-jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital.

Dans le cadre de la stratégie Autocalls, la société de gestion procède à une diversification en termes de points d'entrée, en termes de Sous-Jacents, en termes de niveau de barrière pour le paiement des coupons, de barrières pour le rappel, de barrières en termes de protection du capital.

Les Autocalls sont sélectionnés par la société de gestion en fonction de leur type (il existe différentes catégories d'Autocalls), de leur niveau de risque, de leur impact sur le risque global du panier d'Autocalls et de l'adéquation entre le gain moyen attendu du panier d'Autocalls et le niveau de risque attendu de ce dernier. La société de gestion décide, discrétionnairement, de l'investissement dans chaque Autocall afin d'assurer une diversification suffisante au sein du compartiment. En l'absence de fin automatique par anticipation, un Autocall est exposé à la performance négative de son Sous-Jacent, en particulier à la date d'échéance, si le Sous-Jacent de référence a franchi à la baisse à cette date d'échéance la barrière de risque en capital. Les Autocalls peuvent ainsi présenter un risque de perte en capital total même si la société de gestion peut par sa sélection de Sous-Jacents et selon le niveau de barrières tenter de réduire la probabilité de perte totale.

Dans la limite de 30% de son Actif Net, l'équipe de gestion peut sélectionner des Autocalls libelles en USD, lorsque le taux de coupon servi en USD est plus élevé que le taux servi en Euro pour le même produit, s'exposant aussi à un risque de change.

L'exposition aux marchés actions sera ainsi variable dans le temps : la société de gestion peut, discrétionnairement, décider de n'exposer le compartiment que partiellement aux Autocalls, voire de ne pas s'y exposer du tout en cas de conditions extrêmes de marché, durant une période de temps limitée ; dans ce cas, la stratégie de Diversification seront les seules mises en œuvre dans le portefeuille.

La performance de chaque Autocall a ainsi un impact positif ou négatif sur la performance du compartiment. Dans le cas d'une

évolution défavorable du Sous-Jacent de référence d'un Autocall et notamment s'il y a franchissement de la barrière de risque en capital à l'échéance de ce dernier, le compartiment sera exposé à un risque de perte en capital.

La stratégie Autocall pourra être implémentée de deux manières complémentaires, permettant ainsi de d'optimiser la gestion du risque émetteur dans le respect des ratios statutaires.

- Méthode directe : l'équipe de gestion sélectionnera des Autocalls émis par des institutions financières
- Méthode d'exposition synthétique : l'équipe de gestion sélectionnera des contreparties bancaires pour s'exposer à des Autocalls de façon synthétique (via des contrats d'échange de performance) tout en limitant son exposition de crédit à la contrepartie.
- Les deux méthodes ne sont pas exclusives et peuvent être implémentées seules ou ensemble.

Méthode d'exposition synthétique :

En cas d'exposition synthétique l'équipe de gestion sélectionne une ou plusieurs contreparties. Les contreparties sont sélectionnées en fonction de plusieurs critères (notamment l'expérience dans les Autocalls, la compétitivité prix, l'efficience opérationnelle, le rating). Le nombre de contreparties sera fonction des besoins de diversification et des en-cours en gestion du compartiment.

Dans le cadre d'une prise d'exposition synthétique, le compartiment a recours à des swaps, et notamment des contrats d'échange sur rendement global (total return swap ou TRS) :

- Face à des actifs détenus par le compartiment (Actions et/ou Titres de Créance et/ou OPC), le compartiment entre dans un TRS avec la contrepartie dont l'effet est d'échanger la performance d'actifs détenus par le compartiment avec un rendement de type monétaire.
- En parallèle, le compartiment entre dans un autre TRS par lequel le compartiment verse à la contrepartie un rendement de type monétaire et reçoit en échange la performance d'un ou plusieurs Autocalls choisis par l'équipe de gestion et généralement émis par la contrepartie du TRS.

Les Autocalls constituent ainsi le moteur essentiel de la performance de la stratégie Autocalls.

Strategie de diversification :

Dans le cadre de la stratégie de diversification, la société de gestion a recours à des compartiment OPCVM ou des titres intégrant des dérivés dont l'objectif est d'apporter une diversification, au portefeuille d'Autocalls.

A titre d'exemple le compartiment pourra investir dans des parts ou actions d'obligations convertibles, des fonds d'obligations à hauts rendements (« High Yield »), des fonds « Buy Write » (des stratégies qui prennent une exposition aux marches actions et génèrent un rendement par la vente d'options de vente), des fonds « Momentum » (fonds qui suivent les tendances de marché).

Actifs

Actions

Le compartiment est investi en direct sur les marchés actions et titres assimilés émis ou via des OPC. La performance de ces actifs fait l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance y compris les dividendes reçus contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique. Les actions éventuellement sélectionnées sont des actions de grande capitalisation de pays de l'OCDE.

<u>Titres de creance et instruments du marche monetaire</u>

Le compartiment peut investir, selon l'évolution des marchés :

De 0 à 100% dans des titres obligataires et monétaires, conformément aux ratios de diversification applicables avec tout type de duration, présentant les caractéristiques suivantes :

- Émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE, par des collectivités territoriales d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen;
- Émis par des entreprises publiques de pays membres de l'OCDE appartenant à la zone euro ; et
- Instruments du marché monétaire, titres de créances négociables avec ou sans garantie d'Etat, Bons du Trésor ou instruments financiers équivalents sur les marchés internationaux, par le biais d'acquisitions ou d'opérations de pension livrée.

Les titres de créances référencés ci-dessus sont émis par des émetteurs qualifiés d'« Investment grade » lors de leur acquisition par les agences de notations avec des notations minimum de A2/P2 pour le court terme et de BBB-/Baa3 pour le long terme selon les échelles respectives de Standard & Poor's et de Moody's ou équivalent. Néanmoins la société de gestion procède à sa propre analyse de crédit et ne recourt pas mécaniquement et exclusivement aux notations fournies par les agences de notations.

La performance de ces actifs peut faire l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global où le compartiment échange leur performance contre la performance d'un placement monétaire dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique.

Parts ou actions d'opcvm ou fonds d'investissement

Jusqu'à 10% de l'actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger quelle que soit leur classification et plus particulièrement des :
- Actions ou parts d'OPCVM actions (notamment des Exchange Traded Funds ETF) ;
- Actions ou parts d'OPCVM obligataires ;
- OPCVM appliquant des stratégies diversifiées et de recherche de performance absolue ;

- Actions ou parts d'OPCVM monétaires et/ou obligataires.
- Parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres états membres de l'UE ou des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions posées à l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces fonds pourront être utilisés dans le cadre de la stratégie d'exposition synthétique en étant assortis de contrats d'échange de performance avec une ou des contreparties bancaires.

La SICAV s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Sur les instruments financiers a terme (derives)

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment effectue des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique de la stratégie Autocalls.

Par ailleurs, la méthode de suivi du risque global du compartiment utilisée par la société de gestion est la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue telle que décrite dans la section V Risque Global.

- La nature des marchés d'intervention :
- Réglementés;
- Organisés;
- De gré à gré;
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action;
- Taux ;
- Corrélations (notamment dans les Autocalls portant sur plusieurs Sous-Jacents) ;
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture ;
- Exposition;
- La nature des instruments utilisés :
- Options (dont Autocalls);
- Swaps (dont Autocalls);
- Autre: Total Return Swap;
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques (Total Return Swap sur Autocalls) ;
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché (Cf. Ci-dessous) ;
- Autre stratégie : néant.

Le niveau de l'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs absolues des nominaux des positions sur l'actif net du compartiment. Le niveau d'effet de levier indicatif attendu se situe entre 75% et 400% de l'actif. Le niveau de l'effet de levier effectif peut toutefois dépasser ce niveau attendu en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 0% et 100% de l'actif net du compartiment.

Les instruments financiers à terme permettent :

- De mettre en œuvre la stratégie Autocalls ; et
- De couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés actions ou taux et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes de ces marchés.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps). Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La société de gestion peut avoir recours à de tels instruments dans le but d'échanger la performance des actifs détenus avec un rendement de type monétaire ou un taux fixe dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'exposition synthétique.

Les actifs du compartiment pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global sont les actions, les obligations, les compartiment et /ou titres de créance. La société de gestion s'attend à ce que de telles opérations portent sur 60% des actifs du compartiment, cependant le compartiment peut réaliser de telles opérations dans la limite de 100% de ses actifs.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Contrats constituants des garanties financieres

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme et/ou d'opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres, et conformément à la réglementation applicable, l'OPCVM peut être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière (collatéral) dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité et/ou d'actifs, notamment des actions ou des obligations jugées liquides par la société de gestion, de toute maturité, émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs de premier ordre dont la performance n'est pas hautement corrélée avec celle de la contrepartie, des OPCVM.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financières, la société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus à titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (marked-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

L'OPCVM pourra réinvestir les garanties financières reçues sous forme d'espèces conformément à la réglementation en vigueur. Les garanties financières autres qu'en espèces reçues ne pourront pas être vendues, réinvesties ou mises en gage. La contrepartie peut également réinvestir les garanties financières reçues de l'OPCVM selon les conditions réglementaires qui lui sont applicables.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire de l'OPCVM ou à défaut par tout dépositaire tiers (tel qu'Euroclear Bank SA/NV) faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

En dépit de la qualité de crédit des émetteurs des titres reçues à titre de garantie financières ou des titres acquis au moyen des espèces reçues à titre de garantie financière, le compartiment pourrait supporter un risque de perte en cas de défaut de ces émetteurs ou de la contrepartie de ces opérations.

Les garanties financières reçues sont conservées auprès de la Banque dépositaire du compartiment.

Sur les titres integrant des derives

L'OPCVM peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net selon les opportunités de marché. La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés est la même que celle décrite pour les dérivés.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action;
- Change;
- Crédit ;
- Autre risque : corrélation (pour les titres avec plusieurs « Sous-Jacents »).
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture;
- Exposition;
- Autre nature : néant.
- La nature des instruments utilisés : EMTN, Warrants.
- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente d'instruments émis par des institutions financières.

Pour les dépots

Afin de gérer sa trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit clans la limite de 25% de l'actif net.

Pour les emprunts d'especes

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces dans la limite de 10% de son actif.

Pour les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (aussi appelées opérations de financement sur titres) sont réalisées conformément au Code monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de l'optimisation des revenus du compartiment.

Ces opérations consistent en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions. Les actifs de l'OPCVM pouvant faire l'objet d'Opérations de financement sur titres sont des actions ou des OPCVM liquides.

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront garanties selon les principes décrits à la section « Contrats

constituant des garanties financières » et seront négociées selon les critères relatifs aux contreparties décrits à la section « instruments financiers à terme (dérivés) » ci-dessus.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sont associées aux contrats constituant des garanties financières décrits plus haut. Les contreparties éligibles sont nécessairement des banques de premier plan de l'Union Européenne, préférablement françaises avec une expertise reconnue et vérifiée par la société de gestion dans le domaine des dérivés actions, avec un rating minimum de A-.

Les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, les Total Return Swaps et les Contrats Constituants des Garanties Financières sont lies et mis en place avec une ou plusieurs contreparties pour mettre en place la stratégie Autocall. Les contreparties sont des Banques de rating minimum A-. Tout revenu éventuel en provenance de ces opérations est intégralement acquis au compartiment ou utilise pour l'amélioration des termes économiques des TRS. Les garanties reçues sont conservées auprès de la banque dépositaire du compartiment et ne peuvent faire l'objet de réutilisation.

Profil de risque:

Considérations générales

Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs que l'objectif de gestion sera atteint, ni qu'ils ne subiront pas de pertes pour donner suite à leur investissement dans le compartiment.

L'actionnaire s'expose principalement aux risques suivants au travers du compartiment :

Risque de perte de capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué même si les souscripteurs conservent leurs actions pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la période de chargement du portefeuille (« Ramp-Up ») :

Durant le Ramp-Up (qui peut s'étendre sur plusieurs mois), le compartiment peut ne pas être totalement exposé à la stratégie Autocalls. Par conséquent, durant cette période, la performance du compartiment pourra par moment être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Lorsqu'elle gère le compartiment, la société de gestion utilise un processus d'investissement, des techniques et une analyse du risque spécifiques dans ses décisions d'investissement, mais il n'y a aucune garantie que ses décisions produiront les résultats escomptés.

En particulier, la société de gestion peut ne pas sélectionner les types d'Autocalls ou les indices actions, secteurs d'actions comme « Sous- Jacents ») de référence des Autocalls qui auraient offert meilleure performance. En outre, la société de gestion peut décider de ne pas exposer le compartiment intégralement à la stratégie Autocalls durant une période alors qu'une exposition intégrale aurait eu une meilleure performance. Par conséquent, l'objectif de gestion peut ne pas être atteint et l'investisseur peut subir des pertes en capital.

Risque lié au marché actions :

Les cours des actions et indices actions sur le marché boursier peuvent fluctuer en fonction des prévisions ou des attentes des investisseurs. Le compartiment peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours à la hausse comme à la baisse (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s)), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. Une baisse très importante des marchés actions entraînera une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de taux :

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. A titre d'exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Le compartiment est indirectement sensible aux évolutions des taux d'intérêt via ses investissements en Autocalls : en cas de hausse sensible des taux d'intérêt, la valeur des actifs pourrait baisser.

Risque de change:

Le compartiment est exposé au risque de change. Il peut être expose à des Titres intégrant des dérivés libelles en USD.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie découle de l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers à tenue négociés de gré à gré (« OTC ») et/ou des opérations d'acquisition et cession temporaire de titre. Le compartiment est exposé au risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations de performance dans le cadre des OTC (notamment les Autocalls). Le défaut de la contrepartie (ou le manquement de la contrepartie à l'une quelconque de ses obligations) dans le cadre de ces opérations peut avoir un effet défavorable significatif sur la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières :

Ces opérations et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour le compartiment tels que :

- Le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus) ;
- Le risque juridique ;
- Le risque de conservation ;
- Le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant ;
- Les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le compartiment ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie).

Risque de liquidité:

Les contreparties sélectionnées en « méthode directe » (achat de Titres) et/ou « méthode d'exposition synthétique » (via swap) sont sélectionnées sur un engagement de liquidité des instruments. Néanmoins le compartiment peut rester expose à un risque de liquidité. Les instruments financiers à terme sont par nature suffisamment liquides, mais dans certaines circonstances peuvent avoir un niveau de liquidité relativement faible.Par ailleurs, le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment est investi ou de ceux reçus en garantie, en cas, notamment, de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux dérivés :

Le compartiment utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, les investissements dans des dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur le marché secondaire et il peut être difficile d'évaluer la valeur d'une telle position. Pour ces raisons, rien ne garantit que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteignent l'objectif prévu.

Risques spécifiques liés aux Autocalls :

Un Autocall a une maturité variable et peut être rappelé par anticipation à une date de rappel. En cas de rappel anticipé d'un Autocall, ou d'une échéance, le compartiment peut être soumis à un risque de réinvestissement car le compartiment peut ne pas être en mesure de le remplacer par un Autocall offrant des caractéristiques similaires. Dans le cas des Autocalls sur plusieurs Sous-Jacents, le compartiment peut être exposé à un risque de corrélation entre les Sous-Jacents.

Risque lié à l'investissement dans des dérivés à barrière :

Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend du niveau des Sous-Jacents à certaines dates d'observation. La sensibilité de la valorisation du compartiment aux variations de prix des Sous-Jacents est accrue à proximité de ces dates, en particulier, sur certains niveaux de marchés pouvant amplifier à la hausse ou à la baisse l'effet de variation de marché des Sous-Jacents.

Risque lié à la volatilité implicite :

Le compartiment est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend de variables non observables directement sur les marchés financiers et difficilement observables par l'investisseur. En particulier, une hausse de la volatilité implicite du Sous-Jacent provoque le plus souvent une baisse de la valorisation des produits dérivés, qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de participation partielle à la hausse du marché action :

Entre leur date de lancement et leur maturité, l'évolution de la valeur des Autocall peut s'écarter de celle de leurs Sous-Jacents action ou indice. En particulier, la performance de ces produits depuis le lancement est limitée à la hausse du fait du mécanisme de plafonnement des gains (coupons conditionnels) ; par conséquent, l'actionnaire peut ne bénéficier que partiellement de la hausse des Sous-Jacents actions ou indices actions.

Risques en matière de durabilité: Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matiere de durabilite au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- A : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- B : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- C : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.
- D : Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

370008

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

174

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

[•] Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com

 $[\]bullet \ Date \ d'agrément \ par \ l'AMF: 26 \ février \ 20193$

[•] Date de création du Fonds :29 avril 2019.



Le fonds Longchamp Autocall Fund part A a enregistré une performance positive de +16.31% au cours de l'année 2021. La stratégie d'investissement a notamment bénéficié de la hausse des actifs risqués sur l'année.

Le fonds Longchamp Autocall Fund part C a enregistré une performance positive de +14.20% au cours de l'année 2021. La stratégie d'investissement a notamment bénéficié de la hausse des actifs risqués sur l'année.

Le fonds Longchamp Autocall Fund part D a enregistré une performance positive de +16.45% au cours de l'année 2021. La stratégie d'investissement a notamment bénéficié de la hausse des actifs risqués sur l'année.

L'environnement de marché

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décollecter aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégistes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Globalement, 2022 va donc être plus restrictive sur le front de la politique monétaire. Les investisseurs devant donc gérer une incertitude nouvelle qui pourrait générer de la volatilité.

Performances des principales classes d'actifs

Dans cet environnement, les marchés actions ont enregistré une performance très positive (MSCI World : +20.14%), avec des disparités importantes en fonction des zones géographiques.

Les actions US ont clôturé en territoire positif (S&P 500 : +27% / Nasdaq : +27%). Si les valeurs technologiques ont porté l'indice, des épisodes de hausses des taux longs ont créé des faiblesses sur le Nasdaq comme en février (-11% entre le 12/02 et le 08/03), en mai (-6.5% entre le 01/05 et le 12/05) ou en septembre (-7.3% entre le 07/09 et le 04/10). Le gros de la performance du S&P 500 a eu lieu entre février et août, période pendant laquelle l'indice s'est adjugé plus de 21% (7 mois de hausse d'affilée). Les valeurs chinoises, et notamment technologiques, ont souffert d'un environnement réglementaire strict et de la défiance des investisseurs internationaux. L'indice HXC (ADRs chinois cotés aux US) s'est replié de 42.68% en 2021, pesant sur le MSCI Asie-Pacifique qui a lui perdu 3.4%. Au Japon, le Nikkei a également sous-performé (+4.91% en 2021) alors que des titres comme SoftBank (4.2% de l'indice) ou Fast retailing (7.4% de l'indice) ont chuté respectivement de 32% et 29%. A l'inverse, l'indice indien NIFTY 50 (24%) a été soutenu par les secteurs automobiles et industriels. En Europe, le CAC 40 s'est illustré (+29%) porté par le luxe alors que le DAX (+16%) a pâti du poids significatif des valeurs cycliques dans l'indice.

Sur le marché obligataire, les tensions inflationnistes ont amené les banques centrales à communiquer dès le 2nd trimestre sur des réductions des programmes de rachats d'actifs et des hausses de taux. Cela a accentué la progression des taux courts et longs. Aux Etats-Unis, le taux 2-ans a pris 60bps, le 10-ans a fait +59bps en 2021, et le segment 5y30y s'est aplati de 63bps. Même constat au UK (+78bps sur le 10-ans) et en Europe où les 10-ans allemand et italien ont respectivement pris 39bps et 63bps. La prime de risque sur l'Italie s'est ainsi appréciée en amont des élections présidentielles et du retrait du programme PEPP de la BCE.

La hausse des taux souverains n'a pas eu d'incidence sur le marché du crédit où les spreads sont proches des plus bas historiques. Les variations ont également été limitées sur l'année, évoluant dans une fourchette de 11bps (EUR IG) et 22bps (US IG). A titre de comparaison, la moyenne sur 20 ans se situe à respectivement 35bps et 70bps. L'amélioration des fondamentaux, et notamment l'assainissement des bilans des sociétés, explique la solide performance du crédit en 2021.

Sur les devises, le dollar s'est apprécié à mesure que la FED a communiqué sur les hausses de taux à venir ainsi que la réduction des programmes de rachats d'actifs. L'indice DXY (USD vs principales devises mondiales) a pris 6.37% sur l'année. La hausse a été significative face au yen (USD/JPY: +11.5%) et à l'euro (EUR/USD: -7.4%), où les différentiels de taux d'intérêts ont joué pleinement. Les devises émergentes ont été secouées en 2021, la lire turque a chuté face au dollar (USD/TRY de 7.5 en janvier à 13.2 en décembre) avec un pic au-dessus de 18 malgré les interventions successives de la banque centrale turque. La volatilité implicite 3-mois sur la paire a atteint plus de 60% courant décembre.

Les matières premières ont explosé à la hausse, porté par le pétrole (WTI: +58%) sur fond d'une croissance de la demande. La réouverture des économies et le cycle inflationniste a profité aux commodités dans leur ensemble. Des épisodes de pénurie ont par ailleurs soutenu les cours comme sur le gaz ou le charbon. Les métaux (aluminium, cuivre, zinc) ont affiché des performances autour de +30%. Enfin, les métaux précieux comme l'or et l'argent ont, à l'inverse, souffert de la hausse des taux longs US.

Performances du fonds

Avec une performance de 3.65% sur le trimestre et de 16.31% sur l'année, le Longchamp Autocall Fund a connu une importante reprise en 2021. Ces rendements attractifs ont été portés par des marchés actions fortement haussiers et un environnement difficile sur les marchés de taux.

Les positions en Autocalls ont constitué le contributeur principal à la performance en 2021 avec un apport de 11.04% sur un total de 16.24%. Les Autocalls sur Actions et Indices ont contribué a hauteur de 7.28% et les Autocalls sur Dividendes, souscrits progressivement sur l'année, ont contribué à hauteur de 3.76%.

Le portefeuille de diversification a quant à lui contribué de 2.71% sur le trimestre et 7.45% sur l'année, principalement grâce à des expositions directes aux Dividendes (« Delta One »). Très déprimés en début d'année, les niveaux de prix des dividendes forward ont pleinement bénéficié d'une revalorisation au cours de l'année, avec dans certains cas des performances supérieures aux marchés actions, notamment dans le secteur des financières.

Les positions résiduelles en cash et les positions de couvertures ont contribué négativement à hauteur de -0.63%.

Notre exposition Dividendes, très liée au marché des Autocalls constitue à présent une composante importante de notre stratégie.

Mouvements du portefeuille

L'activité de trading a été très soutenu sur l'année.

Le fonds est au total composé de 80 positions à la fin de l'année et présente ainsi une bonne diversification.

- Portefeuille Autocalls : nous avons mis en place 29 nouveaux Autocalls et 22 Autocalls ont été rappelés
- Portefeuille Diversification : nous avons mis en place 35 nouvelles transactions, essentiellement en dividendes. Ce nombre élevé reflète notre diversification en termes de sous-jacents et de maturité. Nous sommes en effet exposés aux dividendes de 2022 à 2026 sur une large variété de sociétés

Le rendement moyen du portefeuille s'élève à environ 13%.

Positionnement et perspectives

Notre sensibilité actuelle aux marchés actions (Delta) est de 82.4%.

Notre portage (Theta) est de 8.5% annualisé.

Le portefeuille est aujourd'hui bien investi et son niveau de risque aura tendance à se réduire avec le temps à mesure que certains produits seront rappelés ou terminés.

	Evolution du portefeuille Autocall vs Spot						
	-30%	-20%	-10%	0%	+10%	+20%	+30%
1Y - Fin 2022	78.7%	89.4%	98.1%	105.3%	110.5%	115.2%	119.6%
2Y - Fin 2023	82.8%	98.2%	106.1%	111.8%	114.5%	117.5%	123.0%
3Y - Fin 2024	87.5%	104.1%	112.2%	114.8%	119.5%	121.3%	124.7%
4Y - Fin 2025	89.0%	107.2%	114.1%	115.6%	119.4%	120.9%	124.8%

La simulation de l'évolution de la valeur liquidative du fonds au passage du temps et en fonction de l'évolution des marchés (de -30% à +30%) est très importante pour nous. Cette simulation fait l'hypothèse d'un portage statique de nos positions sans réinvestissement. Aux niveaux actuels, on peut s'attendre à une réduction par rappels progressifs d'environ un tiers de nos expositions actuelles en Autocalls.

On retrouve dans cette simulation une revalorisation du portefeuille au passage du temps, une certaine résilience dans la durée et une participation assez linéaire à la hausse grâce à la construction du portefeuille.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

La Société de Gestion utilisera la méthode de la valeur en risque (« Value at Risk » ou « VaR ») absolue pour mesurer le risque global du FCP. La VaR maximum du FCP est de -6.63% sur une période constatée de 5 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 95%. Cette limite de VaR correspond à une VaR de 20% sur une période de 20 jours ouvrés avec un seuil de confiance de 99% sous certaines hypothèses et selon une loi normale de distribution.

Le levier net calculé après prise en compte des accords de compensation est compris entre 60% et 100% de l'Actif Net du Fonds.

Le niveau maximum de VaR est de -6.63%.

Le niveau minimum de VaR est de -3.98%.

La moyenne des niveaux de VaR est de -4.90%.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

- 1. Informations générales
- 1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs	
pouvant être prêtés	_

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	12 834 998,88
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	34,74

- 2. Données sur la concentration
- 2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
1	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

			Duite de liture	Emprunts	Mises	Prises	TDO
			Prêts de titres	de titres	en pension	en pension	TRS
	D	énomination	_	_	_		SOCIETE
	1 1	Denomination	_	_	_	_	GENERALE
	M	Iontant	-	-	-	-	10 334 998,88
,	, D	énomination	-	-	-	-	BNP PARIBAS
-	M	Iontant	-	-	-	-	2 500 000,00

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres			
Monnaie	-	-	-	-	-
Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	12 834 998,88
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

			Emprunts	Mises	Prises	
		Prêts de titres	de titres	en pension	en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
1	Montant	-	-	-	-	12 834 998,88

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	12 834 998,88

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties reçues sont constituées de titres ne pouvant faire l'objet d'un reuse (maximal autorité = montant effectif = 0%). Aucune donnée relative aux revenus sur garanties espèces n'est donc à relever.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
1	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Dans le cadre des opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT assure la sélection des contreparties, la mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. Les revenus nets résultant de ces opérations reviennent en totalité au OPCVM.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

- 1	17	-1-4	4	. 4 1	.1 4	- CC 1	4 - C211 -	- 4 - 1	instruments	C*	1/
9a I	H.VNACITIAN	ontenue au	Travers des	e techniquies	ne gestian	etticace all	nortetellille (ет пес	inctriimente	Tinanciers	nerives
.,	LADUSIUUII	ontenue au	uavers acc	, icciningues	uc Ecouon	cilicace uu	por tereume	ct ucs	misti umiting	IIII all Cici S	uciiico

• Exposition sous-jacente	es atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	13 529 961,80
- Mises en pensions :	-	
- Prises en pension :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prêts de titres :	-	
• Exposition obtenue au t	ravers des techniques de gestion efficace :	-

- Future : - 604 062 02

- Change à terme :

- Options : 694 962,92 - Swap : 12 834 998,88

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

^(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

^(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	30 739 339,59	16 872 628,67
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	990 000,00	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 382 397,91	2 611 909,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	22 973 948,69	13 633 341,40
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	_
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	_
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	_
Titres financiers empruntés	-	_
Titres financiers donnés en pension	-	_
Autres opérations temporaires	-	_
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	_
Autres opérations	2 392 992,99	627 377,81
• Autres instruments financiers		_
Créances	2 406 490,00	546 475,00
Opérations de change à terme de devises	2 100 170,00	-
Autres	2 406 490,00	546 475,00
Comptes financiers	6 389 961,77	3 995 235,66
Liquidités	6 389 961,77	3 995 235,66
Autres actifs	0 307 901,77	3 773 233,00
Total de l'actif	20 525 701 26	21 414 220 22
TOTAL UE L'ACTIL	39 535 791,36	21 414 339,33

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	34 861 570,81	20 853 158,98
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	21,57
• Report à nouveau	-	5,18
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 166 183,55	-276 404,52
• Résultat de l'exercice	-86 584,28	26 842,22
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	36 941 170,08	20 603 623,43
Instruments financiers	748 106,49	793 419,92
• Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
• Opérations temporaires sur titres financiers		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	748 106,49	793 419,92
Dettes	1 846 501,61	17 295,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 846 501,61	17 295,98
Comptes financiers	13,18	-
Concours bancaires courants	13,18	-
Emprunts	-	-
Total du passif	39 535 791,36	21 414 339,33

HORS-bilan

	31.12.2021	31.12.2020	
Devise	EUR	EUR	
Opérations de couverture			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme ferme (Futures)	<u>-</u>	_	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_	
- Dérivés de crédit	-	_	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
• Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
Autres opérations			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	27 180 469,72	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	12 901 526,70	13 462 322,54	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	907,71	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	603 908,82	197 123,96
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	604 816,53	197 123,96
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-26 221,79	-12 359,11
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-26 221,79	-12 359,11
Résultat sur opérations financières (I - II)	578 594,74	184 764,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-673 258,12	-144 403,73
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-94 663,38	40 361,12
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 079,10	-13 518,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-86 584,28	26 842,22



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs négociées sur un marche règlementé français ou etranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers côtés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché règlementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publie à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les opc

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimiles négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au



dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments financiers structurés suivants représentant 62,20% de l'actif net au 31 décembre 2021 sont valorisées à partir des prix communiqués par les émetteurs. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Isin	Nom	Emetteur
CH0585066993	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 21/06/2023	BIL
CH0585067090	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 21/06/2023	BIL
CH0585069757	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 08/05/2024	BIL
CH1143780281	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780307	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
CH1143780315	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 03/12/2024	BIL
XS2052357287	BNP PARIBAS ISSUANCE 10/01/2025	BNP
XS2204165265	BNP PARIBAS ISSUANCE 15/12/2023	BNP
XS2273337589	BNP PARIBAS 19/05/2023	BNP
XS2364402573	BNP PARIBAS 19/12/2024	BNP
XS2307405857	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 12/08/2031	CITIGROUP
XS2307418751	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 12/08/2031	CITIGROUP
XS2398265715	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 08/01/2025	CITIGROUP
XS2398267687	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 08/01/2025	CITIGROUP
XS2398277215	CITIGROUP GLOBAL MARKETS 08/01/2025	CITIGROUP
XS2249482394	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025	CIC
XS2087541574	CREDIT SUISSE 10/01/2025	CS
XS2292477432	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS



Isin	Nom	Emetteur
XS2292477275	CREDIT SUISSE 07/01/2027	CS
XS2292472631	CREDIT SUISSE 07/01/2026	CS
CH0521592755	EFG INTERNATIONAL 05/03/2025	EFG
CH0534160483	EFG INTERNATIONAL 05/05/2026	EFG
CH0534160509	EFG INTERNATIONAL 05/05/2026	EFG
CH0524720536	EFG INTERNATIONAL 05/03/2025	EFG
XS1971525750	GOLDMAN SACHS 14/05/2029	GS
CH0524352371	LEONTEQ SECURITIES 09/03/2026	LEONTEQ
CH0539860558	LEONTEQ SECURITIES 05/05/2026	LEONTEQ
CH0599555379	LEONTEQ SECURITIES 24/03/2023	LEONTEQ
CH1148261121	LEONTEQ SECURITIES 06/12/2023	LEONTEQ
CH1148262707	LEONTEQ SECURITIES 03/12/2024	LEONTEQ
CH1148264570	LEONTEQ SECURITIES 20/12/2023	LEONTEQ
XS2301686874	MAREX FINANCIAL 12/09/2023	MAREX
XS2221513927	MAREX FINANCIAL 24/01/2023	MAREX
XS2221514065	MAREX FINANCIAL 24/01/2023	MAREX
XS1939101819	NATIXIS 20/02/2025	NATIXIS
CH1117905351	RAIFFEISEN 10/08/2023	RAIFFEISEN
XS2027794507	SOCIETE GENERALE ISSUER 02/10/2024	SG ISSUER
XS2175922835	SOCIETE GENERALE ISSUER 23/09/2025	SG ISSUER
XS2112366807	SOCIETE GENERALE ISSUER 25/02/2025	SG ISSUER
XS2302799262	STANDARD CHARTERED BANK 19/10/2023	SC
XS2302822932	STANDARD CHARTERED BANK 24/11/2023	SC
XS2316734230	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
XS2316734313	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
XS2316734404	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	SC
DE000HV50BY9	UNICREDIT BANK 18/03/2022	UNICREDIT

Les operations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles. Pensions :
- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers a terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.



Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- Contracts for différence (CFD): les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre Ia valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :
- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à la date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).
- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :
 - Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA: Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux: zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.
 - Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence EONIA, EURIBOR ou LIBOR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD): Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.



Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Les options de gré à gré de type dispersion sont présentées au nominal du contrat (en devise de l'opc) dans le hors-bilan.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais de gestion, les frais de gestion externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats), les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion):

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion maximum		Part A: 0,60% Part B: 0,90%
	Actif net	Part C: 1,90% Part D: 0,90%
Frais administratifs externes à la société de gestion		Part A, B, C, D : 0,25%
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Max. 0,25% Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers) Zone ESES¹ : 6 € Marchés matures zone 1² : 10 € Marchés matures zone 2³ : 18 €
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	Part A: 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +6.30%, avec High Water Mark relatif Part B: 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +6%, avec High Water Mark relatif Part C: 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +5%, avec High Water Mark relatif Part D: 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +5%, avec High Water Mark relatif Part D: 20% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà de l'€STR capitalisé +8.5Bps +6%, avec High Water Mark relatif

¹ Zone ESES: France, Belgique, Pays-Bas

² Marchés matures zone 1 : Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni, Suède

³ Marchés matures zone 2 : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Canada, Hong-Kong, Irlande, Japon, Suisse



La commission de surperformance est calculée selon la méthode du Relative High Water Mark (« rHWM »).

Le mode de calcul des frais de gestion variables est tenu à la disposition des actionnaires.

Période de référence

La période de référence est l'exercice du compartiment.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois.

La période de référence débute à la dernière clôture sur laquelle des frais de gestion variables ont été prélevés par la société de gestion, et se termine à la prochaine clôture sur laquelle des frais de gestion seront calculés.

Par exception, la première période de référence débutera à la constitution du compartiment et prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2021. Ainsi, toute commission de surperformance pour la première période de référence sera acquise pour la première fois à la société de gestion au 31/12/2021.

L'antériorité des tableaux de calcul des commissions de superformance avant la transformation de FCP en SICAV a été conservée.

Actif de référence

L'actif de référence sert de base pour le calcul des commissions de surperformance.

C'est à lui qu'est comparé l'actif net du compartiment pour déterminer si des commissions de surperformance s'appliquent ou non.

La performance de l'actif de référence correspond à celle de l'indicateur de référence, exprimé en euros, enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Relative High Water Mark et Méthodologie de calcul des commissions de surperformance

La méthodologie du rHWM n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance, sur une période de référence donnée, que si les deux conditions suivantes sont satisfaites:

- le compartiment surperforme la performance de l'actif de référence ;
- la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la dernière valeur liquidative de clôture sur laquelle une commission de surperformance a été effectivement prélevée.

Calculée selon la méthode indicée, les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes :

- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et répond aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion interne représentera 20% TTC de la différence entre la performance annuelle nette de fais du compartiment et la performance de l'actif de référence.
- Si sur la période de référence, la performance nette de frais du compartiment est inferieure a la performance de l'actif de référence ou ne répond pas aux conditions du rHWM, la part variable de frais de gestion internes sera nulle

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance nette de frais du compartiment est supérieure à la performance de l'actif de référence et si la valeur liquidative du compartiment est supérieure à la plus haute valeur liquidative de fin d'exercice depuis le lancement du compartiment. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du compartiment.

Frais de recherche

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

L'information relative à ces frais est décrite dans le rapport annuel du compartiment.

Description succincte de la procedure de choix des intermediaires

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT sélectionne ses contreparties avec lesquelles les opérations de TRS ou les achats de titres intégrant des dérivés au nom et pour le compte de l'OPCVM conformément à sa politique d'exécution disponible sur le site www.longchamp-am.com



La procédure de choix des intermédiaires du gestionnaire financier repose sur :

- Une phase de « due diligence » impliquant des exigences de collecte de documentation,
- La participation au processus d'autorisation, au-delà des équipes de gestion, des différentes équipes couvrant le spectre des risques liés à l'entrée en relation avec une contrepartie ou un courtier : le département de gestion des risques, les équipes Operations, la fonction conformité.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Actions A, Actions B, Actions C)

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

<u>Résultat net :</u> Capitalisation totale.

<u>Plus-values ou moins-values nettes réalisées :</u> Capitalisation totale.

Distribution (Actions D)

Les sommes distribuables font l'objet d'une distribution partielle sur la base de la décision de la Société de gestion. La partie des sommes distribuables qui ne fait pas l'objet d'une distribution est reportée à nouveau ou capitalisée sur la base de la décision de la Société de gestion

Au 31/12/2021, la société de gestion a décidé de reporter à nouveau l'ensemble des sommes distribuables.

Résultat net : Distribution totale.

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Distribution partielle.

évolutionactif net

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	20 603 623,43	10 293 529,17
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	13 663 670,01	10 447 577,04
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 171 377,72	-208 871,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 181 549,12	377 113,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-272 672,27	-307 060,73
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 092 210,39	576 646,74
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-367 286,81	-591 021,36
Frais de transaction	-700,00	-1 296,00
Différences de change	232 779,65	-268 360,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	958 071,97	491 245,15
- Différence d'estimation exercice N	1 516 671,23	558 599,26
- Différence d'estimation exercice N-1	558 599,26	67 354,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 115 965,69	-95 142,11
- Différence d'estimation exercice N	949 923,58	-166 042,11
- Différence d'estimation exercice N-1	-166 042,11	-70 900,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-146 123,48
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-4 973,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-94 663,38	40 361,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	36 941 170,08	20 603 623,43

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	
Obligations à taux fixe	4 382 397,91	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	
Titres participatifs	-	
Autres instruments	-	-
	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu non financiers		-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu bancaires		-
Titres de créances à moyen tern NEU MTN	ne _	-
Autres instruments	-	22 973 948,69

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus	Titres	Titres acquis	Ventes
	en pension cédés	empruntés cédés	à réméré cédés	à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	27 180 469,72	-	12 901 526,70
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	4 382 397,91	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	22 973 948,69
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 389 961,77
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	_
Comptes financiers	-	-	-	13,18
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-		
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_	_		
Dépôts					
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	3 226 205,01	1 156 192,90
Titres de créances	512 550,00	-	10 960 792,11	7 257 621,87	4 242 984,71
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 389 961,77	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13,18	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	- Autres devises
Actif Dépôts	-	-	
Actions et valeurs assimilées	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	2 055 043,62	-	
Titres de créances	1 375 064,02	-	
OPC	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Créances	-	-	
Comptes financiers	-	-	
Autres actifs	-	-	
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	
Dettes	-	-	<u> </u>
Comptes financiers	13,18	-	
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	
Autres opérations	6 180 469,72	416 527,82	

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 404 400 00
Opérations de change à terme de devises :	2 406 490,00
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	206 140,00
Coupons a recevoir	20 350,00
Dépôt de garantie versé	2 180 000,00
-	-
	-
Autres opérations	-
Dettes	1 846 501,61
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	436 501,61
Dépôt de garantie reçu	1 410 000,00
-	-
	-
	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
ACTION A / FR0013405461	7 635,764	8 111 572,51	1 038,091	1 119 867,22
ACTION B / FR0013405685	-	-	50	51 510,50
ACTION C / FR0013405693	2	2 097,50	-	-
ACTION D / FR0013405701	5 271,817	5 550 000,00	-	
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		641,94
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		_
ACTION D / FR0013405701		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		641,94
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
ACTION A / FR0013405461		-		-
ACTION B / FR0013405685		-		-
ACTION C / FR0013405693		-		-
ACTION D / FR0013405701		-		-



3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	0,85
ACTION B / FR0013405685	1,15
ACTION C / FR0013405693	2,15
ACTION D / FR0013405701	1,15
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
ACTION A / FR0013405461	255 059,32
ACTION B / FR0013405685	-
ACTION C / FR0013405693	220,33
ACTION D / FR0013405701	151 294,61
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible":	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-



3.8. Engagements reçus et donnés	
3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés :	
- Collatéral cash versé à la contrepartie SG CIB	
- Collatéral cash reçu de la contrepartie BNP	
- Collatéral cash reçu de la contrepartie Goldman Sachs	550 000,00
3.9. Autres informations	
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	
- Autres opérations temporaires	
 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : - actions 	,
- obligations	
- titres de créances	
- autres instruments financiers	
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	
- obligations	
- titres de créances	
- autres instruments financiers	
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : - opc	on (fonds) ou aux
- autres instruments financiers	

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-		-	-	-	-
-	-	-	-	-	
-		-	-	-	-
7	-	-	-	-	



	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	5,18
Résultat	-86 584,28	26 842,22
Total	-86 584,28	26 847,40

ACTION A / FR0013405461	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-57 358,92	29 257,79
Total	-57 358,92	29 257,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION B / FR0013405685	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	68,54
Total		68,54
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C / FR0013405693	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-251,43	-189,90
Total	-251,43	-189,90
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D / FR0013405701	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-28 973,93	-2 289,03
Total	-28 973,93	-2 289,03
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date		Montant global	Montant unitaire
-		-	-
-		-	-
-		-	-
-		-	-
-		-	-



	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	21,57
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 166 183,55	-276 404,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	, -	, -
Total	2 166 183,55	-276 382,95
ACTION A / FR0013405461	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 199 970,21	-146 514,80
Total	1 199 970,21	-146 514,80
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
ACTION B / FR0013405685	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-

Information relative aux parts ouvrant droit à distribution

Capitalisation

Nombre de parts

Distribution unitaire

Total

-700,96

-700,96

ACTION C / FR0013405693	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	746,42	-123,55
Total	746,42	-123,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D / FR0013405701	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	965 467,09	-
Capitalisation	-	-129 043,64
Total	965 467,09	-129 043,64
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-



3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 29 avril 2019.

Devise

EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-	
Actif net	36 941 170,08	20 603 623,43	10 293 529,17	-	-

ACTION A / FR0013405461		Devis	se de la part et de la valeur	liquidative: EUR	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	18 453,333	11 855,66	4 366,788	-	-
Valeur liquidative	1 109,57	954,01	1 021,57	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	61,91	-9,89	21,01	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION B / FR0013405685		Devis	se de la part et de la valeu	r liquidative :
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	-	50	-	-	-
Valeur liquidative	-	925,38	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*		-12,64	-	-	-

^{*}Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION C / FR0013405693

Devise de la part et de la valeur liquidative : EU
--

11C11011 C / 110013 103073		Bevi	se de la part et de la valea	inquidutive. Box	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-	_
Nombre de parts en circulation	12	10	10	-	-
Valeur liquidative	1 052,2	921,37	1 010,52	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	41,24	-31,34	21,89	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D / FR0013405701

]	Devise (de la	a part	et de	la va	leur lic	quidative	:	EUŀ	₹
---	----------	-------	--------	-------	-------	----------	-----------	---	-----	---

TICTION DITINOOTS 103701	Bettise de la part et de la valeur inquirautre. Bett					
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	-	-	
Nombre de parts en circulation	15 228,513	9 956,696	5 705,142	-	-	
Valeur liquidative	1 080,42	927,78	1 020,55	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	19,39	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	0,66	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-1,90	-13,19	-	-	-	

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



inventaire au 31.12.2021

Action NL0015000988 PEGASUS ACQUISITION COMPANY EUROPE BV PROPRE 100 000,00 990 000,00 2,68 Company	Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
N.00150090E8 PEGASUS ACQUISITION COMPANY EUROPE BV PROPRE 100 000,00 890 000,00 EUR 2,68			valcai		Boursiere	cotation	ct
Totol Action		PERMANENTAL COMPANY EMPORE BY					
TALY TREASURY 1,85% 0107/2025 PROPRE 2 200 000,00 2 327 354,29 USD 2,43 USB4128BAN10 TELEGRAM GROUP NO 7% 22/03/2026 PROPRE 1 300 000,00 389 850,72 USD 2,43 USB4128BAN10 Total Obligations TELEGRAM GROUP NO 7% 22/03/2026 PROPRE 1 300 000,00 389 850,72 USD 3,13 Total Obligations Titres de créances Titres de créances Titres de créances FG INTERNATIONAL FINANCE GUERNSEY LIMITED PROPRE 750 000,00 841 050,00 EUR 2,28 EON 32/025 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 750 000,00 843 645,00 EUR 2,39 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 750 000,00 843 645,00 EUR 2,39 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 750 000,00 737 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 273 805,00 EUR 2,39 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 349 840,00 EUR 2,38 EON 32/025 EON 32/025 EON 32/025 PROPRE 500 000,00 500 716,67 EUR 2,38 EON 32/025 EON		PEGASUS ACQUISITION COMPANY EUROPE BV	PROPRE	100 000,00	•	EUR	
TRODGS-085025 TELEGRAND GOUPING 79: 2203/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2025 PROPRE 100 000, 00 881 050, 00 EUR 2,28 EU	Iotal Action				990 000,00		2,68
TRODGS-085025 TELEGRAND GOUPING 79: 2203/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2026 PROPRE 100 000, 00 888 545, 20 USD 3,13 TATAL PREASURY 1,85% 01/07/2025 PROPRE 100 000, 00 881 050, 00 EUR 2,28 EU	Obligations						
US-40128BAN10	=	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	2 200 000,00	2 327 354,29	EUR	6,30
Titres de créances	XS2317279060	TELEGRAM GROUP INC 7% 22/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	898 850,72	USD	2,43
Titres de créances EFG INTERNATIONAL FINANCE GUERNSEY LIMITED 105032025 105032026 10	US48128BAN10	JPMORGAN VAR PERPETUAL	PROPRE	1 300 000,00	1 156 192,90	USD	3,13
CH0524592755 D51032025 D	Total Obligations				4 382 397,91		11,86
CH0524592755 D51032025 D	Titres de créances						
CH0524352371	ritres de credices	EFG INTERNATIONAL FINANCE GUERNSEY LIMITED					
CH0524352371 09/03/2026 EFG INTERNATIONAL FINANCE LIMITED 05/03/2025 PROPRE 500 000,00 619 925,00 EUR 1,68 CH0524720536 EFG INTERNATIONAL FINANCE CLIMITED 05/03/2025 PROPRE 300 000,00 273 805,00 EUR 0,74 EFG INTERNATIONAL FINANCE CURRENSEY LTD PROPRE 305 000,00 273 805,00 EUR 0,74 EFG INTERNATIONAL FINANCE CURRENSEY LTD PROPRE 305 000,00 133 065,00 EUR 0,36 ELGONITED SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH CH0534160509 BANQUE INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 PROPRE 400 000,00 349 480,00 EUR 1,07 EVALUATION CH05850666993 BAN INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA CH0585066790 CH0685066790 CH0685066797 BANQUE 00 80/05/24 PROPRE 600 000,00 507 716,76 USD 1,37 EVALUATION CH0685066797 BANQUE ON SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH1117905351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BY 10/08/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH11147980351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BY 10/08/2023 PROPRE 100 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH11147980351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BY 10/08/2023 PROPRE 100 000,00 168 875,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 106 875,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 106 875,00 EUR 0,29 EUR 0	CH0521592755		PROPRE	750 000,00	841 050,00	EUR	2,28
CH0524720536	0110504050074		DD0000	700 000 00	000 045 00	EUD	0.00
CH0534160483	CH0524352371	09/03/2026	PROPRE	700 000,00	883 645,00	EUR	2,39
EFG INTERNATIONAL FINANCE GUERNSEY LTD CH0534160509 LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH O5/05/2026 BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 BAN QUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA CH0585066993 BAN INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA CH0585067090 21/06/2023 PROPRE	CH0524720536	EFG INTERNATIONAL FINANCE LIMITED 05/03/2025	PROPRE	500 000,00	619 925,00	EUR	1,68
CH0534160509 OS/05/2026 PROPRE 150 000,00 133 065,00 EUR 0,36 CH0539860558 DS/05/2026 PROPRE 400 000,00 394 840,00 EUR 1,07 CH0585066993 BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 PROPRE 950 000,00 1 048 800,00 EUR 2,84 CH0585067000 21/06/2023 PROPRE 900 000,00 633 360,00 EUR 1,71 CH0585067907 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE 900 000,00 507 716,76 USD 1,37 CH0589505579 LEONTEG SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH1143780315 BANQUE INTERNATIONALE A LUX AG 03/12/2023 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 2,03 CH1143780315 D3/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,28 CH1148261701 LEONTEG SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,38 CH1148262707 GUNTEG SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 100 000,00	CH0534160483	EFG INTERNATIONAL FINANCE 05/05/2026	PROPRE	350 000,00	273 805,00	EUR	0,74
LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH CH0539860558 05/05/2026 BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA CH0585067090 21/06/2023 PROPRE PR	0110504400500		DD0000	450 000 00	100 005 00	EUD	0.00
CH0539860558 05/05/2026 PROPRE 400 000,00 394 840,00 EUR 1,07 CH0585066993 BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 PROPRE 90 000,00 1 048 800,00 EUR 2,84 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 21/06/2023 PROPRE 90 000,00 630 380,00 EUR 1,71 CH058956579 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE 600 000,00 507 716,76 USD 1,37 CH0599555379 LEONTEQ SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 749 910,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 105 875,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 360 000,00 362 967,50 EUR 2,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 360 000,00 104 345,00 EUR 2,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 360 000,00 362 967,50 EUR 2,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 360 000,00 362 967,50 EUR 2,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 360 000,00 362 967,50 EUR 1,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 300 000,00 599 040,00 EUR 1,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 500 000,00 599 040,00 EUR 1,09 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 500 000,00 671 32,79 USD 1,81 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 500 000,00 671 32,79 USD 1,82 S22027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 32,79 USD 1,82 S22027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 32,79 USD 1,82 S22027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 32,79 USD 1,82 S220275925 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/10/10/2025 PROPRE 100 000,00 99 99,12 USD 0,03 S22175922835 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 100 000,00 671 300,00 EUR 0,	CH0534160509		PROPRE	150 000,00	133 065,00	EUR	0,36
CH05850666993 BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023 PROPRE BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 21/06/2023 PROPRE POPRE BO0 000,00 630 360,00 EUR 1,71 CH0585069757 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE BO0 000,00 630 360,00 EUR 1,71 CH0585069757 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE BO0 000,00 507 716,76 USD 1,37 CH059955379 LEONTEQ SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE BO0 000,00 749 910,00 EUR 2,03 CH1117905351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BV 10/08/2023 PROPRE TO0 000,00 749 910,00 EUR 2,03 CH1143780361 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 20/12/2024 PROPRE BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 20/12/2023 PROPRE BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 20/12/2023 PROPRE BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 20/12/2024 PROPRE BANQUE INTERNATI	CH0539860558		PROPRE	400 000.00	394 840.00	EUR	1.07
CH0585067090 21/06/2023 PROPRE 900 000,00 630 360,00 EUR 1,71 CH0585069757 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE 600 000,00 507 716,76 USD 1,37 CH0599555379 LEONTEQ SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH1117906351 RAIFEISEN SWITZERLAND BY 10/08/2023 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 2,03 CH1143780281 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 105 875,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SEMBOURG SA CH114378037 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SEMBOURG SA CH1148261121 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH CH1148262707 03/12/2024 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 350 000,00 299 040,00 EUR 0,81 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 300 000,00 595 320,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971526750 LTD 14/05/2029 PROPRE 300 000,00 595 320,00 EUR 1,61 SX2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 0,57 XS2112366807 SG ISSUER SA 02/10/2025 PROPRE 10 000,00 95 450,00 EUR 0,57 XS21153927 MAREX FINANCIA L24/01/2023 PROPRE 10 000,00 95 450,00 EUR 0,57 XS21153927 MAREX FINANCIA L24/01/2023 PROPRE 10 000,00 0 95 450,00 EUR 1,70 XS2221513927 MAREX FINANCIA L24/01/2023 PROPRE 10 000,00 0 524 025,00 EUR 1,40 XS2221513927 MAREX FINANCIA L24/01/2023 PROPRE 10 000,00 0 524 025,00 EUR 1,40 XS22221614065 MAREX FINANCIA L24/01/2023 PROPRE 10 000,00 0 524 025,00 EUR 1,40 XS22221614065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 20 000,00 0 627 940,00 EUR 1,40 XS22221614065 MAREX	CH0585066993	BAN INTERNATIONALE LUX SA 21/06/2023	PROPRE	950 000,00	1 048 800,00	EUR	
CH0585069757 BANQUE 0 08/05/24 PROPRE 600 000,00 507 716,76 USD 1,37 CH0599555379 LEONTEQ SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH11143780351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BV 10/08/2023 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 0,29 CH1143780361 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 CH1143780375 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148262101 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 350 000,00 404 180,00 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR							
CH059955379 LEONTEQ SECURITIES AG 24/03/2023 PROPRE 150 000,00 162 877,50 EUR 0,44 CH1117905351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BV 10/08/2023 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 2,03 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 105 875,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX EMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX EMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUX EMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148780315 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148261121 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 1,09 CH1148264570 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 PROPRE 500 000,00 595 320,00 EUR 1,61 CH1148780315 SISUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 S2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 S2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 S2027394507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 S2025357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 100 000,00 99 99,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 100 000,00 627 940,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 627 940,00 EUR 0,26 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS22221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 394 400,00 EUR 1,70 XS22221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 394 400,00 EUR 1,70 XS222247825 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2222477432 CREDIT S							
CH1117905351 RAIFFEISEN SWITZERLAND BY 10/08/2023 PROPRE 700 000,00 749 910,00 EUR 2,03 CH1143780281 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 105 875,00 EUR 0,29 CH1143780307 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 CH1143780315 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148261721 LEONTEO SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEO SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 CH1148266770 LEONTEO SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 1,09 CH1148266770 LEONTEO SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 0,18 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 300 000,00 595 320,00 EUR 1,61 XS197152750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,					•		
CH1143780281 BANQUE INTERNATIONALE A LUX SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 105 875,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1143780315 03/12/2024 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEO SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEO SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH 1148264707 03/12/2024 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEO SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 512 550,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEO SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 600 000,00 595 320,00 EUR 1,61 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS2025357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 02/02/2025 PROPRE 100 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER SA 02/02/2025 PROPRE 100 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER SA 02/02/2025 PROPRE 100 000,00 627 940,00 EUR 0,67 XS22221613927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS22221613927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 0 200 902,00 EUR 1,70 XS22247631 CREDIT SUISSE AG 71/12/27 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,70 XS2229477235 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 250 000,00 671 498,38 EUR 1,99 XS229477432 CREDIT SUISSE AG 71/12/027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,99 XS2290477432 CREDIT SUISSE AG 71/12/027 PROPRE 14,00 673 4448,54 EUR 1,99 XS2291686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50				,			
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,29 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA PROPRE 100 000,00 107 920,00 EUR 0,28 CH1148780315 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148261121 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 PROPRE 500 000,00 595 320,00 EUR 1,61 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 SECURITIES AG 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,57 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 524 500,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2025 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2023 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2023 PROPRE 500 000,00 500 000,00 EUR 0,67 SECURITIES AG 02/10/2023 PROPRE 500 000,00 500 000,0							
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA O3/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28	0111140700201		THOTHE	100 000,00	100 07 0,00	LOIX	0,20
CH1143780315 03/12/2024 PROPRE 100 000,00 104 345,00 EUR 0,28 CH1148261121 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 CH1148262707 03/12/2024 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 0,81 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 PROPRE 600 000,00 595 320,00 EUR 1,61 XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS20287541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2175922835 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE	CH1143780307		PROPRE	100 000,00	107 920,00	EUR	0,29
CH1148261121 LEONTEQ SECURITIES AG 06/12/2023 PROPRE 350 000,00 362 967,50 EUR 0,98 LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH CH1148264570 03/12/2024 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 0,81 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2175922835 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 99 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 10 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 100 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 524 025,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 500 000,00 524 025,00 EUR 1,70 XS22249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 1,70 XS2229472631 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS229477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS22924772432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS22924772432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS22924772432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS22924772432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,89 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	CL1444270024E			100 000 00	104 245 00	CUD	0.00
LEONTEQ SECURITIES AG GUERNSEY BRANCH CH1148262707 03/12/2024 PROPRE 400 000,00 404 180,00 EUR 1,09 CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 0,81 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 PROPRE 600 000,00 595 320,00 EUR 1,61 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 247 850,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,57 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 10 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 100 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS22249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS22273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 25,00 15 08 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/11/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS22924777432 CREDIT SUISSE AG 7/11/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 7/11/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 7/10/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
CH1148264570 LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023 PROPRE 300 000,00 299 040,00 EUR 0,81 DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 627 940,00 EUR 2,07 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS22221514065 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	0111140201121		TROFILE	330 000,00	302 907,30	LOIX	0,30
DE000HV50BY9 UNICREDIT BANK 18/03/2022 PROPRE 500 000,00 512 550,00 EUR 1,39 XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 10 00 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	CH1148262707	03/12/2024	PROPRE	400 000,00	404 180,00	EUR	1,09
XS1939101819 NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA 20/02/2025 PROPRE 600 000,00 595 320,00 EUR 1,61 GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL SS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 100 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	CH1148264570	LEONTEQ SECURITIES AG 20/12/2023	PROPRE	300 000,00	299 040,00	EUR	0,81
GOLDMAN SACHS FINANCE CORP INTERNATIONAL XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/11/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50				•	,		
XS1971525750 LTD 14/05/2029 PROPRE 500 000,00 671 132,79 USD 1,82 XS20277794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS22249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS22924772631 CREDIT SUISSE INTERNATIO	XS1939101819		PROPRE	600 000,00	595 320,00	EUR	1,61
XS2027794507 SG ISSUER SA 02/10/2024 PROPRE 600 000,00 810 060,00 EUR 2,19 XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 200 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027	XS1971525750		PROPRE	500 000.00	671 132.79	USD	1.82
XS2052357287 BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025 PROPRE 200 000,00 210 120,00 EUR 0,57 XS2087541574 CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025 PROPRE 500 000,00 247 850,00 EUR 0,67 XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS22924772631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477432 CR				•			
XS2112366807 SG ISSUER SA 25/02/2025 PROPRE 10 000,00 9 999,12 USD 0,03 XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023		BNP PARIBAS ISSUANCE BV 10/01/2025					
XS2175922835 SG ISSUER 23/09/2025 PROPRE 100 000,00 95 450,00 EUR 0,26 XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	XS2087541574	CREDIT SUISSE AG LONDON BRANCH 10/01/2025	PROPRE	500 000,00	247 850,00	EUR	0,67
XS2204165265 BNP PARIBAS ISSUANCE B V 15/12/2023 PROPRE 500 000,00 763 300,00 EUR 2,07 XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS22924772631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	XS2112366807	SG ISSUER SA 25/02/2025	PROPRE	10 000,00	9 999,12	USD	0,03
XS2221513927 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 1 000 000,00 627 940,00 EUR 1,70 XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50	XS2175922835	SG ISSUER 23/09/2025	PROPRE	100 000,00	95 450,00	EUR	0,26
XS2221514065 MAREX FINANCIAL 24/01/2023 PROPRE 850 000,00 524 025,00 EUR 1,42 XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2249482394 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 22/12/2025 PROPRE 200 000,00 200 902,00 EUR 0,54 XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50					,		
XS2273337589 BNP PARIBAS 19/05/2023 PROPRE 400 000,00 394 400,00 EUR 1,07 XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2292472631 CREDIT SUISSE INTERNATIONAL 07/01/2026 PROPRE 25,00 1 508 490,75 EUR 4,08 XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2292477275 CREDIT SUISSE AG 7/1/2027 PROPRE 14,00 671 498,38 EUR 1,82 XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2292477432 CREDIT SUISSE AG 07/01/2027 PROPRE 14,00 734 448,54 EUR 1,99 XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2301686874 MAREX FINANCIAL 12/09/2023 PROPRE 250 000,00 186 215,35 USD 0,50							
XS2302799262 STANDARD CHARTERED BANK 19/10/2023 PROPRE 400 000,00 411 240,00 EUR 1,11							
	XS2302799262	STANDARD CHARTERED BANK 19/10/2023	PROPRE	400 000,00	411 240,00	EUR	1,11

Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
XS2302822932	STANDARD CHATERED BANK 24/11/2023	PROPRE	500 000,00	490 900,00	EUR	1,33
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	CITIGROUP GLOBAL MARKETS HOLDINGS INC	TROTTLE	000 000,00	400 000,00	LOIX	1,00
XS2307405857	12/08/2031	PROPRE	950 000,00	1 187 785,00	EUR	3,22
	CITIGROUP GLOBAL MARKETS HOLDINGS INC					
XS2307418751	12/08/2031	PROPRE	950 000,00	978 120,00	EUR	2,65
XS2316734230	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	PROPRE	200 000,00	209 620,00	EUR	0,57
XS2316734313	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	PROPRE	200 000,00	205 780,00	EUR	0,56
XS2316734404	STANDARD CHARTERED BANK 06/12/2023	PROPRE	200 000,00	213 520,00	EUR	0,58
XS2364402573	BNP PARIBAS SA 19/12/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 639 800,00	EUR	4,44
XS2398265715	CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC 08/01/2025	PROPRE	400 000,00	389 640,00	EUR	1,05
XS2398267687	CITIGROUP GLOBAL MARKETS INC 08/01/2025 CITIGROUP GLOBAL MARKETS FUNDING	PROPRE	400 000,00	432 120,00	EUR	1,17
XS2398277215	LUXEMBOURG SCA 08/01/2025	PROPRE	400 000,00	421 400,00	EUR	1,14
Total Titres de Cre	éances			22 973 948,69		62,20
Options						
BN1Y2303C-02	OP3563OG USD 0.0275	ACHLIG	3 500 000,00	229 913,47	USD	0,62
BN1Y2303C-03	OP3564OG USD 0.0275	ACHLIG	3 500 000,00	199 629,17	USD	0,54
BNX12304C-01	OP3557OG EUR 0.03	ACHLIG	3 000 000,00	133 200,00	EUR	0,36
3NX12304C-02	OP3558OG EUR 0.03	ACHLIG	3 000 000,00	179 400,00	EUR	0,49
GSZ32303C-02	GSZ3/202303/C/0.023	ACHLIG	15 000 000,00	606 000,00	EUR	1,64
Total Options				1 348 142,64		3,65
Swap de Taux						
SWAP03869163	SWAP EN FP	PROPRE	400 000,00	-33 800,00	EUR	-0,09
SWAP03869164	SWAP ENGI FP	PROPRE	200 000,00	-14 340,00	EUR	-0,04
SWAP03869166	SWAP ATL IM	PROPRE	200 000,00	-22 660,00	EUR	-0,06
SWAP03869170	SWAP ENI IM	PROPRE	200 000,00	-18 780,00	EUR	-0,05
SWAP03869171	SWAP SESG FP	PROPRE	400 000,00	-211 920,00	EUR	-0,57
SWAP03869172	SWAP REP SQ	PROPRE	200 000,00	-46 900,00	EUR	-0,13
SWAP03875598	SWAP IBEX-FTSEMIB	PROPRE	400 000,00	4 400,00	EUR	0,01
SWAP03901951	SI3513OG BNP	PROPRE	1 000 000,00	-253 800,00	EUR	-0,69
SWAP03904235	ELI-1286682777	PROPRE	34 999,85	21 056,14	EUR	0,06
SWAP03904236	ELI-1286682336	PROPRE	34 999,80	19 001,32	EUR	0,05
SWAP03904237	ELI-1286683154	PROPRE	34 999,65	20 267,70	EUR	0,05
SWAP03904238	ELI-1286682123	PROPRE	34 999,65	17 567,49	EUR	0,05
SWAP03904239	ELI-1286682187	PROPRE	35 000,46	20 087,84	EUR	0,05
SWAP03904240	ELI-1286682552	PROPRE	34 999,54	17 930,72	EUR	0,05
SWAP03904241	ELI-1286674143	PROPRE	34 998,75	1 056,99	EUR	0,00
SWAP03904244	ELI-1286674929	PROPRE	35 001,03	2 760,20	EUR	0,01
SWAP03904245	ELI-1286673995	PROPRE	34 998,80	-2 554,12	EUR	-0,01
SWAP03904246	ELI-1286683401	PROPRE	35 000,25	3 836,38	EUR	0,01
SWAP03904247	ELI-1286683551	PROPRE	35 000,28	5 645,27	EUR	0,02
SWAP03904248	ELI-1286675545	PROPRE	35 000,06	8 253,90	EUR	0,02
SWAP03904249	ELI-1286683037	PROPRE	35 000,00	22 489,99	EUR	0,06
SWAP03904250	ELI-1286682916	PROPRE	35 000,10	26 967,64	EUR	0,07
SWAP03904251	ELI-1286677050	PROPRE	34 999,80	30 321,30	EUR	0,08
SWAP03904252	ELI-1286683296	PROPRE	35 001,60	808,15	EUR	0,00
SWAP03904255	ELI-1286675816	PROPRE	34 999,65	2 290,70	EUR	0,01
SWAP03904256	ELI-1286680718	PROPRE	35 000,16	2 365,69	EUR	0,01
SWAP03904257	ELI-1286682047	PROPRE	34 999,80	-35 155,30	EUR	-0,10
SWAP03904258	ELI-1286681937	PROPRE	35 000,00	-35 229,34	EUR	-0,10
SWAP03904259	ELI-1286680105	PROPRE	34 999,65	-3 492,73	EUR	-0,01
SWAP03905757	SAN. MC	PROPRE	100 000,00	24 528,71	EUR	0,07
SWAP03905758	VOD.L	PROPRE	100 000,00	4 300,77	GBP	0,01

SWAP03905760 RDSAAS PROPRE 100 000,00 114 989,09 EUR 0.31 SWAP03905761 ENLMI PROPRE 100 000,00 262 959,00 EUR 0.76 SWAP0394792 SI3612OG BNP PROPRE 1500 000,00 262 959,00 EUR 0.74 SWAP0394792 SWAP_TOTAL PROPRE 800 000,00 47 280,00 EUR 0.74 SWAP03945142 SWAP_TOTAL PROPRE 800 000,00 47 280,00 EUR 0.74 SWAP03945154 SWAP_ORANGE PROPRE 200 000,00 10 320,00 EUR 0.74 SWAP03945154 SWAP_ORANGE PROPRE 200 000,00 25 500,00 EUR 0.03 SWAP03945155 SWAP_ENGIE PROPRE 300 000,00 25 500,00 EUR 0.05 SWAP03945154 SWAP_AXA PROPRE 300 000,00 27 500,00 EUR 0.05 SWAP03945168 SWAP_AXA PROPRE 400 000,00 17 240,00 EUR 0.05 SWAP03955085 SWAP_KO_URW_NA PROPRE 400 000,00 17 240,00 EUR 0.05 SWAP03955080 SWAP_KO_URW_NA PROPRE 250 000,00 -33 125,00 EUR 0.05 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 -33 125,00 EUR 0.05 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 -35 975,00 EUR 0.08 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 -35 975,00 EUR 0.08 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 -35 975,00 EUR 0.08 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 -35 975,00 EUR 0.08 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 26 810,00 EUR 0.05 SWAP03955090 SWAP_KO_TEF_SM NA PROPRE 250 000,00 26 810,00 EUR 0.05 SWAP0395722 Swap_ORA2026 ORANGE PROPRE 1000 000,00 22 300,00 EUR 0.05 SWAP0395722 Swap_ORA2026 ORANGE PROPRE 1000 000,00 22 300,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PROPRE 1000 000,00 22 300,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PROPRE 1000 000,00 20 350,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PROPRE 1000 000,00 20 350,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PROPRE 1000 000,00 20 350,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PROPRE 1000 000,00 20 350,00 EUR 0.05 SWAP03957140 Dividend KO_SX5E PRO	Code valeur	Libellé Valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP0395761	SWAP03905759		PROPRE		1 005,25		
SWAP03941792 SI3812OG BNP	SWAP03905760		PROPRE	100 000,00	114 989,09		0,31
\$\text{SWAP03945142} & SWAP_TOTAL & PROPRE & 800 000,00 & 87 280,00 & EUR & 0.24 \\ \$\text{SWAP03945153} & SWAP_BBNP & PROPRE & 400 000,00 & 40 404,00 & EUR & 0.11 \\ \$\text{SWAP03945154} & SWAP_CRANGE & PROPRE & 200 000,00 & 10 320,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03945155} & SWAP_ENGIE & PROPRE & 200 000,00 & 29 590,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03945155} & SWAP_ENGIE & PROPRE & 300 000,00 & 29 590,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03945155} & SWAP_ENGIE & PROPRE & 300 000,00 & 25 500,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03945155} & SWAP_AXA & PROPRE & 400 000,00 & 6 920,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03951677} & EN FP & PROPRE & 400 000,00 & 17 240,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03951695} & SWAP_KO_URW_NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.09 \\ \$\text{SWAP03951695} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03951699} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03951699} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03951699} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03951699} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03951699} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 250 000,00 & -30 375,00 & EUR & -0.05 \\ \$\text{SWAP03971409} & SWAP_KO_TEF_SM NA & PROPRE & 300 000,00 & 25 300,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03971409} & SWAP_KO_TER_SM NA & PROPRE & 100 000,00 & 25 300,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{SWAP03971409} & Dividend KO_SXFE & PROPRE & 100 000,00 & 22 300,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{Trefsorerie} \text{Coupon of recevoir} \\ \$\text{Trefsorerie} \text{Coupon of recevoir} \\ \$\text{Trefsorerie} \text{Coupon of recevoir} \\ \$\text{Trefsorerie} \text{Collaterial cash verse} \text{PROPRE} & PROPRE & 206 140,00 & 20 350,00 & EUR & 0.05 \\ \$\text{Total Coupon of recevoir} \\ \$\text{Total Coupon of recevoir} \\ \$\text{Total Guestion} \text{Verticles EUR} \\ \$\text{Collaterial cash} \text{Verticles EUR} \\ \$\text{Collaterial cash verse} \t	SWAP03905761					EUR	
SWAP03945153	SWAP03941792			,			
SWAP03845154 SWAP_ORANGE PROPRE	SWAP03945142	_	PROPRE				
SWAP03945155	SWAP03945153	_	PROPRE				
SWAP03945161 SWAP_AXX	SWAP03945154	-	PROPRE	200 000,00			0,03
SWAP03951687	SWAP03945155				29 790,00		
SWAP03951688 SP M		-		•			
SWAP-03955085 SWAP_KO_URW_NA	SWAP03951677				*		
SMAPD3955089 SWAP_KO_TEF_SM NA	SWAP03951688				17 240,00		
SWAP_NO_RNO_FP	SWAP03955085						
SWAP_XO_BP_LN	SWAP03955089						
SWAP03959722 Swap ORA2026 ORANGE PROPRE 300 000.00 6 810.00 EUR 0.02	SWAP03955090		PROPRE		-5 975,00	EUR	
SWAP03964138 SWAP_SX5E DIVKO	SWAP03955091		PROPRE		21 927,21		
SWAP03971408 Dividend KO_SX5E PROPRE 1 000 000,00 22 300,00 EUR 0,08	SWAP03959722	· -		•			
SWAP03971409 Dividend KO_SX7E	SWAP03964138	-					
Trésorerie Coupon à recevoir Coupon à rece	SWAP03971408	-			22 300,00		
Trésorerie Coupon à recevoir ITO005408502 ITA TSY1.85% 07/25 ACHLIG 2 200,00 20 350,00 EUR 0,05	SWAP03971409	Dividend KO_SX7E	PROPRE	1 000 000,00	43 300,00	EUR	
TATSY1.85% 07/25 ACHLIG 2 200,00 20 350,00 EUR 0,05	Total Swap de Taux	K			296 743,86		0,80
ITA TSY1.85% 07/25	Trésorerie						
Ventes réglements différés SDS065EUR Vte diff titres EUR PROPRE 206 140,00 206 140,00 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 0,56 206 140,00 206 140,00 0,56 206 140,00 206	•						
Ventes réglements différés SDS065EUR Vte diff titres EUR PROPRE 206 140,00 206 140,00 EUR 0,56	IT0005408502	ITA TSY1.85% 07/25	ACHLIG	2 200,00	20 350,00	EUR	0,05
SDS065EUR Vite diff titres EUR PROPRE 206 140,00 206 140,00 206 140,00 0,56 0	Total Coupon à red	cevoir			20 350,00		0,05
Total Ventes réglements différés 206 140,00 0,56	-						
Collatéral cash Collatéral cash PROPRE 770 000,00 T70 000,00 EUR 2,08 Total Collatéral cash PROPRE 770 000,00 T70 000,00 EUR 2,08 Banque Banque Banque EUR SGP PROPRE 6 389 961,77 6 389 961,77 EUR 17,30 BK065BUSD Banque USD SGP PROPRE -14,93 -13,18 USD 0,00 Total Banque Promgestin PROPRE -10 135,60 -10 135,60 EUR -0,03 F110EURC1 PrComGestFin PROPRE -20,11 -20,11 EUR -0,03 F110EURC3 PrComGestFin PROPRE -12 166,28 -12 166,28 EUR -0,03 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -2 266 -2,66 EUR -0,01 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC4 PrComGestAdm PROPRE -243 568,76 EUR -0,01 F170EURC3 PrComVariable P			PROPRE	206 140,00		EUR	
MGEUR Collatéral cash versé PROPRE 770 000,00 770 000,00 EUR 2,08	i otai ventes regie	ments aimeres			206 140,00		0,56
Total Collatéral cash T70 000,00 2,08	Collatéral cash	Collatéral cash versé	DRODRE	770 000 00	770 000 00	ELID	2 08
BRO65EUR Banque EUR SGP PROPRE 6 389 961,77 6 389 961,77 EUR 17,30			FROFRE	770 000,00		EUK	
BRO65EUR Banque EUR SGP PROPRE 6 389 961,77 6 389 961,77 EUR 17,30	Ranaue						
Banque USD SGP	-	Banque EUR SGP	PROPRF	6 389 961.77	6 389 961.77	EUR	17.30
Total Banque 6 389 948,59 17,30 Frais de gestion Frais de gestion F110EURC1 PrComGestFin PROPRE -10 135,60 -10 135,60 EUR -0,03 F110EURC3 PrComGestFin PROPRE -20,11 -20,11 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -12 166,28 EUR -0,03 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 EUR -0,01 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC4 PrComWariable PROPRE -243 568,76 -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR -0,66 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 -1,18 <t< td=""><td>BK065USD</td><td>•</td><td></td><td>*</td><td></td><td></td><td></td></t<>	BK065USD	•		*			
## F110EURC1 PrComGestFin PROPRE -10 135,60 -10 135,60 EUR -0,03 PrComGestFin PROPRE -20,11 -20,11 EUR 0,00 PROPRE -12 166,28 EUR -0,03 PrComGestFin PROPRE -12 166,28 EUR -0,03 PROPRE -12 166,28 EUR -0,03 PROPRE -4 223,17 -4 223,17 EUR -0,01 PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 PROPRE -2,66 PROPRE -2,66 EUR 0,00 PROPRE -3 379,53 EUR -0,01 PROPRE -3 379,53 EUR -0,01 PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 PROPRE -220,33 PROPRE -220,33 EUR -0,00 PROPRE -220,33 EUR -0,00 PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 PROPRE -11 490,56 EUR	Total Banque	·		,			
F110EURC3 PrComGestFin PROPRE -20,11 -20,11 EUR 0,00 F110EURC4 PrComGestFin PROPRE -12 166,28 EUR -0,03 F120EURC1 PrComGestAdm PROPRE -4 223,17 -4 223,17 EUR -0,01 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR -0,66 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	Frais de gestion						
F110EURC4 PrComGestFin PROPRE -12 166,28 -12 166,28 EUR -0,03 F120EURC1 PrComGestAdm PROPRE -4 223,17 -4 223,17 EUR -0,01 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F110EURC1	PrComGestFin	PROPRE	-10 135,60	-10 135,60	EUR	-0,03
F120EURC1 PrComGestAdm PROPRE -4 223,17 -4 223,17 EUR -0,01 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F110EURC3	PrComGestFin	PROPRE	-20,11	-20,11	EUR	0,00
F120EURC1 PrComGestAdm PROPRE -4 223,17 -4 223,17 EUR -0,01 F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F110EURC4	PrComGestFin	PROPRE	-12 166,28	-12 166,28	EUR	-0,03
F120EURC3 PrComGestAdm PROPRE -2,66 -2,66 EUR 0,00 F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F120EURC1	PrComGestAdm	PROPRE	-4 223,17	-4 223,17		
F120EURC4 PrComGestAdm PROPRE -3 379,53 -3 379,53 EUR -0,01 F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F120EURC3	PrComGestAdm	PROPRE	-2,66	-2,66	EUR	
F170EURC1 PrComVariable PROPRE -243 568,76 -243 568,76 EUR -0,66 F170EURC3 PrComVariable PROPRE -220,33 -220,33 EUR 0,00 F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion FOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F120EURC4	PrComGestAdm	PROPRE	-3 379,53	-3 379,53	EUR	
F170EURC4 PrComVariable PROPRE -151 294,61 -151 294,61 EUR -0,41 F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F170EURC1	PrComVariable	PROPRE	-243 568,76		EUR	-0,66
F171EURC1 PrComVariableAcqu PROPRE -11 490,56 -11 490,56 EUR -0,03 Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F170EURC3	PrComVariable	PROPRE	-220,33	-220,33	EUR	0,00
Total Frais de gestion -436 501,61 - 1,18 TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F170EURC4	PrComVariable	PROPRE	-151 294,61	-151 294,61	EUR	-0,41
TOTAL TRESORERIE 6 949 936,98 18,81	F171EURC1	PrComVariableAcqu	PROPRE	-11 490,56	-11 490,56	EUR	-0,03
	Total Frais de gesti	on			-436 501,61		- 1,18
Total LONGCHAMP AUTOCALL FUND 36 941 170,08 100,00	TOTAL TRESORERIE	:			6 949 936,98		18,81
	Total LONGCHAMP	AUTOCALL FUND			36 941 170,08		100,00



LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

LONGCHAMP DALTON GLOBAL **EMERGING** MARKETS UCITS **FUND**



EXERCICE CLOS LE: 31.12.2021

LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND

Commercialisateur LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30. rue Galilée - 75116 Paris.

Société de gestion LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

30, rue Galilée - 75116 Paris.

Dépositaire et Conservateur SOCIETE GENERALE SA

75886 Paris Cedex 18.

Centralisateur SOCIETE GENERALE

32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.

Commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine. Représenté par Monsieur Amaury Couplez

AVERTISSEMENT

Les actions n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les actions ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des actions était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable de la Société de gestion de la SICAV.

La SICAV n'est pas, et ne sera pas, enregistrée en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion de la SICAV. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des «U.S. Persons ».

La société de gestion de la SICAV a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'Actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Actions détenues, ou (ii) au transfert de Actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de la SICAV, faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi. L'offre d'Actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que les dites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Actionnaire doit informer immédiatement la SICAV dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion de la SICAV se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de la SICAV.



Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours d'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

Garantie ou protection:

Néant.

Objectif de gestion:

L'objectif de gestion du compartiment LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FUND est de réaliser, une performance nette de frais supérieure à son indicateur de référence, un indice représentatif des « pays marchés émergents » au sens de la definition de MSCI sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un objectif de performance a posteriori.

L'indicateur de référence du compartiment est le MSCI Emerging Markets Index, soumis aux variations suivantes en fonction de la devise de libellé chaque action.

- Pour les actions euros non-couvertes contre le risque de change (I2UH, SIUH), l'Indicateur de Reference est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) (symbole : MSDEEEMN), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.
- Pour les actions GBP non-couvertes contre le risque de change (SUH), l'Indicateur de Reference est le MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) (symbole : MGEF), produit par MSCI Inc. C'est un indice total return, ajusté du flottant, pondéré par les capitalisations boursières de ses composants, permettant de suivre la performance de sociétés de moyennes et grosses capitalisations de « pays marchés émergents » au sens de la définition de MSCI. Les dividendes nets sont réinvestis selon l'utilisation (pour les indices internationaux) d'un taux d'imposition applicable aux investisseurs institutionnels non-résidents qui ne bénéficient pas d'accords de double-taxation. L'administrateur du MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP) est MSCI Limited et est inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

Le compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive Européenne 2009/65/CE.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste des marchés émérgents actions, DALTON INVESTMENT, INC. (« DALTON »). James B. Rosenwald III, associé fondateur de la Société de Gestion Déléguée, est en charge de la gestion déléguée du compartiment.

Stratégie d'investissement

Le compartiment cherche à atteindre son objectif de gestion en achetant et vendant principalement des actions ou instruments liés à des actions (incluant, sans que cette liste soit limitative, des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes), de sociétés domiciliées dans les Pays Marchés Emergents Mondiaux ou qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur dans les Pays Marchés Emergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la Société de Gestion Déléguée estime sous-évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un évènement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en private equity, mais des investissements minoritaires dans des sociétés cotées) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la Société de Gestion Déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier. Les « Pays Marchés Emergents Mondiaux» sont tous ceux qui ne sont pas représentés dans la l'indice MSCI Daily Total Return Net World Index (MSCI World, symbol : NDDUWI).

Le processus de construction de portefeuille suit une démarche « bottom-up » afin d'élaborer un portefeuille d'entreprises solides avec des

avantages compétitifs qui devraient pouvoir profiter de la croissance à long terme.

Spécifiquement, DALTON vise des leaders du marché :

- Dans des marchés de niche
- Démontrant un alignement des dirigeants avec les actionnaires
- Traitant à des niveaux d'évaluation que DALTON juge très sous-évalués en termes de EV/EBITDA, Net Cash/Market Capitalisation, Price/Book and Return on Equity.

La philosophie d'investissement de DALTON est basée sur l'application disciplinée des principes d'investissement de valeur avec un accent particulier sur l'alignement d'intérêt des dirigeants des sociétés et les actionnaires. La philosophie d'investissement se traduit par un processus qui inclut les quatre critères d'investissement suivants :

- 1. De bonnes entreprises selon l'analyse de DALTON avec typiquement des flux de trésorerie et des bilans solides, en avance sur la compétition.
- 2. Une importante marge de sécurité l'action se négocie à escompte significatif par rapport à la valeur intrinsèque évaluée par DALTON.
- 3. Les intérêts des dirigeants sont alignés avec ceux des actionnaires.
- 4. La direction a démontré un solide historique de réinvestissement du capital.

Pour sélectionner les entreprises dans lesquelles le compartiment investit, DALTON réalise dans un premier temps une analyse des sociétés et de leur bilan financier en utilisant des bases de données disponibles au public, en mettant en œuvre les filtres d'investissement internes et en utilisant d'autres outils quantitatifs propriétaires. L'historique des programmes de rachats et des hausses de dividendes est aussi étudié car ce sont des facteurs importants pour l'évaluation d'une opportunité d'investissement.

Les équipes de gestion des entreprises prospectées sont ensuite étudiées par l'équipe d'analystes de DALTON située en Californie, en Inde et en Australie pour identifier les décisionnaires clés des sociétés. DALTON cherche notamment à s'assurer de l'alignement d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires minoritaires de la société.

Suite à cette analyse, DALTON effectue une visite de la société sur place et cherche à confirmer les avantages compétitifs durables au sein du secteur et les attentes de l'équipe de direction lors d'une « due-diligence » complète.

Enfin, suite à cette visite, DALTON réétudie ce qu'ils pensent être la vraie valeur intrinsèque de chaque titre en appliquant leur analyse fondée sur la valeur actualisée des cash flows. Cette analyse aide DALTON à déterminer les points d'entrée et de sortie.

Politique d'investissement - générale

Le compartiment peut investir ses actifs dans n'importe quel zone géographique, secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégataire.

Le compartiment peut investir dans des Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des investissements dans des organismes de placements collectifs.

Le compartiment ne prendra pas de position physique courte.

L'exposition nette aux actions du compartiment sera limitée à 100% de l'actif net du compartiment.

La Société de Gestion Déléguée peut investir dans des titres de sociétés de toutes capitalisations boursières. Ces investissements peuvent inclure des sociétés de petites ou grandes capitalisations boursières dans les limites suivantes, mesurées à la date d'investissement et exprimées en pourcentage maximum de l'actif net:

- Small Cap (capitalisations boursières inférieures à 1 milliards d'Euros) : 20%;
- Mid Cap (capitalisations boursières entre 1 et 5 milliards d'Euros) : 100%;
- Large Cap (capitalisations boursières supérieures à 5 milliards d'Euros) : 100%.

Le risque du compartiment sera géré en employant des limites sur les positions (suivi de « stop-loss ») et en gérant le niveau d'exposition actions ntre 0% et 100% de l'actif net.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans la limite de 100% de l'actif net et dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans un but d'exposition du portefeuille.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être entièrement exposé au marché actions.

Le compartiment pourra également investir dans des instruments monétaires et obligataires de la zone OCDE jusqu'à 10% maximum de l'actif net. Il pourra toutefois dépasser la limite de 10 % dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net.

La Société de Gestion Déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits obligataires et monétaires.

L'action SUH sera libellée en livres sterling et sera exposée au risque de change GBP contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Les actions I2UH et SIUH seront libellées en euros et seront exposées au risque de change EUR contre devises des Pays Marchés Emergents Mondiaux jusqu'à 100% de l'actif net.

Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Politique d'investissement- spécifique

Types d'instruments utilisés :

Le compartiment investira principalement en actions, Despositray Receipts, call warrant sur actions ordinaires et en instruments dérivés à des fins d'exposition en lieu et place des actions sous-jacentes. La Société de Gestion Déléguée peut également utiliser des instruments dérivés de manière discrétionnaire afin de couvrir le risque de change. Les instruments utilisés peuvent être, sans que cette liste soit limitative:

- 1. Actions ordinaires, y compris des titres de participation cotés en bourse ou des real estate invesment trusts.
- 2. American Depositary Receipts, Global Depositary Receipts, European Depositary Receipts et P-Notes.
- 3. Cash, instruments monétaire, fonds monétaires et autres obligations liquides, y compris des opérations de pension, des commercial papers, des certificats de dépôt, des obligations d'états de l'OCDE et des OPC investissants dans les instruments susmentionnés (marché monétaire).
- 4. Futures, options et autres instruments dérivés listés ou de gré à gré.
- 5. Parts ou actions d'OPC et d'Exchange Traded Funds (ETF) que la Société de Gestion Déléguée juge utile à la réalisation de l'objectif d'investissement du compartiment.

Caractéristiques des instruments utilisés :

- 1. Au travers d'actions ou d'instruments liés à des actions le compartiment ne peut investir ou s'exposer qu'à des sociétés négociées sur des bourses de Pays Marchés Emergents Mondiaux ou à des sociétés qui réalisent ou devraient réaliser au moins 50% de leur bénéfice d'exploitation présent ou futur de Pays Marchés Emergents Mondiaux selon l'estimation de la Société de Gestion Déléguée mais cotés sur des bourses d'autres pays.
- 2. L'exposition minimale aux actions Pays Marchés Emergents Mondiaux est de 90% de l'actifs net du compartiment, mesurée au moment de l'achat.
- 3. De manière générale, le compartiment sera entièrement investi ou exposé quelles que soient les conditions de marché. Toutefois, jusqu'à 10% de l'actif net du Compartiment peut être investi en produits monétaires et obligataires, et le compartiment aura la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux actions des Pays Marchés Emergents Mondiaux à l'aide d'instruments dérivés.
- 4. Le ratio maximum d'un secteur (tel que défini par le Global Industry Classification Standard) sera de 40% de l'actif net du compartiment. Le compartiment doit investir ou être exposé à au moins 4 secteurs.
- 5. Généralement, le Compartiment détiendra entre 20 et 60 titres.

Le Société de Gestion Délégué ne sera pas tenue de respecter ces dispositions spécifiques si elle y ait empechée pour des raions indépendantes de sa volonté, par exemple, sans que cette liste soit limitative, du fait des souscriptions et rachats, de fluctuations majeures des cotations ou de conditions de marché anormales. En cas de non respect de ces dispositions, la Société de Gestion Déléguée devra toutefois prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires dans l'intérêt des porteurs pour y remédier dans un délai raisonable. Les actifs dans lesquels le compartiment peut investir sont décrits plus en détail ci-dessous.

Actifs

Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment aura recours à différents types d'actifs.

Actions

Le compartiment pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de Pays Marchés Emergent Mondiaux.

Le compartiment pourra investir dans des sociétés de capitalisations boursières de toute taille dans les limites exprimées dans la section Politique D'investissement – Général ci-dessus.

Le compartiment peut également investir dans des ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), des EDR (European Depositary Receipts) et des P-Notes dans un but d'exposition du portefeuille dans la limite de 100% de l'actif net. L'exposition aux actions de Pays Marchés Emergent Mondiaux du compartiment sera comprise entre 90% et 100% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera limitée à 10% de l'actif net. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10% dans le cas où l'exposition actions est obtenue de manière synthétique au travers d'instruments dérivés, et ce, dans la limite de 100% maximum l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux Les titres obligataires sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que dans le secteur privé.

Dettes publiques

Le compartiment peut investir en titres de créance négociables et obligations d'Etats souverains de l'OCDE. Ces titres seront notés au moins BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Dettes privées

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en obligations privées à taux fixe ou à taux variable. Le compartiment aura toutefois la possibilité de dépasser 10%, dans la limite de 100% de l'actif net, dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux à l'aide d'instruments dérivés.

Le compartiment pourra égakement investir dans des obligations convertibles dans la limite de 20% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions de Pays Marchés Emergents Mondiaux. Le compartiment n'investira pas dans des obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Le compartiment investit sur des instruments du marché monétaire et obligataire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale de BBB- (S&P) / Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la Société de Gestion Déléguée (Investment Grade) à la date d'investissement.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du compartiment et évaluer la qualité des émetteurs. Il ne recourt pas de manière exclusive et mécanique aux notations émises par les agences de notation. Les notations émises par les agences de notations constituent un élément parmi un ensemble de critères pris en considération par le gestionnaire pour évaluer la qualité de crédit des TCN et instruments du marché monétaire.

Parts ou actions d'opc (opcvm/fia)

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, ou fonds d'investissement de droit français, et plus particulièrement en OPCVM ou FIA Monétaires afin de gérer la trésorerie résiduelle si nécessaire.

Le compartiment s'autorise à investir dans les OPC gérés par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

Le compartiment pourra investir dans des OPCVM/FIA de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale des 10% maximum en investissements dans des organismes de placement collectifs.

Instruments dérivés

Pour atteindre l'objectif de gestion, le compartiment pourra effectuer des opérations sur les instruments financiers à terme décrits ci-dessous.

- La nature des marchés d'intervention :
- Réglementés ;
- Organisés;
- De gré à gré.
- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action;
- Change.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture;
- Exposition.
- La nature des instruments utilisés :
- Futures;
- Options;
- Swaps;
- Change à terme ;
- Autre: total return swaps.
- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques.

Spécifiquement, le compartiment pourra intervenir sur les instruments dérivés aux fins suivantes :

- 1. Le compartiment peut utiliser des futures sur actions et des futures sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 2. Le compartiment peut investir dans des call options, notamment des call options sur single stocks et des call options sur indices actions afin de s'exposer au risque action de manière efficiente.
- 3. Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés de gré-à-gré sur actions afin de s'exposer au risque action dans les pays où l'investissement direct n'est pas disponible (total return swaps).

4. Le compartiment peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture du risque devise.

L'effet de levier est calculé comme la somme des valeurs de marché des actions et indices auxquels le compartiment est exposé en investissement direct et par le biais d'instruments financiers à terme, soit l'exposition longue totale. Le niveau d'effet de levier (exposition brute) sera limité à 100% de l'actif net.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme constituant des contrats d'échange sur rendement global (aussi appelés instruments financiers à terme d'échange de performance ou total return swaps). Ces instruments sont utilisés afin de concourir à la réalisation de l'objectif de gestion.

La Société de Gestion Déléguée peut avoir recours à de tels instruments dans le but de s'exposer au risque action dans les paus où l'investissement direct n'est pas disponible dans la limite de 100% de l'actif net. Au titre d'un tel total return swap, le compartiment reçoit la performance positive et paye la performance négative d'actions en échange du payment d'un rendement de type monétaire.

Le compartiment peut avoir comme contrepartie des instruments financiers à terme (en ce compris tout contrat d'échange sur rendement global) tout établissement financier répondant aux critères mentionnés à l'article R214-19 du Code monétaire financier, et sélectionné par la société de gestion conformément à sa politique d'exécution des ordres disponible sur son site internet. Dans ce cadre, la société de gestion conclura des contrats d'échange sur rendement global avec des établissements financiers ayant leur siège dans un Etat membre de l'OCDE et ayant une notation minimale de leur dette long terme de BBB- selon l'échelle Standard&Poor's (ou juge équivalent par la société de gestion).

Aucune contrepartie à de tels contrats d'échange sur rendement global ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du compartiment ou sur l'actif sous-jacent de ces contrats.

Titres intégrant des dérives

Le compartiment peut utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net dans le but de s'exposer aux marchés actions des Pays Marchés Emergents Mondiaux.

- Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action;
- Taux;
- Crédit.
- La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Exposition.
- La nature des instruments utilisés : ADR (American Depositary Receipt), des GDR (Global Depositary Receipt), EDR (European Depositary Receipts), P-Notes et obligations convertibles. Cette liste n'est pas limitative.
- La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : Achat / Vente.

<u>Dépôts</u>

Le compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Néant.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Contrat constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le compartiment peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces: Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification: L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Profil de risque:

L'actif du compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion Déléguée. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de plusieurs marchés et/ou des titres sur lesquels le compartiment est investi. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la sélection discrétionnaire des titres entraîne une perte en capital.

Risque de marché actions :

Le risque est lié à une évolution du marché action inverse à l'exposition du portefeuille, tel qu'une baisse globale du marché actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents :

L'investissement dans les pays des marchés émergents présente des risques résultant du fait que ces pays sont confrontés à l'absence de cadres juridiques, politiques, commerciaux et sociaux robustes pour soutenir les marchés des valeurs mobilières. Ces risques comprennent, sans limitation, les risques de liquidité (qui peuvent être aggravés par des sorties rapides et importantes de « hot money » et des fuite de capitaux), les risques de change et les risques politiques, y compris des réglementations possibles de contrôle des changes et les restrictions possibles sur les investissements étrangers et le rapatriement des capitaux, les risques d'instabilité sociale et de trouble de l'ordre publique, terrorisme, omniprésence de la corruption et de la criminalité, retards dans le règlement des transactions du portefeuille du compartiment, risque de perte découlant des systèmes d'enregistrement et de conservation des titres, réglementation gouvernementale et contrôle moins efficaces des entreprises et des secteurs d'activité et probabilité plus importante de perturbations du fait de conflits régionaux et de guerre. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :

Le risque est lié au fait que, sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de variation des instruments de taux lié aux changements de niveau des taux d'intérêts. Il est mesuré

par la sensibilité ou duration. Le portefeuille est plus ou moins exposé au risque de taux en fonction de la sensibilité ponctuelle du portefeuille. En cas de sensibilité positive, le risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires peut provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment. En cas de sensibilité négative, le risque de taux correspond au risque lié à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une hausse des cours des obligations et par conséquent une hausse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit :

Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à honorer ses dettes et à la dégradation de la notation d'un émetteur ou d'une contrepartie. La détérioration de la situation financière d'un émetteur ou d'une contrepartie auquel le compartiment est exposé pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié aux obligations convertibles :

Le compartiment peut être soumis au risque d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs

facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change:

Ce risque est lié aux évolutions des devises auxquelles le compartiment est exposé. Une baisse des devises dont le compartiment est long pourront avoir un impact défavorable sur la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité:

Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'asséchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourrait faire perdre au compartiment plus que le montant invest investi. En outre, les transactions dérivées nécessaires peuvent ne pas être disponibles en toutes les circonstances et il n'est pas certain que le compartiment puisse conclure les transactions nécessaires pour réduire son exposition en temps voulu ou de manière avantageux. Les cours des produits dérivés peuvent être très volatils. Les mouvements de prix des contrats dérivés sont influencés, entre autres, par les taux d'intérêt, l'évolution entre l'offre et la demande, les programmes et politiques de contrôle commercial, fiscal, monétaire et de change des gouvernements, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux, les changements dans les lois et politiques locales. En outre, les gouvernements interviennent de temps à autre sur certains marchés, directement ou par voie réglementaire, notamment sur les marchés des devises et des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à la fiscalité :

Les revenus et plus-values perçus par le Compartiment sur des titres émis dans des pays autres que la France ou des actifs situés dans des pays autres que la France peuvent être soumis à des impôts, y compris une retenue à la source dans les pays où ces revenus et plus-values sont générés. Il n'y a aucune garantie que le Compartiment puisse bénéficier de taux réduits de retenue à la source en vertu des conventions de non-double imposition en vigueur entre la France et d'autres pays quand elles existent. Le régime fiscal et/ou l'environnement réglementaire de certains pays dans lesquels le Compartiment est investi ou exposé peuvent être instables ou incertains. Toute modification de la législation fiscale dans tout pays dans lequel le Compartiment est investi ou exposé pourrait affecter le traitement fiscal du Compartiment.

Dans la mesure du possible, sur la base d'une obligation de moyens uniquement et lorsqu'ils estiment que l'impact de la fiscalité est potentiellement important, la Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée chercheront à estimer et à prendre en compte la fiscalité dans la valeur liquidative du Compartiment, sur la base des conseils qu'ils reçoivent des conseillers fiscaux locaux. Cependant, rien ne garantit que le Compartiment sera en mesure d'estimer et de comptabiliser correctement la fiscalité dans la valeur liquidative. Les obligations fiscales peuvent avoir un impact sur le principe d'égalité et les investisseurs potentiels doivent tenir compte de ce risque lors de l'évaluation de leur investissement dans le Compartiment. En cas de divergence entre le traitement fiscal estimé et effectif appliqué au Compartiment et/ou à une contrepartie de swap, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

La Société de Gestion et/ou la Société de Gestion Déléguée ne pourront pas être tenues responsables vis-à-vis des investisseurs ou d'une quelconque partie de tout paiement devant être effectué par le Compartiment auprès d'une autorité fiscale.

Risques en matière de durabilité: Le compartiment ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le compartiment. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le compartiment. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment » du Prospectus.

Informations concernant la prise en compte des risques en matière de durabilité au niveau du compartiment

Aux fins de la présente section, les termes ci-après ont les significations suivantes.

Par « risque (s) de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Compartiment.

« Règlement SFDR » signifie le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Classification du Compartiment selon le Règlement SFDR

Le Règlement SFDR requiert la publication d'informations sur la prise en compte des Risques de Durabilité dans les décisions d'investissement et leur impact éventuel sur le rendement des produits financiers.

En outre, le règlement SFDR définit deux catégories de produits : les produits qui promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques (produits dits "Article 8") et les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits "Article 9").

A la date de ce prospectus, la Société de Gestion n'a pas classé le Compartiment en tant que produit soumis à l'Article 8 ou à l'Article 9 du Règlement SFDR.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Compartiment et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Compartiment ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. En raison de la nature de l'objectif d'investissement du Compartiment, la Société de Gestion Déléguée estime que les risques de durabilité ne sont pas pertinents. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Compartiment.

Nonobstant cette classification, la Société de Gestion Déléguée considère néanmoins que le Compartiment est géré de manière responsable. La Société de Gestion Déléguée évalue et intègre certains facteurs ESG à plusieurs étapes du processus d'investissement. Cette analyse est considérée comme un élément important pour contribuer au rendement des investissements à long terme et une technique efficace d'atténuation des risques. La Société de Gestion Déléguée estime que ses capacités de recherche liées à l'ESG peuvent contribuer à améliorer la performance relative du portefeuille, en particulier en réduisant l'exposition aux pays, aux secteurs et aux titres présentant des risques ESG négatifs importants.

Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de Gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

SUH

Investisseurs institutionnels

I2UH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

SIUH

Tout souscripteur, notamment les sociétés d'assurance, les actions du compartiment pouvant être destinées à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine spécifique, de ses besoins, actuels et à l'horizon d'un jour, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Durée de placement recommandée : Minimum 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que l'actionnaire est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans l'OPCVM.

La SICAV n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'elle encaisse.

La fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas ...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par la SICAV ou le délégataire de la gestion financière.

Information : Premier exercice du 30 novembre 2021 au 31 décembre 2021.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

[•] Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Longchamp ASSET Management - 30 rue Galilée - 75116 - Paris. Ou par e-mail à ir@longchamp-am.com.

[•] Date de création de la Sicav : 22 août 2019.



Le Longchamp Dalton Global Emerging Markets UCITS Fund (le "Fonds") a été officiellement lancé en décembre 2021.

Pour son mois de lancement, la part SUH du Fonds a enregistré une performance de -0,38% (nette de frais) contre -0,49% pour l'indice de référence MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (EUR).

Pour son mois de lancement, la part SIUH du Fonds a enregistré une performance de -0,35% (nette de frais) contre -0,94% pour l'indice de référence MSCI Emerging Markets Net Total Return Index (GBP).

L'environnement de marché

L'année 2021 a été marquée par la progression de l'ensemble des actifs risqués dans un environnement reflationniste. Au sortir d'une année 2020 volatile, les investisseurs ont profité des politiques accommodantes des banques centrales ainsi que des relances fiscales dans les pays développés pour augmenter leurs expositions aux actions, en particulier. Les taux d'intérêts bas, en termes absolus mais surtout réels, ont continué de rendre les actions attractives par rapport aux obligations souveraines. Par ailleurs, les sociétés ont mis en réserves des liquidités pendant la crise Covid-19, ce qui leur a permis de verser des dividendes mais surtout de procéder à des rachats d'actions records en 2021. Aux Etats-Unis, \$850mds d'actions ont été rachetées soit \$50mds de plus que le précédent record datant de 2018. Enfin, les encours des fonds monétaires aux US qui avaient grimpé jusqu'à \$5500mds en 2020 ont commencé à décollecter aux bénéfices des actions et du crédit.

Propulsés fin 2020 par la découverte de vaccins contre le Covid-19, les actifs risqués ont poursuivi leurs hausses en 2021 à mesure que la population mondiale se faisait vacciner. L'apparition de variants (ex : Delta, Omicron) a certes donné lieu à des épisodes de volatilité élevée mais n'a pas empêché les marchés d'enregistrer des performances exceptionnelles.

Les discours des banquiers centraux ont été déterminants dans un contexte inflationniste accompagné d'une incertitude sur le développement du Covid-19. Les politiques monétaires accommodantes ont été conservées tout au long de l'année. Les taux sont restés durablement bas et les programmes de rachats d'actifs ont été maintenus. Cependant, à mesure que les chiffres d'inflation publiés dépassaient les attentes, les banques centrales ont adapté leurs discours. Aux Etats-Unis, l'inflation calculée via le CPI a atteint un plus haut depuis 1982, à +6.8% en rythme annualisé. En Europe elle culmine à +4.9% sur un an, un record depuis le lancement de l'indice HICP. Dans ce contexte, la communication des banquiers centraux a évolué. Ces derniers ont prévenu les investisseurs dès l'été que les politiques monétaires seraient moins souples à partir de 2022. La FED a commencé à réduire ses programmes de rachats d'actifs en novembre (passant de \$120mds/mois à \$105mds/mois), et pris la décision en décembre d'accélérer le rythme à \$30mds/mois dès janvier 2022. Ainsi Jerome Powell a guidé les marchés vers un arrêt des rachats d'actifs en mars 2022 et ouvert la voie à une première hausse de taux au 2ème trimestre 2022. Sur ce point, les stratégistes tablent d'ailleurs sur 3 voire 4 hausses de taux FED en 2022. Au UK également, la BOE va se montrer plus restrictive en 2022 pour contrer l'inflation. En Europe, la BCE n'a certes pas prévu de relever son taux directeur avant fin 2023 mais Christine Lagarde a annoncé que le PEPP (programme de rachats d'actifs initié en mars 2020) prendra fin en mars 2022, un soutien en moins pour les emprunts d'Etats. Seule la banque centrale chinoise pourrait naviguer à contre-courant en 2022, en assouplissant sa politique monétaire pour soutenir le rebond de l'économie.

Performances du fonds et mouvements du portefeuille

La majorité des transactions du mois ont été motivées par le financement du portefeuille, bien que Dalton Investments ait profité de la faiblesse continue des prix sur le marché chinois pour augmenter l'exposition du Fonds et la rapprocher de celle de l'indice, car le gérant a pu trouver des points d'entrée attrayants pour Tencent Holdings et Alibaba Group. La combinaison d'un mauvais cycle réglementaire et de valorisations bon marché sur plusieurs années a donné au gérant l'occasion de profiter, selon lui, de points d'entrée attrayants. Les deux cas d'investissement répondent clairement aux quatre mantras de Dalton, et alignent davantage les actionnaires de contrôle et les intérêts minoritaires de Dalton avec ceux du gouvernement chinois, conformément au thème de la prospérité commune.

Positionnement et perspectives

Il est toujours utile de faire le point au début d'une nouvelle année pour réfléchir à la voie à suivre. De nombreuses préoccupations urgentes se profilent à l'horizon immédiat, notamment l'explosion des ratios dette/PIB dans bon nombre des plus grandes économies du monde, la montée des pressions inflationnistes et, bien sûr, les inquiétudes persistantes suscitées par la pandémie mondiale. Il y a quelques points positifs à noter mais en définitive, le gérant reste prudent. Il ne fait aucun doute que la sélection des titres sera de plus en plus importante. Les taux d'intérêt mondiaux n'ayant jamais été aussi bas, l'assouplissement quantitatif ayant atteint son apogée et les preuves suggérant que le cycle de la dette est proche du sommet, éviter les zones de plus grande exubérance devrait être un des points essentiels des portefeuilles.

Nombre de nos pairs s'alignent pour tirer la sonnette d'alarme sur les eaux troubles qui nous attendent. Les principaux arguments à l'appui de cette prudence sont le niveau record de l'écart de richesse - dans un environnement où il est payant de posséder des actifs solides, les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres. L'écart de valeur important entre les marchés et l'ampleur de la dette sont les autres principales considérations. Ces éléments constituent une recette pour obtenir des rendements défavorables en cas de ralentissement économique. Si une bulle doit éclater, elle sera probablement due à une combinaison de prix relatifs élevés, où les participants au marché ne tiennent pas compte des conditions non durables, de nouveaux acheteurs qui ont été poussés sur le marché pour éviter de manquer quelque chose commencent à fuir, et le sentiment haussier général s'inverse brusquement. Nous n'avons pas encore assisté à ce début, mais il y a des zones du marché où certains signes créent un malaise, plus particulièrement dans le secteur technologique, où les valorisations restent exubérantes. Dalton continuera à évaluer comment l'inflation se traduit pour le consommateur et comment les entreprises se financent, tout en cherchant des preuves de la manière dont elles pourraient constituer des stocks pour se protéger contre la hausse des prix. Un autre signe d'une bulle proche de sa fin est un pic du nombre d'offres publiques initiales et un nombre de plus en plus important d'entreprises se négociant à un multiple très élevé du prix par rapport au revenu.

Le gérant continuera à suivre de près la manière dont la Réserve fédérale américaine va s'y prendre pour sortir de l'environnement actuel. Il devient difficile de voir comment les actions restent à l'abri des pressions inflationnistes et de l'assouplissement des mesures de relance monétaire. Les ramifications d'un resserrement des marchés d'actions modifieront l'appétit pour le risque des actions au niveau mondial et rendront les marchés cités ci-dessus plus vulnérables à un scénario de perte de risque. Comme indiqué, cela rend la discipline et la sélection des actions encore plus vitales dans la période à venir. Dalton reste prudent à l'égard des secteurs susceptibles d'être les plus durement touchés par une éventuelle correction, à savoir les sociétés dont les valorisations sont les plus optimistes et celles qui pourraient être paralysées par un endettement excessif.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion de portefeuille ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen.

Procédure de choix des intermédiaires

Le suivi de la relation entre LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément afin de minimiser le risque de défaillance lors des transactions sur les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants : la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs, la qualité de l'exécution des ordres, la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs, leur disponibilité pour discuter et argumenter leurs diagnostics, leur capacité à offrir une gamme de produits et de services (qu'elle soit large ou spécialisée) correspondant aux besoins de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT, leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné.

Risque global de l'OPCVM

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPCVM : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Information relative aux critères ESG

La société de gestion du FCP ne prend pas en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

LONGCHAMP AM, société de gestion du FCP, a mis en place une Politique de rémunération du personnel de la Société, conforme à la Directive européenne 2014/91/UE (dite « Directive OPCVM 5 ») et à la doctrine des autorités de tutelle.

Adaptée à la taille et aux activités de la Société, cette Politique est en adéquation avec la stratégie de l'entreprise d'investissement, ses objectifs, ses valeurs et ses intérêts à long terme.

Des dispositions spécifiques de cette Politique s'appliquent à certaines catégories de personnes identifiées, notamment la direction générale, l'équipe de gestion, le responsable des ventes et du marketing et les personnes en charge des contrôles.

Leur rémunération variable est déterminée en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, des OPCVM, fonds et mandats gérés, analysées notamment au regard des risques pris, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble de SGP. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers. L'évaluation des performances s'inscrit sur un horizon de temps cohérent avec la période de détention recommandée aux porteurs de parts des OPCVM gérés. La rémunération variable du gérant peut être liée à la commission de surperformance du FCP.

Au-delà d'un certain seuil, leurs rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années, possibilité de rétention alignée sur les intérêts à long terme des FCP et de la Société, paiement d'une partie en instruments financiers...

La Société n'a pas mis en place un Comité des rémunérations.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2021) s'est élevé à 487 749.92 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 319 749 euros, soit 66% du total des rémunérations versées.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion à l'ensemble de son personnel sur l'exercice : 168 000 euros, 34% du total des rémunérations versées. Il est précisé que l'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.
- Compte tenu de la taille de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Aucune rémunération variable dépassant le seuil imposant des restrictions dans le mode de versement n'a été versée aux « personnes identifiées ».

SFDR

Classification SFDR du fonds : Article 6

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

- 1. Informations générales
- 1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs	
pouvant être prêtés	_

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	1 750 483,83
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	6,12

- 2. Données sur la concentration
- 2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
1	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

			Emprunts	Mises	Prises	
		Prêts de titres	de titres	en pension	en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	MORGAN STANLEY
	Montant	-	-	-	-	1 750 483,83

- 3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes
- 3.1. Type et qualité des garanties

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres			
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres			
1	Monnaie	-	-	-	-	-
L	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	1 750 483,83
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
	Montant	-	-	-	-	1 750 483,83

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres		Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	1 750 483,83

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Les garanties reçues sont constituées de titres ne pouvant faire l'objet d'un reuse (maximal autorité = montant effectif = 0%). Aucune donnée relative aux revenus sur garanties espèces n'est donc à relever.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

l	Nombre de dépositaires	-
	Dénomination	-
-	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Dans le cadre des opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT assure la sélection des contreparties, la mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, et le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation. Les revenus nets résultant de ces opérations reviennent en totalité au OPCVM.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

- 1	17	-1-4	4	. 4 1	.1 4	- CC 1	4 - C211 -	- 4 - 1	instruments	C*	1/
9a I	H.VNACITIAN	ontenue au	Travers des	e techniquies	ne gestian	etticace all	nortetellille (ет пес	inctriimente	Tinanciers	nerives
.,	LADUSIUUII	ontenue au	uavers acc	, icciningues	uc Ecouon	cilicace uu	por tereume	ct ucs	misti umiting	minumences	uciiico

• Exposition obtenue au	travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacente	tes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	1 750 483,83
- Change à terme :	-	
- Future :	-	
- Options :	-	
- Swap :	1 750 483.83	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	MORGAN STANLEY
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

^(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

^(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



BILANactif

31.12.2021		
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	26 506 098,61	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 481 177,96	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Organismes de placements collectifs		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés		
aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	_	_
• Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	_	_
Créances représentatives de titres financiers prêtés	_	_
Titres financiers empruntés	-	_
Titres financiers donnés en pension	_	_
Autres opérations temporaires	_	_
• Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	_	_
Autres opérations	24 920,65	_
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	, -	_
Créances	7 616,71	_
Opérations de change à terme de devises	-	_
Autres	7 616,71	_
Comptes financiers	2 094 487,57	_
Liquidités	2 094 487,57	_
Autres actifs	= -	
Total de l'actif	28 608 202,89	_
	20 000 202,09	

BILAN passif

31.12.2021		
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	28 633 929,87	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-39 168,58	-
• Résultat de l'exercice	-1 046,02	-
Total des capitaux propres (montant représentatif de l'actif net)	28 593 715,27	
Instruments financiers		-
• Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension		_
Dettes représentatives de titres financiers empruntés		-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS Opérations sur un marché réglementé ou assimilé Autres opérations	-	-
Dettes	14 487,62	_
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 487,62	-
Comptes financiers		-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	28 608 202,89	-

HORS-bilan

	31.12.2021		
Devise	EUR	EUR	
Opérations de couverture			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme (Futures)	_	_	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_	
- Dérivés de crédit	_	_	
- Swaps	_	_	
- Contracts for Differences (CFD)	_	_	
• Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	_	
- Marché à terme conditionnel (Options)	_	_	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
Autres opérations			
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
• Engagements de gré à gré			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	1 545 544,61	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	
• Autres engagements			
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-	
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-	
- Dérivés de crédit	-	-	
- Swaps	-	-	
- Contracts for Differences (CFD)	-	-	

COMPTE de résultat

	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	16 003,57	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	16 003,57	
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 561,97	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 561,97	
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 441,60	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 487,62	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 046,02	
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 046,02	-



règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Information : Premier exercice du 30 novembre 2021 au 31 décembre 2021.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'évaluation : les instruments financiers et valeurs negociées sur un marché reglementé français ou étranger

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Les instruments financiers cotés

- Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché règlementé français ou étranger : cours de clôture du jour de valorisation (source : Bloomberg).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publie à 16h à Londres le jour de valorisation.
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évolués en prix pied de coupon.
- Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), bons du Trésor à faux fixe et à intérêt précompté (BTF) et Titres négociables à court terme :
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En présence d'une forte variation des marchés, la méthode linéaire est abandonnée et les instruments sont valorisés selon la méthode applicable aux BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois (v. ci-après),
- Les BTAN, BTF et T-bills hors émissions françaises de durée de vie supérieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient supérieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués à leur valeur de marché (sources : BGN, Bloomberg).

Les OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les titres de créances et assimilés négociables

Ceux qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents, affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à 3 mois, sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance, et pour ceux acquis à moins de 3 mois, les intérêts sont linéarisés.



• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité inférieure à trois mois :

Les TCN de durée de vie inférieure à trois mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restant à courir devient inférieure à trois mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation).

Dans certains cas (évènement de crédit par exemple), la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à trois mois.

• Titres de Créance Négociable (TCN) de maturité supérieure à trois mois :

Ils sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont : Pour l'Euro, courbe de swap EONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS),

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres rémunération

<u>Prêts/Emprunts</u>:

- Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
- Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

Pensions:

- Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

Les instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués sur la base de leur dernier cours de compensation.

Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation. Dans le cas où la Société de Gestion constaterait que le prix communiqué ne représente pas une juste valeur de marché, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT se réserve la possibilité d'évaluer par ses propres moyens et sous sa responsabilité le prix de marché de l'instrument.

Les instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation en moyenne, c'est-à-dire en milieu de fourchette soit au « mid price ».

- Contracts for différence (CFD): les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre Ia valeur boursière et le prix d'exercice des titres sous-jacents.
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
- La valeur nominale de l'instrument,
- Le prix d'exercice de l'instrument,
- Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
- Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

240

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculée en utilisant les courbes de taux appropriées.
- Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion de la stratégie d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD) :



- Swaps de taux de maturité inférieure à trois mois : Les swaps de maturité inférieure à trois mois à Ia date de départ du swap ou à la date de calcul de la valeur liquidative sont valorisés de façon linéaire. Dans le cas où le swap n'est pas adossé à un actif spécifique et en présence d'une forte variation des taux d'intérêt, la méthode linéaire est abandonnée et le swap est valorisé selon la méthode réservée aux swaps de taux de maturité supérieure à trois mois (v. ci-après).
- Total return swap actions (toutes maturités) et Swaps de taux de maturité supérieure à trois mois :
 - Swaps de taux contre FED FUNDS ou SONIA : Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux : zéro-coupon. Lorsque la maturité résiduelle du swap devient inférieure à trois mois, la méthode de linéarisation est appliquée.
 - Total return Swap actions et Swaps de taux d'intérêts contre une référence EONIA, EURIBOR ou LIBOR : Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, en milieu de fourchette (« mid-price ») sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
- Produits dérivés de gré à gré dehors de la gestion d'exposition synthétique (hors CDS, FX Forwards et CFD): Les instruments financiers à terme sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix de milieu de fourchette (« mid price ») calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En vertu des lois fiscales étrangères applicables, des retenues d'impôt peuvent être déduites des intérêts et des dividendes et des impôts sur les gains en capital peuvent être payables à divers taux

Sur la base d'une obligation de moyens uniquement, la Société s'efforcera de prévoir un impôt sur les plus-values lorsqu'elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que l'impôt sera dû et que l'impact est potentiellement important, compte tenu des conseils et informations dont dispose la Société à la date concernée. Cependant, toute provision détenue peut être insuffisante pour couvrir ou dépasser toute responsabilité finale.

Méthode de comptabilisation

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons encaissés.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques de l'OPC et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré - premier sorti ») est utilisée.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sousjacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).



Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement perçue par le dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au Document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux maximum
Frais de gestion financière	Actif net	· Actions SUH: 0.35% TTC · Actions I2UH: 1.25% TTC · Actions SIUH: 0.95% TTC
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *·	Actif net	· Actions SUH: 0.25% TTC · Actions I2UH: 0.25% TTC · Actions SIUH: 0.25% TTC
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction, sur la base du montant brut de la transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : montant forfaitaire par transaction et par actif (titres et contrats financiers). Le détail des commissions est disponible sur demande auprès de la société de gestion.
Commission de surperformance (ou frais de gestion variables)	Actif net	· Actions SUH, I2UH et SIUH : Néant

Il est rappelé que l'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses actionnaires de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

En plus des coûts décrits ci-dessus, le compartiment peut également supporter, le cas échéant, les coûts relatifs aux taxes, droits et prélèvements gouvernementaux ou réglementaires, tous honoraires d'avocats et frais de mise en place, les frais de contentieux auxquels le compartiment pourrait éventuellement être partie et les indemnités dont le compartiment pourrait éventuellement être redevable.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.



Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du compartiment majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

<u>Capitalisation (actions SUH, I2UH, SIUH) :</u>

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Résultat net : Capitalisation totale

Plus-values ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation totale

évolutionactif net

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	28 319 140,07	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-824,37	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-44 229,19	-
Différences de change	-32 792,64	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	328 546,77	-
- Différence d'estimation exercice N - Différence d'estimation exercice N-1	328 546,77	-
Variations de la différence d'estimation	24 920,65	-
des contrats financiers :	24 920,03	
- Différence d'estimation exercice N	24 920,65	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 046,02	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	28 593 715,27	-

complémentsd'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu non financiers		-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteu bancaires		-
Titres de créances à moyen term NEU MTN		- -
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus	Titres	Titres acquis	Ventes
	en pension cédés	empruntés cédés	à réméré cédés	à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	_
Autres engagements	-	-	-	
Autres opérations				
Engagements sur les marchés	-	-	-	-
réglementés ou assimilés				
Engagements de gré à gré	-	-	-	1 545 544,61
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts		-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 094 487,57
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	_	_	_	
Opérations de couverture				
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	_	_	_	_	
Dépôts			-	<u>-</u>	
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 094 487,57	-	-	-	-
Passif Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	_

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	TWD	HKD	KRW	Autres devises
Actif Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	5 311 562,58	5 267 050,82	4 524 432,03	9 779 700,50
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 630,78	-	-	2 985,93
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	1 545 544,61

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	7 616,71
Achats à terme de devises	
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	7 616,71
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	14 487,62
	14 487,62
Opérations de change à terme de devises :	14 487,62
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises	14 487,62
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises	14 487,62 - 14 487,62
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	- - -
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	- - -
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	- - -
Opérations de change à terme de devises : Ventes à terme de devises Montant total négocié des Achats à terme de devises Autres Dettes :	- - -

3.6. Capitaux propres

3.6. Capitaux propres				
		Souscriptions		Rachats
Catégorie d'action émise /	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
rachetée pendant l'exercice : ACTION SUH / FR0014002VB4	24.025.000	29 210 140 07		
	24 035,088	28 219 140,07	-	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-	-	-	
ACTION SIUH / FR0014002V86	100	100 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat		3.6		3.6
par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4				-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
Commissions acquises à l'Opc				
par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION SUH / FR0014002VB4		-		-
ACTION I2UH / FR0014002V94		-		-
ACTION SIUH / FR0014002V86		-		-
O.Z. Frank da martina				
3.7. Frais de gestion				
Erois de fenetiennement et de gesti	on (frais fixes) on % do 1	oatif nat mayan		%
Frais de fonctionnement et de gesti	ion (mais mxes) en 70 de 1	actif flet filoyeti		70
Catégorie d'action:				
ACTION SUH / FR0014002VB4				0,60
ACTION I2UH / FR0014002V94				-
ACTION SIUH / FR0014002V86				1,18

ACTION SIUH / FR0014002V86	1,18
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION SUH / FR0014002VB4	-
ACTION I2UH / FR0014002V94	-
ACTION SIUH / FR0014002V86	-
Rétrocession de frais de gestion : - Montant des frais rétrocédés à l'Opc	

- Worthant des trais fetrocedes à l'Ope			
- Ventilation par Op	c "cible":		
- Opc 1	_		
- Opc 2			
- Opc 3	-		
- Opc 4	-		

3.8. Engagements reçus et donnés 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital néant 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés néant
3.9. Autres informations
3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)
- Autres opérations temporaires
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités : - opc
- autres instruments financiers

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Ξ	ate	Catégorie d'action	Montant Montant Crédit d'impôt global unitaire totaux	Crédit d'impôt unitaire
-		-		-
-		-		-
-		-		
7		- 🔻		



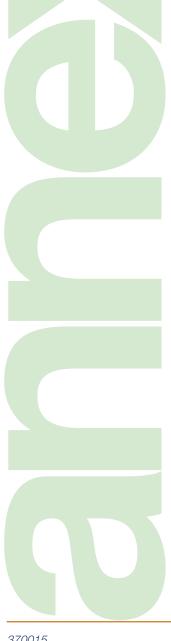
31.12.2021

Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 046,02	-
Total	-1 046,02	

ACTION SUH / FR0014002VB4	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 020,44	-
Total	-1 020,44	
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-25,58	-
Total	-25,58	
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-39 168,58	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-39 168,58	-

ACTION SUH / FR0014002VB4	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-39 131,21	-
Total	-39 131,21	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION I2UH / FR0014002V94	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total		
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION SIUH / FR0014002V86	31.12.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-37,38	-
Total	-37,38	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-



3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 22 août 2019.

Devise

EUR	31.12.2021	-	-	-	_
Actif net	28 593 715,27	-	-	-	_

ACTION SUH / FR0014002VB4	Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	31.12.2021	-	-	-	_
Nombre d'actions en circulation	24 035,088	-	-	-	-
Valeur liquidative	996,16	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,67	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du

dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION I2UH / FR0014002V94		Devise de l'action et de la valeur liquidative : -			
	31.12.2021	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative		-	-	-	_
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)		-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*		-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾		-	-	-	-
Capitalisation unitaire*		-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis

le Ier janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette daté.

ACTION SIUH / FR0014002V86

Devise de l	'action	et de	la va	aleur l	iquidative:	EUR

101101, 51011, 111001.002, 00		Devise de l'action et de la valeur inquidant l' 2011			
	31.12.2021	-	-	-	
Nombre d'actions en circulation	100	-	-	-	-
Valeur liquidative	996,49	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,62	-	-	-	-

^{*} Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
Valeurs mobiliere	?S					
Action						
TW0002345006	ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	PROPRE	103 000,00	851 981,70	TWD	2,98
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	PROPRE	77 200,00	686 936,93	HKD	2,40
KYG017191142	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	PROPRE	41 900,00	563 991,94	HKD	1,97
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	106 800,00	602 301,09	MXN	2,11
BRBRPRACNOR9	BR PROPERTIES	PROPRE	191 800,00	222 192,68	BRL	0,78
KR7069620003	DAEWOONG PHARMA.CO.LTD	PROPRE	3 953,00	434 531,11	KRW	1,52
GRS323003012	EUROBANK ERGASIAS SERVICES AND HOLDINGS SA	PROPRE	938 330,00	836 427,36	EUR	2,93
KYG371091086	FU SHOU YUAN INTERNATIONAL	PROPRE	625 000,00	433 728,05	HKD	1,52
BMG3922B1072	GENPACT	PROPRE	13 183,00	617 829,45	USD	2,16
KR7014680003	HANSOL CHEMICAL CO LTD	PROPRE	3 620,00	821 395,15	KRW	2,87
KYG4387E1070	HEALTH AND HAPPINESS H&H INTERNATIONAL HOLDING LIMITED	PROPRE	239 500,00	327 528,78	HKD	1,15
US45104G1040	ICICI BANK SP.ADR	PROPRE	48 864,00	853 804,13	USD	2,99
US4567881085	INFOSYS TECHNOLOGIES SP ADR	PROPRE	38 398,00	858 072,91	USD	3,00
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	96 800,00	557 817,28	CNY	1,95
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	20 394,00	409 919,40	EUR	1,43
BRKLBNCDAM18	KLABIN SA UNIT	PROPRE	62 753,00	255 184,86	BRL	0,89
CNE1000034B7	LONGSHINE TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	107 900,00	555 344,49	CNY	1,94
CNE100000TP3	LUXSHARE PRECISION INDUSTR-A	PROPRE	151 700,00	1 037 380,29	CNY	3,63
BRMDIAACNOR7	M.DIAS BRANCO S.A.	PROPRE	30 300,00	122 398,54	BRL	0,43
KR7215200007	MEGASTUDYEDU CO LTD	PROPRE	16 598,00	1 015 816,63	KRW	3,55
KYG6142R1092	MING YUAN CLOUD GROUP HOLDINGS LIMITED	PROPRE	126 000,00	253 332,28	HKD	0,89
ZAE000265971	MULTICHOICE GROUP LIMITED	PROPRE	90 984,00	614 686,64	ZAR	2,15
MX01OR010004	ORBIA ADVANCE CORPORATION SAB DE CV	PROPRE	123 400,00	278 697,45	MXN	0,97
US7594701077	RELIANCE INDS-SPONS GDR 144A	PROPRE	13 453,00	759 596,81	USD	2,66
KR7005931001	SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	PROPRE	27 263,00	1 441 736,81	KRW	5,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
BRSMTOACNOR3	SAO MARTINHO SA	PROPRE	79 500,00	433 904,38	BRL	1,52
NL0000360618	SBM OFFSHORE NV	PROPRE	26 887,00	352 085,27	EUR	1,23
CNE100001W69	SHANGHAI HAOHAI BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO LTD H	PROPRE	98 000,00	571 360,65	HKD	2,00
TW0003376000	SHIN ZU SHING	PROPRE	200 023,00	614 719,17	TWD	2,15
KYG8190F1028	SILERGY CORP	PROPRE	5 000,00	799 329,36	TWD	2,80
TW0003023008	SINBON ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	118 000,00	1 066 154,25	TWD	3,73
KR7034730002	SK INC	PROPRE	4 350,00	810 952,33	KRW	2,84
BRSULACDAM12	SUL AMERICA SA UNITS	PROPRE	83 838,00	365 240,90	BRL	1,28
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	67 000,00	1 310 900,15	TWD	4,58
TW0006274004	TAIWAN UNION TECHNOLOGY CORP	PROPRE	206 000,00	668 477,95	TWD	2,34
HK0669013440	TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD -H-	PROPRE	52 000,00	913 633,64	HKD	3,20
KYG875721634	TENCENT HOLDINGS LTD	PROPRE	21 700,00	1 122 180,84	HKD	3,92
US88034P1093	TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP ADR	PROPRE	100 046,00	605 081,32	USD	2,12
US8808901081	TERNIUM SA ADR	PROPRE	8 909,00	342 327,11	USD	1,20
TH0902010014	THAI BEVERAGE PUBLIC CO LTD	PROPRE	1 615 500,00	697 840,17	SGD	2,44
KYG982971072	XIABUXIABU CATERING MANAGEMENT HLDGS CO LTD	PROPRE	572 000,00	394 357,71	HKD	1,38
Total Action Total Valeurs mol Swap de Performa				26 481 177,96 26 481 177,96		92,61 92,61
SWAP03972006	ST101222 AUT+M/0.00	PROPRE	1 750 483,83	24 920,65	USD	0,09
Total Swap de Per Liquidites BANQUE OU AT				24 920,65		0,09
BANQUE OU AI	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 094 487,57	2 094 487,57	EUR	7,32
Total BANQUE C				2 094 487,57		7,32
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-6 008,15	-6 008,15	EUR	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-14,18	-14,18	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 411,40	-8 411,40	EUR	-0,03

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-53,89	-53,89	EUR	-0,00
Total FRAIS DE Total Liquidites	GESTION			-14 487,62 2 079 999,95		-0,05 7,27
Coupons				2 0.2223,20		7,27
Action						
BRSULACDAM12	SUL AMERICA SA UNITS	ACHLIG	83 838,00	2 985,93	BRL	0,01
TW0002330008	TAIWAN SEMICONDUCTOR	ACHLIG	67 000,00	4 630,78	TWD	0,02
Total Action				7 616,71		0,03
Total Coupons				7 616,71		0,03
Total LONGCHAMP DALTON GLOBAL EMERGING MARKETS UCITS FD 28 593 715,27					100,00	